

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 27 septembre 2021



### PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 27 septembre 2021 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 08.

*Nombre de membres en exercice : 82*

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Gérald DARMANIN, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.*

*Absents représentés : Sylvie LABADENS donne pouvoir à Doriane BECUE, Marie SANDRA donne pouvoir à Stéphane DIEUSAERT, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE.*

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).



*(La séance est ouverte à 11 heures 08, sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord.)*

**M. le Président.-** Nous allons commencer la séance.

Je suis très heureux de vous retrouver en présentiel dans cet hémicycle pour travailler ensemble. C'est vraiment un grand plaisir et je pense qu'il est partagé.

J'espère que votre place vous convient. Nous aurons quelques modifications à faire au niveau du groupe communiste. Nous pensions avoir bien pris en considération toutes les demandes. Nous allons ajuster pour la prochaine séance. On ne peut pas mettre Charles BEAUCHAMP, président du groupe communiste, juste à côté de la porte. Nous allons gérer cela, il n'y a pas de souci.

**M. BEAUCHAMP.-** Je t'en remercie.

**M. le Président.-** Mes chers collègues, nous allons commencer par l'appel qui va être fait par notre benjamin.

*(Appel nominatif des conseillers départementaux par Benjamin CAILLIÉRET)*

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Le quorum est largement atteint. C'est un plaisir que vous soyez aussi nombreux ce matin et j'espère que, pendant tout le mandat, il en sera ainsi et jusqu'à la fin des débats. Là, je suis peut-être un peu moins sûr, mais ce n'est pas toujours facile, chacun a ses occupations, je l'entends.

Pour cette séance plénière et la commission permanente, je vous propose les ordres de passage des orateurs. Le premier sera le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.s. Le deuxième sera le Groupe Union pour le Nord. Le troisième sera le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen. Le quatrième sera le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord – à la demande du Président BEAUCHAMP, je vais jusqu'au bout de la dénomination du groupe.

Nous avons bien travaillé sur le règlement intérieur. Je tiens à remercier la présidente et les présidents de groupe des échanges que nous avons pu avoir lors de la conférence de ce matin. Nous avons encore une réunion à avoir pour finaliser et nous le passerons à la prochaine plénière.

Nous allons quand même mettre en place dès ce jour les temps de parole, d'un commun accord, de telle façon que nous ayons une assemblée qui soit vivante, qui réponde aux bonnes questions et qui s'écoute parler.

- Sur les délibérations très importantes, comme la délibération budgétaire que nous aurons tout à l'heure sur le budget supplémentaire, chaque groupe pourra avoir 15 minutes de parole.

- Sur les délibérations importantes mais sans être stratégiques, c'est-à-dire pas les délibérations cadres, mais plus importantes que les autres comme l'ADVB et les PTS, chaque groupe aura 5 minutes et l'exécutif aura 5 minutes de réponse. Ce n'est pas disproportionné, il faut que tout le monde respecte les choses.

- Sur les autres délibérations, ce sera à 3 minutes.

- Au niveau des questions d'actualité qui auront lieu à la fin de la plénière, ce sera 3 minutes de questions et 3 minutes de réponse. Ce sera une question pour Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.s, trois questions pour le Groupe Union pour le Nord si c'est nécessaire, deux questions pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et deux questions pour le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord.

Nous sommes maintenant sur notre fonctionnement, nous n'avons plus qu'à mettre en place le règlement intérieur d'un commun accord. Je vous en remercie parce que c'est bien de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. C'est vraiment ce que je souhaite.

## APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

**M. le Président.-** Je vais vous demander si vous voulez bien approuver les procès-verbaux des réunions du conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet et du 19 juillet. Je remercie Doriane BECUE d'avoir présidé la réunion du 19 juillet à ma place.

Qui est pour les adopter ? (*Unanimité*).

Les procès-verbaux des réunions du Conseil départemental du 1 <sup>er</sup> juillet et du 19 juillet 2021 sont adoptés à l'unanimité.
---

Les procès-verbaux sont donc adoptés.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**M. le Président.-** Je vous donne quelques informations, puisqu'il s'est passé des choses depuis quelques mois, vous avez pu vous en rendre compte.

Je voudrais féliciter mon directeur de cabinet, Lionel CRUTEL, qui a eu le plaisir d'accueillir sa petite-fille Gabrielle en fin de semaine. Je voulais lui souhaiter la bienvenue. Bien sûr, il s'occupe de Gabrielle, il n'est donc pas là. C'est Charlotte DEBOSQUE qui est à mes côtés.

Je vous donne quelques informations au niveau de l'ADF. Nos négociations avec l'ADF n'ont pas été complètement simples, c'est le moins que l'on puisse dire. Sachez que le Président du Département du Nord sera membre de la commission des finances de l'ADF, qu'il sera membre de la commission exécutive de l'ADF – nous n'y étions pas auparavant – et qu'il sera membre du comité des finances locales. Seules trois personnes de l'ADF sont au comité des finances locales et le Département du Nord y sera. C'est stratégique par rapport aux autres collectivités d'être présent dans ce comité des finances locales.

D'autres sièges sont pourvus aujourd'hui, c'est très ouvert au niveau de l'ADF :

- À la commission solidarité, santé, travail, Doriane BÉCUE, notre première vice-présidente, nous représentera, avec Sylvie CLERC-CUVELIER.
- En ce qui concerne la commission développement et solidarité territoriale, ce sera Nicolas SIEGLER.
- À la commission territoriale et ruralité, ce sera Patrick VALOIS.
- À la commission relations internationales, ce sera Sylvie LABADENS.
- À la commission service départemental d'incendie et de secours – ce qui est important pour avoir la vision de ce qui peut se faire au niveau de la France –, ce sera Jacques HOUSSIN.

Voilà les informations que je voulais vous donner sur ce sujet.

Par ailleurs, sachez que la rentrée scolaire s'est bien passée. Nous sommes allés dans de nombreux collèges avec Marie CIETERS et les conseillers départementaux quand nous étions dans votre canton. À ce sujet, il ne faut pas nous en vouloir, il y a peut-être un ou deux cantons où on n'a pas encore été complètement calé au niveau de nos procédures d'invitation des conseillers départementaux, mais sachez que, maintenant, vous serez présentes et présents partout. Il faut bien mettre la machine en route et, quand on met la machine en route, il peut y avoir quelques bugs à certains moments.

Cette rentrée s'est bien passée globalement au niveau de l'ensemble des collèges. J'ai eu l'occasion d'être dans le collège de Sin-le-Noble avec Marie CIETERS et nos collègues, dans le collège de Bergues, le collège d'Hazebrouck qui est un collège privé et également à Marquette où je suis allé entre autres pour voir les travaux que nous aurons à faire dans les mois qui viennent.

Je voulais remercier le personnel départemental qui travaille dans ces établissements. J'ai souvent eu l'occasion d'aller également dans les cuisines et de leur demander s'ils avaient une étoile, deux étoiles, trois étoiles au niveau du circuit court ou du bio. Certains sont à deux étoiles, certains sont à une étoile, d'autres n'ont pas d'étoile. Je leur ai dit que je ne reviendrais que lorsqu'ils auraient deux étoiles. Tout le monde va donc avoir rapidement deux étoiles. N'hésitez pas dans vos conseils d'administration à faire le lobbying pour que l'on ait des circuits courts sur le territoire, qu'on puisse faire travailler nos

producteurs. C'est important, il faut que l'on arrive à utiliser ce qui est sur nos territoires pour donner des aliments de qualité à nos enfants, ainsi que dans les EHPAD. N'hésitez pas à faire le marketing dans ce domaine.

Nous avons pu nous apercevoir au niveau des vaccinations que certains enfants étaient encore un peu loin d'être vaccinés. C'est pourquoi nous avons souhaité avec Barbara COËVOËT et Marie CIETERS que le vaccinobus aille dans les collèges. Le camion bleu a donc servi également pour les vaccinations.

Nous sommes à 2220 vaccinations, ce qui n'est pas neutre. Nous avons réalisé 100 haltes, 17 dans le Valenciennois, 14 dans le Cambrésis, 14 dans le Douaisis, 20 dans la Flandre, 35 sur le territoire d'Avesnes. Nous étions en réunion sur le Pacte Sambre-Avesnois la semaine dernière, nous savons bien qu'il y a un travail important à faire sur la santé dans l'Avesnois et nous serons au rendez-vous. Dans l'Avesnois, nous avons vacciné 804 personnes, ce qui n'est pas neutre du tout, on voit bien le travail qui a été fait par le Département.

Là, on est dans la dentelle – si je puis m'exprimer ainsi –, c'est-à-dire pour les personnes qui ne se déplacent pas obligatoirement, ou une personne âgée qui voit le bus où on vaccine et qui dit que l'on pourrait peut-être aller la vacciner chez elle. Nous devons y aller, c'est notre devoir d'aller jusqu'au bout de la vaccination qui peut nous donner un peu plus de liberté, comme c'est le cas aujourd'hui quand on peut se parler dans les conditions où on se parle et on se réunit.

Nous en sommes donc à 2220 et nous continuons les vaccinations.

Le bus France Services continue d'être présent sur les territoires. Je ne voudrais pas vous donner la liste de l'ensemble mais on en a déjà pas mal sur les deuxièmes doses et ils seront bientôt sur les troisièmes doses au niveau des bus et des camions bleus. Je pense qu'il était important de sortir l'artillerie lourde – si je puis m'exprimer ainsi – pour être à proximité de nos habitants.

Ensuite, je voudrais vous donner une information sur les AIL. C'est important pour toutes et tous. Nous avons le devoir d'être proches de nos associations, de les aider.

Je vous propose de reporter la date maximum de dépôt des dossiers au 10 octobre et ce que vous n'allez pas consommer cette année sera reporté sur l'année prochaine. Certains arrivent, tout le monde n'a pas forcément la connaissance des associations, la connaissance des territoires, chacun a besoin de s'en imprégner. Soyez relax à ce niveau-là, ce qui n'est pas consommé sera reporté sur l'année prochaine.

En étant au 10 octobre, nous nous sommes tout à l'heure mis d'accord avec la présidente et les présidents de groupe pour faire une commission permanente le 13 décembre, ce qui nous permettra de passer l'ensemble des AIL. Cette commission permanente sera courte, même s'il y aura d'autres points. On en fera très peu comme cela. Je souhaite que nous ayons le conseil départemental et la commission permanente derrière de façon à éviter les allers-retours, d'éviter le temps sur les routes et le temps de préparation. Sinon, cela nous amenait au 24 janvier. Vous pourrez donc juste avant les fêtes écrire aux associations qu'elles auront des subventions, je pense que c'est intéressant. C'est ce que nous avons décidé tous ensemble.

Est-ce que cela vous convient ? Y a-t-il une prise de parole à ce sujet ? (*Aucune*).

Vous allez avoir le programme institutionnel prévu pour la fin de l'année 2021 et l'ensemble de l'année 2022, en tout cas dans le domaine du possible. Si, demain, le Président de la République vient, on ne pourra pas obligatoirement faire une plénière le même jour. Je prends un exemple simple.

Nous allons vous faire passer ce document mais, théoriquement, nous devons nous tenir à ce calendrier qui va permettre à chacune et chacun de préparer son agenda. C'est mieux quand on a de la visibilité, plutôt que d'être prévenu un ou deux mois avant.

Nous allons passer à l'ordre du jour de notre plénière.

## 1) POINTS PRINCIPAUX

### **Budget supplémentaire 2021**

**M. le Président.-** Je vais appeler Max-André PICK à me rejoindre pour nous présenter le BS 2021.

Vous verrez que c'est un BS stratégique. Je souhaite qu'il soit stratégique et je souhaite qu'il soit transparent. Entre nous, on doit tout pouvoir se dire et on doit assumer notre transparence. Vous saurez pourquoi.

**M. BEAUCHAMP.-** Tu peux compter sur nous.

**M. le Président.-** Je sais.

Vous verrez qu'une stratégie est mise en place et nous aurons l'occasion, Max-André PICK et moi-même, de vous expliquer ce que le Groupe Union pour le Nord vous propose.

Max-André PICK, tu as la parole.

**M. PICK.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur la transparence, n'ayez aucun souci avec moi. Ceux qui me connaissent sur Roubaix savent que c'est toujours le cas et il n'y a aucune raison que, au Département, j'agisse différemment.

Je suis très heureux de présenter pour ce qui me concerne ce premier budget supplémentaire, budget qui démontre que le Département, qui a été en très grande difficulté financière – on pourrait dire que le pronostic vital financier avait été engagé il y a six ans –, va mieux. On est encore convalescent, on doit rester prudent, mais les choses vont quand même beaucoup mieux que cela n'a été. Le travail que l'équipe départementale a mené avec son vice-président aux finances au mandat précédent montre que nous allons mieux aujourd'hui, mais qu'il reste beaucoup d'incertitudes, ce qui va nous amener à vous proposer des affectations de réserves de prudence pour la suite des événements.

*(Projection d'un PowerPoint)*

Cette *slide* vous donne de manière très synthétique les principaux éléments de ce budget supplémentaire.

- Vous voyez des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion qui viennent se retirer l'une à l'autre pour arriver à un solde de gestion de 9,6 M€. C'est notre besoin supplémentaire en termes de fonctionnement.
- Nous avons un besoin d'emprunt avec un solde d'investissement à moins 23 M€.
- Le tout additionné, cela montre que, si nous voulons boucler le budget total par ce budget supplémentaire, nous avons un besoin d'un peu moins de 33 M€.
- L'excédent que nous avons constaté au compte administratif de 2020 est de 73 M€ – je me permets d'arrondir les chiffres par souci de simplicité.
- Une fois l'excédent pris et le solde des demandes fait, nous arrivons à une provision de 40 M€ que nous vous proposons d'inscrire en provision pour risque.

En effet, nous ne maîtrisons pas totalement notre avenir financier. Vous savez que nous n'avons plus le levier fiscal pour éventuellement faire des ajustements. Il y a un certain nombre d'incertitudes, un certain nombre de modifications sont attendues sur plusieurs métiers qui concernent le Département qui pourraient être des décisions nationales. Des élections nationales sont à venir et nous savons que celles et ceux qui gagneront ces prochaines élections présidentielles et seront au gouvernement seront probablement amenés à prendre des décisions financières lourdes pour essayer de rétablir les équilibres des comptes publics. Bref, ce sont beaucoup d'incertitudes devant nous. Nous souhaitons donc plutôt utiliser ce solde positif pour le mettre en provision et ainsi pouvoir faire face l'année prochaine et l'année suivante à des obligations éventuelles qui nous seraient demandées par ailleurs.

Par ailleurs, la crise sanitaire n'est pas achevée. Bien malin qui pourrait dire quand cette crise va s'achever. Nous connaissons l'impact financier que cela représente pour l'ensemble de nos collectivités. Il faut donc aussi que nous prévoyions cette possibilité. Malheureusement, ce n'est pas une version très optimiste des choses, mais on peut penser que cette crise va durer et que nous aurons ainsi à assumer financièrement un certain nombre de dépenses supplémentaires.

Pour entrer plus dans le détail, vous avez sous les yeux l'actualisation de nos prévisions budgétaires. Vous retrouvez ainsi l'ensemble des éléments évoqués.

Je ne vais pas relire dans le détail les tableaux que vous avez là et que la commission des finances a eu l'occasion d'étudier lundi dernier. Vous voyez le total de nos besoins :

- 74,4 M€ en recettes.
- Un peu plus de 51 M€ en dépenses.
- Cela nous permet de dégager une épargne d'un peu plus de 23 M€.

Voilà les différents éléments. Vous voyez que, d'une ligne à l'autre, on a un certain nombre de dépenses qui peuvent filer relativement vite en fonction de décisions qui, parfois, ne relèvent pas directement du Conseil départemental. Je pense à des augmentations de rémunération d'un certain nombre de personnels que nous devons prendre en compte même si ce n'est pas nous qui en avons pris la décision. Ces augmentations de rémunération sont dans un premier temps totalement compensées par l'État mais nous ne savons pas si, pour les années qui suivent, ces compensations connaîtront le même niveau ou si, petit à petit, elles serviront comme souvent de variables d'ajustement, nous le verrons probablement en 2022 ou 2023. À chaque année suffit sa peine, nous finissons déjà l'année 2021 avec ces éléments.

À signaler sur les DMTO des choses intéressantes que je vais évoquer ensuite.

La page suivante nous permet de voir l'actualisation totale budgétaire et l'intégration du résultat dans sa section d'investissement. Nous retrouvons l'épargne d'un peu plus de 23 M€, ce qui nous permet de diminuer d'autant notre besoin d'emprunt. Du côté des dépenses, vous retrouvez les chiffres que j'évoquais tout à l'heure et qui, bien évidemment, s'équilibrent.

Je parlais des DMTO. C'est probablement un des sujets d'incertitude les plus importants que nous rencontrons et que nous rencontrerons à l'avenir. Vous savez que nous ne décidons pas des volumes de transactions immobilières qui se font sur le département, ni le montant de ces transactions, et que, selon les années, nous subissons de manière positive ou négative les évolutions du marché immobilier du département.

Vous le voyez sur le graphique que vous avez sous les yeux, depuis trois ou quatre années, nous sommes sur des niveaux de DMTO extrêmement intéressants qui progressent année après année. Nous pensons d'ailleurs que 2021 devrait nous permettre de voir des choses beaucoup plus intéressantes que les 366 M€ que nous avons inscrits de façon prudentielle au budget primitif 2021. Nous attendons bien sûr le compte administratif pour pouvoir pleinement mesurer les évolutions positives de la DMTO.

J'ai souhaité vous présenter ce graphique parce que vous voyez bien les évolutions sur 13 ou 14 ans. Vous voyez qu'il y a des évolutions qui varient pratiquement du simple au double. Entre 204 M€ sur la plus petite année en compte administratif 2009 et 366 M€ sur le compte administratif 2019, cela fait des écarts tout à fait considérables. Il est donc très difficile pour nous d'anticiper sur ce sujet et nous resterons sur une version très prudentielle même quand nous présenterons le budget 2022. Qui peut ici dire l'évolution du marché immobilier du département du Nord sur l'ensemble de l'année 2022 ? Personnellement en tout cas, je ne sais pas le faire et je pense qu'il faudra que nous soyons à nouveau prudents dans les recettes que nous imaginerons pour ces DMTO.

Voilà ce que je voulais rapidement dire, je ne vais pas être trop long sur ces éléments.

Sur le *slide* suivant, vous retrouvez un équilibre général qui vous indique l'ensemble des mouvements que je vous ai indiqués préalablement. Vous retrouvez tous les chiffres : les mouvements réels à un peu plus de 74 M€, les résultats reportés... Bref, je ne vais pas reprendre l'ensemble de ce tableau qui est la synthèse et l'addition des chiffres que je vous ai présentés dans les tableaux précédents et qui nous permettent d'avoir un BS équilibré à 191,9 M€. Vous avez tous les éléments sous les yeux, dont la provision pour risque à hauteur de 40 M€. C'est la vraie nouveauté de ce budget supplémentaire, en plus du fait que nous avons pu nous appuyer sur un excédent particulièrement significatif qui est le résultat de la politique de gestion sérieuse que nous menons depuis plusieurs années, qui nous permet petit à petit, année après année, d'améliorer notre excédent, d'améliorer notre épargne brute et notre épargne nette et qui nous permet ainsi aujourd'hui de faire face à l'ensemble de nos obligations malgré les aléas extérieurs au Département du Nord.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais rapidement dire sur le budget supplémentaire.

**M. le Président.**- Merci, Max-André PICK. C'était très clair. Cela permet de voir les choses.

Je vous propose de passer au débat.

Je donne la parole à Madame Stéphanie BOCQUET.

**Mme BOCQUET.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La présentation de ce budget supplémentaire 2021 est l'occasion pour le groupe écologiste de présenter, au-delà des aspects techniques de ce BS, sa vision d'ensemble sur cet exercice budgétaire et de préciser ainsi les éléments sur lesquels nous serons attentifs dans la préparation du budget 2022.

Concernant ce budget supplémentaire stricto sensu, même si nous mesurons l'impact des différentes réformes de fiscalité locale sur le budget départemental, impôts de flux sensible aux conjonctures, même si nous mesurons les conséquences du transfert de la part de taxe foncière aux communes, nous déplorons votre proposition d'affecter 40 M€ du résultat à la création d'une provision pour risque de baisse de DMTO. Vous nous parlez de prudence, nous vous répondons urgence. Agir en responsabilité supposerait plutôt d'investir dès aujourd'hui ces 40 M€ pour faire face aux urgences sociales et écologiques de notre département.

De plus, pour l'exercice budgétaire 2023, vous escomptez des négociations budgétaires difficiles avec l'État suite aux échéances électorales de 2022. Or, arriver en négociation en valorisant un excédent budgétaire nous semble être un mauvais choix tactique.

De manière plus générale, ce budget supplémentaire 2021 s'inscrit dans une logique purement gestionnaire marquée par un manque d'imagination et de recherche de solutions innovantes pour faire face aux défis de notre territoire. Les dépenses budgétaires d'aujourd'hui préparent le département du Nord de demain. Or, pour le groupe écologiste, le niveau d'investissement prévu n'est pas à la hauteur des enjeux liés à l'urgence sociale et écologique.

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, nous faisons moins que d'autres conseils départementaux à l'instar du Département de Seine-Saint-Denis ou de celui de Meurthe-et-Moselle, lesquels ont engagé des plans de soutien conséquents avec leurs partenaires, associations et entreprises qui subissent les conséquences de cette crise. Au demeurant, dans le cadre du projet de loi 3DS, le Conseil départemental du Nord pourrait faire partie des collectivités volontaires pour l'expérimentation d'une recentralisation du financement du RSA comme nous allons y appeler dans le cadre de notre motion. Cette recentralisation permettrait aux Départements d'allouer des moyens supplémentaires aux politiques d'insertion des allocataires du RSA. En effet, les négociations entre l'État et le Département de Seine-Saint-Denis sur les modalités financières de cette recentralisation doivent permettre de doubler les moyens alloués aux politiques d'insertion, selon Stéphane TROUSSEL, Président. Pour ce département, la recentralisation sera effective dès 2022, la prise en charge par l'État étant inscrite dans le projet de loi de finances 2022.

Les écologistes n'appellent pas pour autant le Conseil départemental à participer par ses dépenses d'investissement à une simple relance de la machine économique dans une logique productiviste, mais plutôt à participer à la transformation de notre économie, à la mutation de notre territoire vers davantage de soutenabilité écologique. C'est bien l'ensemble du budget du Département qui doit s'inscrire dans une logique de transition écologique et solidaire, pas seulement quelques lignes budgétaires. Cela suppose de mettre en place un outil d'aide à la décision tel que le budget climatique, comme ont commencé à le mettre en œuvre la Métropole européenne de Lille, mais aussi la Métropole de Lyon ou encore l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour rappel, un budget climatique a pour objectif d'identifier les dépenses bénéfiques pour le climat et celles avec effet négatif, d'évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques, d'analyser les marges de manœuvre pour réorienter les réponses selon un prisme climat et, enfin, de suivre l'évolution d'exercice budgétaire en exercice budgétaire.

À ce titre, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, où en sont la définition d'indicateurs d'évaluation environnementale et la mise en place d'un contrôle de gestion environnemental prévues dans le cadre de Nord durable ?

Rendre le budget du Conseil départemental cohérent face à l'urgence écologique suppose également à nos yeux un ensemble de réorientations budgétaires qui concernent notamment les grands projets et aménagements qui ne sont plus d'actualité à l'heure de l'urgence climatique, avec par exemple un gel de la contribution au canal Seine-Nord Europe dans l'attente d'un rééquilibrage du projet, ou encore l'abandon de nouvelles infrastructures routières.

De manière générale, le groupe écologiste souhaite subordonner toutes nouvelles infrastructures financées par le Conseil départemental au respect du principe de zéro artificialisation nette des sols, en cohérence avec la proposition de la convention citoyenne pour le climat.

Les financements du Département peuvent être un outil de transformation de notre territoire. En s'appuyant sur la politique d'entretien des routes départementales, nous pouvons impulser un réseau cyclable cohérent à l'échelle du département et donner des alternatives à la voiture, y compris en milieu rural.



Une gestion budgétaire responsable et sobre passe également pour nous par un ciblage sur la transition écologique des contributions au titre des politiques de solidarité territoriale, par un renforcement des coopérations avec les autres échelons de collectivités ou encore par un renforcement de la recherche de financements européens.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le groupe écologiste votera contre le budget supplémentaire 2021.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame BOCQUET.

Je vais laisser la parole à Paul CHRISTOPHE.

**M. CHRISTOPHE.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Vous le savez, le budget supplémentaire est un rendez-vous nécessaire dans la vie de notre collectivité. Il permet d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif en fonction de leur consommation observée et d'intégrer le résultat du compte administratif de l'exercice précédent, avec pour particularité cette année le fait que celle et ceux qui ont voté le budget primitif et le compte administratif ne sont pas nécessairement les mêmes que celles et ceux qui sont installés dans cet hémicycle aujourd'hui. Je dirai que ce budget supplémentaire est comme un trait d'union entre la mandature précédente et celle d'aujourd'hui.

Il reprend tout d'abord un excédent du compte administratif 2020 de 72 M€, un excédent dégagé alors que ce compte administratif était celui d'une année marquée par la Covid-19 et pour lequel on nous prédisait le pire en matière de finances publiques. Cet excédent est le fruit d'une gestion raisonnée, soucieuse du denier public que vous avez menée, cher Président, tout au long de la mandature précédente en tant que vice-président en charge des finances. Sous la gouvernance de Jean-René LECERF, vous avez œuvré avec une gestion efficace qui contenait les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau important d'investissements. Ce principe a permis de remettre petit à petit le Département sur les bons rails financiers et d'affronter la crise de la Covid-19 sereinement.

Même si nous semblons entrevoir enfin la lueur au bout du tunnel, notre Département reste impacté par la crise, sans pour autant la subir. Grâce à cette gestion équilibrée de nos dépenses publiques, le Département du Nord reste en mesure de se mobiliser pour atténuer les effets de la pandémie sur les Nordistes.

Certaines dépenses supplémentaires inscrites dans ce budget le démontrent. Je pense ici au soutien à l'activité des services d'aide à domicile, à la prolongation de la prise en charge des jeunes majeurs, à l'entretien dans les collèges ou aux investissements et dispositions liés au déploiement du télétravail dans notre administration.

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la continuité des principes établis jusqu'à présent. Les dépenses supplémentaires sont équilibrées par de nouvelles recettes afin de stabiliser la dette. Ne changeons pas une formule qui a fait ses preuves, cette culture de la recette, cette marque de fabrique à laquelle vous êtes tant attaché, cher Président.

Côté investissement, ce budget supplémentaire maintient les ambitions affichées lors du vote du budget primitif. Il maintient le cap sur les investissements en tenant compte de la réalité du terrain et de l'avancement des projets. Les ajustements concernent des travaux dans les collèges, les logements et viennent s'ajouter aux projets de voiries, d'aménagements du territoire inscrits au budget primitif.

Cette part de notre budget dédiée à l'investissement est essentielle pour notre département. Investir 300 M€, c'est injecter autant d'euros dans l'économie dans nos entreprises, c'est créer de l'emploi, investir dans nos territoires, c'est aussi favoriser leur rayonnement et les rendre plus attractifs.

Nous saluons votre ambition assumée d'intensifier les investissements dans les années à venir pour que le Département contribue dans la mesure de ses compétences à la relance économique.

Si la loi NOTRe nous a privés de notre compétence de développement économique, par ce biais, nous pouvons participer au cercle vertueux de la croissance.

Cher Vice-président, vous avez évoqué l'envolée des DMTO, cette contribution liée aux transactions immobilières. Au nom de la majorité départementale, je tiens à saluer la prudence qui doit être de mise sur ce sujet. Rappelons qu'il s'agit bien là d'une recette incertaine et que les principes élémentaires de comptabilité publique imposent la nécessité d'être prévoyant et de mettre en œuvre cette épargne de précaution proposée par le budget supplémentaire. Peut-être certains trouveront-ils que nous pêchons par

excès de prudence, que nous nous asseyons sur une cassette de 40 M€ tel Harpagon, mais nous savons sur les bancs de cet hémicycle que prudence est mère de sûreté, surtout lorsqu'il s'agit de manier les deniers du contribuable.

Les finances de nos collectivités ne sont pas un long fleuve tranquille. Notre président se souvient sûrement des sueurs froides ressenties dans l'établissement des premiers budgets supplémentaires dès 2015. Il faut le marteler, le « quoi qu'il en coûte » n'existe pas dans nos finances locales puisque nos collectivités ont l'obligation de présenter des budgets équilibrés.

Alors oui, nous nous devons d'être prudents parce que cette envolée des DMTO finira par s'estomper. Les confinements successifs, le développement du télétravail ont éveillé chez les Nordistes comme chez les Français des besoins de logements plus grands éloignés des grands centres urbains. Certes, actuellement, le marché immobilier est très tendu, les biens à peine publiés sont vendus le plus souvent dans les jours qui suivent, si ce n'est le jour même. Penser que cette situation va perdurer serait purement et simplement hasardeux. Nous manquerions totalement à nos responsabilités.

Il est donc nécessaire de ne pas dilapider ces recettes exceptionnelles, d'autant plus que, sans jouer les oiseaux de mauvais augure, nous pourrions devoir affronter des vents contraires ; tout d'abord parce que le Département n'a plus la maîtrise de ses recettes fiscales avec la suppression de la part départementale de la taxe foncière, le Département ne dispose plus de recettes dynamiques, ni de leviers à activer en cas de très gros temps. Nos politiques départementales tiennent compte de cette donne. Je pense par exemple à notre politique en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA qui permet d'accompagner les Nordistes sur le chemin de l'emploi et, par là même, de retrouver un pan de leur dignité.

Cette politique offensive porte un double intérêt, celui d'accompagner les familles vers une autonomie financière et celui de réduire la facture du RSA au profit d'autres politiques sociales portées par notre Département.

Mais cette équation n'est pas possible dans toutes nos politiques départementales. Difficile par exemple de contenir les dépenses de l'allocation personnalisée d'autonomie dans un contexte où le nombre des 75-84 ans va enregistrer en France une croissance inédite de 50 % autour de cette décennie.

Les vents contraires pourraient aussi venir de la politique nationale. Que ferions-nous si l'État se désengageait de certaines de nos politiques ? Le Département du Nord a été le premier Département à s'impliquer dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et de la protection de l'enfance. Qu'en sera-t-il demain ? Nous ne serons malheureusement pas éclairés sur le sujet avant la prochaine élection présidentielle.

Enfin, que nous réservera de la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), ex-loi 4D, tant de fois repoussée, mais finalement présentée au Sénat au cœur de l'été et dont le projet initial a fait l'objet de nombreuses modifications par amendements ? Comme vous le savez, elle n'arrivera à l'Assemblée nationale qu'en décembre. Il faudra veiller à ce que nos fragiles équilibres budgétaires ne soient pas déstabilisés par de nouvelles missions, de nouvelles compétences, intéressantes et cohérentes, mais qui, pour certaines, pourraient s'apparenter à des cadeaux empoisonnés sans compensations adéquates.

À l'heure d'adopter ce budget supplémentaire, de nombreuses interrogations et questions demeurent. L'année 2022 sera une année charnière à beaucoup d'égards, mais surtout pour notre Département. Ce budget supplémentaire a le mérite de tenir compte de ce contexte incertain et ne pas céder à une certaine euphorie.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, le Groupe Union pour le Nord, majorité départementale, approuve ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Paul CHRISTOPHE.

Je vais laisser la parole à Bertrand RINGOT pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

**M. RINGOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

La crise sanitaire a créé de nombreuses incertitudes pour nos Départements sur le plan économique et social. L'année 2020 s'est caractérisée par une augmentation brutale du nombre d'allocataires du RSA au niveau national (+ 7,5 %) entre décembre 2019 et décembre 2020, soit plus de 2 millions de personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active dans notre pays. La crise sanitaire s'est également traduite par une envolée des besoins sociaux des familles en difficulté et accompagnées par notre collectivité. D'ailleurs, le rapport remis au Premier ministre le 12 mai 2021 par le Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a mis en exergue une pauvreté démultipliée depuis le début de l'épidémie. Il s'agit, selon les auteurs, d'une véritable bombe à retardement. C'est dire l'enjeu de mobiliser nos Départements face à l'aggravation de la précarité et de la

pauvreté. Nous constatons d'ailleurs avec les associations et l'ensemble des élus locaux sur le terrain l'ampleur des besoins notamment en aides alimentaires. En fin d'année 2020, les Restos du cœur indiquaient ainsi une hausse de plus de 30 % des demandes qui ne faiblissent toujours pas. Nous voyons bien également que la situation est particulièrement compliquée pour la tranche d'âge des 18-29 ans pour qui la progression du chômage est malheureusement la plus forte.

Voici donc le contexte de ce débat budgétaire de ce BS 2021 marqué par une crise sociale violente et persistante qui continue de fragiliser notre population.

Les conséquences humaines de la Covid-19 ne sont pas encore derrière nous. Certains Départements ressortent d'ailleurs totalement exsangues de la crise sanitaire, à l'image de nos collègues de la Seine-Saint-Denis dont le taux de pauvreté est deux fois supérieur à celui de la moyenne nationale. Le Président de ce Département, Stéphane TROUSSEL, a d'ailleurs négocié avec l'État la prise en charge du surcoût des dépenses liées au revenu de solidarité active. L'accord a été confirmé par le Premier ministre en milieu de semaine dernière. C'est certes une solution d'urgence individuelle pour soulager les finances départementales de la Seine-Saint-Denis qui doit résoudre une équation insoluble entre des charges exponentielles et des recettes largement insuffisantes. Le sujet est moins ici celui de la recentralisation du RSA que celui du retour de la solidarité nationale à travers une meilleure compensation des allocations individuelles de solidarité réclamées depuis de nombreuses années.

Cependant, le véritable débat demeure, nous le savons tous, celui de l'autonomie fiscale et financière de nos collectivités pour nous permettre de financer les politiques que nous avons décidé de mener dans nos départements. Sur ce plan, nous n'avons pas de perspective du gouvernement à ce stade après avoir transféré notre dernier levier fiscal dynamique, la taxe sur le foncier bâti, au bloc communal.

Dans ce contexte, deux stratégies sont donc possibles à nos yeux : une stratégie de négociation collective au sein de l'ADF (l'Association des Départements de France) avec le gouvernement pour obtenir une meilleure compensation des allocations individuelles par une solidarité nationale ou imaginer une nouvelle recette dynamique, ou bien une stratégie d'attente en espérant que notre collectivité pourra passer à travers les gouttes de la crise.

Vous choisissez a priori cette deuxième option en prenant la décision dans ce budget supplémentaire de créer une cagnotte de 40 M€ sur la recette des droits de mutation engrangés en 2020 pour – je cite votre rapport – « la création d'une provision pour risque de baisse des DMTO qui devrait se réaliser dans les futurs exercices budgétaires ». Admettez-le, beaucoup de conditionnels dans tout cela. Ce sont donc 40 M€ qui vont dormir sur les comptes du Département du Nord. Ils n'iront pas sur l'investissement pour préparer l'avenir ou sur des politiques de développement stratégiques territoriales. Ils resteront dans le bas de laine de la collectivité et ce, complètement à l'inverse de ce qui est réalisé au niveau national en termes de plan de relance et aussi par les collectivités locales – j'y reviendrai.

Nous pourrions comprendre cette sur-prudence si le marché immobilier montrait des signes d'essoufflement et de ralentissement ou si nous étions en difficulté. Ce n'est pas le cas, votre Vice-président vient de nous annoncer a priori de beaux résultats de DMTO pour l'exercice en cours. La crise sanitaire n'a pas enrayé le marché, fort heureusement, grâce au soutien à la relance par l'État, historiquement appuyé par l'Union européenne, les Régions et les Intercommunalités. En 2020, la baisse au niveau national a été de seulement 2,2 %. Ce sont les départements les plus exposés à la clientèle étrangère qui ont subi les plus grosses diminutions de DMTO (Paris, les Hauts-de-Seine et les Alpes-Maritimes), comme le relève Michel KLOPFER.

Selon la dernière note de conjoncture des notaires de France datant du mois de juillet 2021, le nombre de ventes et les prix des logements continuent de progresser – tant mieux –, avec des acheteurs soutenus par des taux d'emprunt toujours très bas – tant mieux aussi. Par ailleurs, chacun le sait, l'épargne des Français n'a jamais été aussi importante qu'actuellement.

Le député du Gers et président de la délégation aux collectivités et à la décentralisation, Jean-René CAZENEUVE, mise quant à lui sur une augmentation de 11 % des DMTO entre 2020 et 2021. C'est pourquoi nous ne comprenons pas vos inquiétudes sur l'évolution des DMTO et, par conséquent, nous ne partageons pas votre stratégie de mettre en réserve 40 M€ sur les droits de mutation 2020.

Ce choix de stocker une telle somme nous interroge. Est-ce demandé par l'État ? Est-ce pour financer par anticipation les premiers acomptes du canal Seine-Nord Europe ou un autre investissement ? Si nous devons solliciter le gouvernement en cas de retournement économique – cela a été dit par un précédent orateur –, il nous dira fort justement de piocher dans les économies.

Deuxièmement, nous pourrions avec une partie de cette somme – peut-être pas tout – nous mobiliser davantage face à la crise en soutien à notre tissu économique et social, à l'image d'autres Départements qui ont été plus volontaristes ou même ici à Lille comme le fait le Conseil régional des Hauts-de-France en votant – je cite la presse il y a quelques jours – « un budget supplémentaire se caractérisant par un effort régional jamais atteint en investissement par d'autres Régions à hauteur de 1 Md€, à comparer avec une moyenne annuelle de 680 M€ entre 2016 et 2019 », qui s'accompagnera fort justement et inévitablement par une dégradation assumée des comptes du Conseil régional avec des ratios financiers, avec un emprunt d'équilibre plus élevé qu'à l'accoutumée, amenant à une capacité de désendettement à 17 ans. Ainsi, 48 M€ ont été versés à 670 projets de communes, c'est un effort considérable.

Le Département du Nord pourrait intervenir sur un plan de relance autour de priorités fortes, comme le font l'Union européenne, l'État et la Région : la santé et les solidarités en soutenant plus fortement les créations de maisons médicales, la transition écologique, le soutien aux associations fragilisées par la Covid-19, le logement afin d'accélérer encore la création de logements dans notre département, l'éducation et l'accompagnement des jeunes dans le contexte que je vous ai décrit. Les idées ne doivent pas manquer.

Vous en avez les moyens financiers. Vous avez une capacité d'endettement de 5,3 ans, avec un seuil d'alerte à 10 ans. Vous autofinancez l'investissement à hauteur de 80 %, l'épargne brute augmente encore de 32 M€ et le recours à l'emprunt va diminuer de 23 M€.

Certes, il faut être prudent mais, là, il ne s'agit plus d'être prudent, c'est vraiment geler la situation.

Vous choisissez donc pour ce budget supplémentaire une augmentation des dépenses du secteur des services d'aide et d'accompagnement à domicile principalement financées par des redéploiements de crédits – c'est une bonne chose –, le renforcement de la prise en charge des jeunes majeurs dont le coût pour le Département est égal à 0 car intégralement compensé par l'État. Enfin, une ligne de crédit de 1 M€ est ouverte afin de régler un redressement de l'Urssaf ; nous souhaiterions d'ailleurs obtenir, Monsieur le Président, des précisions sur ce litige, cela a été demandé en commission.

J'en viens donc à ma conclusion. Le budget supplémentaire nous conforte sur ce que nous disions en début d'année lors de l'examen du budget primitif au mois de mars 2021. Nous disions qu'il fallait sortir de l'austérité budgétaire, mieux préparer la sortie de crise, lancer des projets d'avenir, avoir une vision pour le Nord, soutenir davantage les communes et intercommunalités dans leurs projets. Nous disions que le Département du Nord avait des marges de manœuvre financière pour participer à l'effort collectif de relance.

Aujourd'hui, nous constatons que les marges de manœuvre sont réelles. Il s'agit donc finalement d'une question de vision, de volontarisme politique pour le Nord afin d'enclencher une nouvelle dynamique et de renforcer encore nos politiques de solidarité.

Votre arrivée à la présidence, Monsieur le Président, aurait pu se caractériser par un premier signal fort vers les milieux économiques, associatifs, les collectivités locales, avec un plan de relance nordiste ambitieux et ciblant des politiques précises dans le domaine de la transition énergétique, du patrimoine, de la voirie. Cela n'a pas été le cas à ce stade, nous le regrettons. Nous attendrons donc le budget primitif 2022.

Dans cette attente et en cohérence avec notre vote sur le budget primitif, nous voterons contre ce budget supplémentaire qui nous est présenté.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur RINGOT.

Je laisse la parole à Charles BEAUCHAMP pour le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord.

**M. BEAUCHAMP.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Notre première question porte sur le redressement de l'Urssaf à hauteur de 1 M€. En commission, les éléments de réponse ne nous ont pas permis de comprendre sur quoi exactement portait le redressement.

Notre deuxième question concerne les marges de manœuvre supplémentaires offertes par le niveau particulièrement élevé des DMTO en 2021. Vous proposez de mettre de côté 40 M€ au titre d'une provision pour risque en invoquant un principe de prudence. Les DMTO peuvent varier fortement d'une année sur l'autre, c'est vrai. D'ailleurs, nous ne cessons de dire qu'il est dangereux de fonder un budget départemental sur cette recette volatile. Nous disons encore une fois qu'il faut une réforme qui redonne aux Départements la main sur leur fiscalité, c'est une urgence. Je ne vous donne qu'un chiffre qui me semble illustrer cette urgence : à compter de 2021 et du remplacement de la taxe sur le foncier bâti par une part de TVA, environ 62 % des recettes totales de fonctionnement des Départements sont composés d'impôts liés à la conjoncture économique (TVA, CVAE, DMTO, TSCA, TICPE et taxes sur les carburants). La soutenabilité du financement de la politique sociale ne peut pas continuer à dépendre de ressources si incertaines.

J'en reviens aux DMTO. Elles sont en constante augmentation sur notre territoire depuis 2014. D'où ma question : avez-vous en votre possession des éléments qui démontrent un risque élevé de chute des DMTO en 2022 et 2023 ? Nous supposons en effet que, si vous en mettez une part en réserve maintenant, c'est que vous projetez que ces DMTO vont connaître une diminution importante.

Autre argument que vous avancez, cette réserve de 40 M€ va nous servir lorsque le gouvernement décidera, sans doute à partir de 2023, après les présidentielles, de nous retirer des moyens, notamment pour éponger les frais du « quoi qu'il en coûte ». Soit le candidat que vous soutenez a de funestes projets pour les collectivités, soit vous ne croyez pas à sa victoire.

Soyons lucides. Le gouvernement n'a pas attendu le prétexte de la crise sanitaire pour faire fondre ses dotations aux collectivités et en particulier aux Départements. Les gouvernements successifs n'ont pas attendu la crise sanitaire pour se désengager de façon inédite du financement des allocations individuelles de solidarité, ils n'ont pas attendu la crise sanitaire, et celui de Monsieur MACRON encore moins, pour mettre en place des réformes fiscales conduisant au retrait de tous les leviers fiscaux des Départements et à leur asphyxie y compris institutionnelle.

Ainsi, nous vous demandons si, au-delà des suppositions, vous disposez d'informations précises qui établissent que notre Département va percevoir moins d'argent de l'État en 2022 et 2023.

Nous vous demandons également ceci : est-ce que laisser dormir ses capacités budgétaires est une bonne stratégie dans nos négociations à venir avec l'État ? Comment revendiquer des moyens financiers supplémentaires auprès de l'État si, finalement, nous avons de l'argent disponible pour constituer une réserve ? D'ailleurs, nous voulions vous proposer, Monsieur le Président, après la visite du Président de la République à Marseille et son plan d'aide de 1,5 Md€, de solliciter une audience afin que le Nord bénéficie également d'un plan d'aide. Il est le premier département de France et, comme Marseille, il est à la confluence de tous les défis, notamment climatiques, sociaux et migratoires – je reprends les termes du Président de la République. Mais quelle crédibilité pourrions-nous avoir à formuler une telle demande quand vous n'engagez pas les crédits dont le Département dispose au service des Nordistes ?

Une dernière remarque concernant la mise en réserve des DMTO, elle est préconisée par deux rapports, le rapport Cazeneuve en 2020 et le rapport Lambert-Malvy en 2014. Selon nous, cette préconisation traduit une certaine vision de la gestion des finances locales qui peut s'appliquer en tout temps dès que le produit des DMTO connaît une hausse conséquente, en dehors donc de toutes considérations liées à la crise sanitaire. C'est pourtant l'argument que vous mettez en avant, celui de la crise sanitaire et des impacts supposés sur nos budgets à venir, mais il est fort à parier que, crise sanitaire ou pas, vous auriez fait ces choix.

En commission 1, Monsieur le Vice-président a précisé que garder ces 40 M€ et les excédents supplémentaires du compte administratif devrait permettre de voir venir. Encore faut-il qu'on nous démontre de façon convaincante que ce qui va venir justifie le gel de tels volumes financiers. D'ailleurs, Monsieur le Vice-président a complété en disant que, si finalement le pire ne se produisait pas, nous trouverions de quoi faire sur l'investissement. C'est une curieuse façon d'envisager l'action de notre Département.

Nous réitérons notre remarque sur laquelle nous sommes d'accord, je pense, avec nos collègues socialistes et verts : est-ce que les urgences sociales et écologiques ne justifient pas de façon évidente que l'on investisse dès à présent ?

Vous annoncez tout de même une hausse des investissements – je dirai « enfin » – ; 330 M€ prévus en 2022 contre 300 M€ votés en 2021. Nous accueillons favorablement cette annonce, mais nous vous redisons que vous pourriez faire mieux et plus avec ces 40 M€ et le taux actuel des emprunts. Le plan pluriannuel d'investissements discuté prochainement devra être à la hauteur des enjeux.

Par ailleurs, vous annoncez une nouvelle cure d'austérité, me semble-t-il, Monsieur le Président. Vous vous êtes exprimé publiquement récemment en ces termes – je cite –, « pas question d'augmenter la dette, ni la fiscalité, ni les dépenses de fonctionnement ». Pour ce qui est de la fiscalité, je vous rassure, personne ne l'aurait fait puisque nous n'avons désormais aucune possibilité de modulation. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, votre annonce est alarmante. Nous avons donc des ressources supplémentaires que nous n'allons pas utiliser et, en parallèle, vous dites qu'il n'y aura rien de plus pour la protection de l'enfance, ni pour l'accompagnement des personnes handicapées, ni pour l'autonomie des seniors, ni pour l'aide aux acteurs de la solidarité, ni pour les agents départementaux.

Au sujet des agents départementaux, nous relayons ici leur inquiétude quant à leurs conditions de travail, de congé et RTT à venir.

Drôle de façon d'ouvrir un mandat. Les perspectives ne sont pas franchement encourageantes. Nous avons fait plusieurs propositions lors du dernier DOB. Nous proposons par exemple d'intégrer aux prévisions budgétaires 2021 un provisionnement supplémentaire du fonds de solidarité logement afin d'anticiper la hausse des impayés de loyers et de charges liées aux logements, malheureusement vérifiée aujourd'hui avec l'explosion du coût de l'énergie. Dans le contexte de la crise sanitaire et de la perte de revenus de nombreuses familles, cette disposition nous semblait nécessaire, mais elle n'a malheureusement pas été retenue.

Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, mais nous voulons montrer par-là que de nombreux chantiers sont à ouvrir par le Département. Annoncer dès votre arrivée que les dépenses de fonctionnement n'augmenteront pas, c'est au contraire fermer d'emblée la porte à tous ces chantiers indispensables.

Pour finir, il y est question de créer un service dédié au contrôle de gestion pour « optimiser les recettes, récupérer l'argent qui nous est dû » – je cite. Il s'agit pour être concret de factures impayées et d'indus non réclamés par la collectivité. En soi, nous n'allons pas contredire l'intérêt d'une culture de la recette. Par contre, nous attendons surtout une action de vous, Monsieur le Président, c'est que vous récupériez les plus grosses sommes d'argent qui sont dues aux Nordistes, celles que l'État ne nous a pas versées pour financer la solidarité nationale (la PCH, le RSA, l'APA). Cela représente plus d'un budget départemental. Nous escomptons évidemment que la récupération de cette dette sera votre priorité car c'est en réalité cela qui fera la différence.

Bien évidemment, nous ne voterons pas le budget supplémentaire.

Merci de votre attention.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur BEAUCHAMP.

Merci à tous les quatre de vos interventions.

Je vais laisser la parole à Max-André PICK et j'aurai l'occasion de faire quelques petites remarques.

**M. PICK.**- Evidemment, Monsieur le Président.

J'ai entendu beaucoup de choses intéressantes. Nous allons d'abord faire un constat commun. Oui, nous préférierions avoir une fiscalité propre et pouvoir continuer à gérer plus directement notre politique de recettes. Or, nous n'y sommes pas. Peut-être un jour y reviendrons-nous, mais nous n'y sommes pas. Parce que nous n'y sommes pas, nous sommes obligés d'être extrêmement prudents dans notre approche budgétaire, en particulier au niveau de nos recettes – j'y reviendrai.

Je voudrais répondre à deux ou trois éléments que j'ai pu entendre.

Il faudrait un budget climatique, mais il ne faut pas voter pour le canal Seine-Nord. Le Département du Nord ne serait pas à l'heure d'une politique environnementale ambitieuse. Je peux comprendre que notre nouvelle collègue n'ait pas encore pris en compte l'ensemble des mesures et des démarches que nous avons entamées et que Patrick VALOIS, notre vice-président, porte avec force depuis plusieurs années, mais nous avons déjà fait beaucoup. Je peux vous inviter par exemple à regarder ce que nous faisons dans l'approvisionnement des collèges en termes d'économie circulaire, qui est tout à fait intéressant et remarquable. Je pourrais vous parler d'un autre sujet que je connais particulièrement, qui est la construction du nouveau Forum, bâtiment qui est remarquable en tous points et qui correspond à l'ensemble des objectifs que nous pourrions avoir les uns et les autres sur la qualité environnementale, mais je n'entrerai pas plus dans ce domaine.

J'entends que les DMTO créent une sorte de fantasme. J'entends même à gauche qu'il y a des prévisions. J'ai bien noté, Monsieur RINGOT, que, en 2022, ce sera meilleur qu'en 2021. Nous verrons. Je n'en suis pas sûr.

**M. RINGOT.**- (*Inaudible*)

**M. PICK.**- Je vous ai dit en commission que nous aurions plus que les 360 M€ inscrits. Je ne vais donc pas dire le contraire huit jours plus tard.

Considérer que, puisque cela se passe bien en 2020 et en 2021, cela se passera bien en 2022, c'est vraiment lire dans le marc de café ou dans une boule de cristal. Nous sommes ici des gens sérieux, nous appliquons un budget avec sérieux, face à des responsabilités en particulier sociales extrêmement importantes. Nous devons faire face coûte que coûte à l'ensemble de nos dépenses sociales et, pour cela, il faut que nous montrions de la prudence, de la rigueur et une transparence.

Nous aurions pu dispatcher ces 40 M€ tranquillement sur une cinquantaine ou une centaine de lignes budgétaires. C'est d'ailleurs ce que je vous avais proposé à un moment. Je vous avais surtout proposé de diminuer notre stock de dette de 40 M€, c'était bien plus simple. Non, dans le cadre de la transparence que vous avez évoquée, Monsieur le Président, nous annonçons les choses. Nous partons dans des périodes d'incertitude en termes de dépenses comme en termes de recettes et, du coup, il était important pour nous de pouvoir assurer cette provision pour risque et nous l'assumons pleinement et en toute transparence.

J'entends que nous pourrions lancer par exemple de nouvelles dépenses de fonctionnement. Mais gagées sur quoi ? Sur des recettes que nous ne maîtrisons pas ? Je pense vraiment que ce n'est pas très raisonnable.

Bien sûr, nous pouvons aller sur l'investissement. Permettez-moi de vous rappeler que, en 2021, avec 300 M€ inscrits au budget, nous étions à un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 10 ans, niveau que nous avons pleinement assumé puisque nous aurons probablement engagé et utilisé 95 % de cette enveloppe à la fin de cette année. Ce n'est donc pas une simple inscription budgétaire dont on sait qu'elle ne se fera pas parce que le budget ne le permettra pas. Ce que nous votons, nous le mettons en œuvre. Les 300 M€ d'investissements 2021 seront mis en œuvre. Il est même probable, comme Monsieur le Président l'a déjà souligné, que ce sera 330 M€ l'année prochaine. Nous aurons l'occasion de reparler de tout cela lorsque la majorité départementale aura, dans les semaines qui viennent, réfléchi à son plan pluriannuel d'investissement.

Ce plan pluriannuel d'investissement aura le grand intérêt de rescanner – si vous me permettez l'expression – l'ensemble des projets d'investissement que nous avons, de permettre en particulier aux nouveaux vice-présidents d'impulser dans leur domaine des éléments nouveaux s'ils le souhaitent et cela va nous donner une perspective sur le mandat, ce qui nous permettra en fonction des éléments d'aller plus loin ou moins loin dans nos politiques d'investissement.

Nous partons sur une base à 330 M€. Si les DMTO continuent dans les années qui viennent à avoir de très hauts niveaux, pourquoi ne pas monter à 350 M€, 360 M€ et pourquoi pas plus en investissement. Nous avons beaucoup de projets que nous aurions à financer par ailleurs. Comme nous faisons un budget sérieux et rigoureux, nous mettons le niveau d'investissement en fonction de nos réelles capacités.

À souligner que nous maintenons le stock de dettes au même niveau et que notre intention est de le maintenir peu ou prou selon les années au même niveau qu'actuellement, c'est-à-dire à 1,2 Md€ environ.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais évoquer pour ne pas être trop long et vous laisser la parole.

**M. le Président.-** Merci, Max-André PICK.

Merci de vos interventions. Toutes et tous, sauf Paul CHRISTOPHE, vous avez oublié une seule chose. Vous avez oublié le fonds de péréquation de l'année prochaine. Celui-ci va baisser pour le Département du Nord, parce que les DMTO augmentent. On maîtrise le RSA. Le fonds de péréquation va donc obligatoirement baisser. Quand on fait l'analyse – je n'ai pas fait l'ENA, mais on n'a pas besoin de faire l'ENA pour faire cela –, on peut voir que le fonds de péréquation va baisser d'environ 30 M€. Entre les 30 et les 40, vous les avez.

Aujourd'hui, si on lâche les 40 M€, l'année prochaine, on est à moins 30 M€, on réduit le fonctionnement parce qu'on y est obligé et on ne tient pas. Le raisonnement est aussi simple que cela.

Pourquoi n'ai-je pas souhaité que l'on dispatche ? Tout le monde aurait dit « c'est bien, on augmente le budget primitif avec le budget supplémentaire » mais, en fin de compte, il n'aurait pas fallu consommer. On pouvait vous le faire tranquillement, comme on aurait pu vous mettre 11 mois de RSA – cela aussi, c'était facile. Non ! On veut de la transparence.

Les 40 M€ vont se réduire, si tout va bien, à 10 M€. Aujourd'hui, concernant la marge de manœuvre sur les DMTO, à 10 M€ près, on ne sait pas où on va. Personne n'a de boule de cristal sur les DMTO. Nous sommes donc sereins. Demain, nous savons que le fonds de péréquation va baisser, mais il faut aussi l'anticiper. Si on ne l'anticipe pas, on est mal, il faut aller à l'emprunt, on ne peut pas aller à l'investissement, il faut baisser le fonctionnement et on est très mal. Notre volonté est donc transparente et c'est calculé. C'est ce que je voulais vous dire ce matin.

Une fois qu'on s'est dit cela, toutes vos argumentations tombent. Faire le grand plan de relance, OK. Tout à l'heure, en ADVB et en PTS, on va mettre quelques millions sur la table. Sur les couches de roulement, on va mettre quelques millions sur la table. Dans nos grands investissements à 300 M€, on en met aussi sur la table et on les fait, on fait le travail dans les collèges, on fait le travail dans les EHPAD, on travaille sur les voiries, des contournements importants ont été engagés et on va aller jusqu'au bout, on va assumer ce qui a été fait. Dans nos musées, il y a des choses, tous les coups lancés vont être assumés. On a besoin d'un PPI qui soit bien clair, mais il faut bien qu'on ait une épargne. Or, le seul levier, ce sont les DMTO. À part cela, il n'y en a pas. D'où l'intérêt de prévoir l'avenir par rapport à la péréquation.

Vous nous dites qu'il faut travailler à l'ADF et faire bouger le gouvernement sur certains points. Pourquoi suis-je à la commission de finances et à la COMEX ? Ce n'est pas pour aller me balader à Paris, c'est bien pour dire que le Nord est le plus grand département de France et que nous devons être entendus et respectés.

Demain, on ne sait pas comment le plan pauvreté va fonctionner, on ne sait pas comment l'enfance-famille va fonctionner. Il y a beaucoup de choses comme cela. Aujourd'hui, nous avons donc intérêt à être raisonnables et à être transparents avec vous.

Vous nous dites qu'il faut un budget climatique. Le budget existe, il est transversal. Le climat, c'est partout. Nord durable, ce n'est pas un budget climatique. Quand vous parlez du contrôle de gestion environnementale, je vous dis OK, banco, il y en aura un. On ne va pas dépenser de l'argent dans Nord durable si on n'a pas le résultat en face. On doit pouvoir quantifier le travail qui est fait au niveau des circuits courts et autres et on doit l'amplifier. Je prends cet exemple parce qu'on était dans les collèges, je vous en parlais tout à l'heure. Là-dessus, pas d'inquiétude, il y aura l'évaluation de nos politiques.

Le contrôle de gestion se fait à deux niveaux. Il faut un contrôleur de gestion pour ramasser ce qui nous est dû et ce qui est par terre – j'emploie des mots simples, pour l'avoir fait dans un autre laboratoire. Après, il faut faire de l'optimisation en interne. Ce n'est pas le même contrôle de gestion, mais on va faire également l'optimisation en interne. Vous aurez un DGA adjoint en charge du contrôle de gestion dans la maison. Dès que notre DGA finances-ressources sera arrivé au 1<sup>er</sup> octobre, nous aurons un DGA adjoint au contrôle de gestion.

Je rappelle que, lorsque je suis arrivé ici, il y avait des milliers de dossiers sur ce que l'on devait récupérer, il ne fallait même plus aller les chercher chez les notaires, parce que personne ne s'en occupait. J'ai dit que cela ne servait à rien d'aller chercher jusqu'à il y avait cinq ans, parce que les successions avaient été faites, qu'il ne fallait aller chercher que les derniers. Je peux vous dire qu'on va le faire, mais on ne va pas faire que cela.

Au niveau du parc automobile, on y sera également, mais on a besoin également de l'automobile. Je reviens sur ce que j'ai entendu à la dernière plénière que j'ai écoutée. Nous sommes tous conseillers départementaux du Nord, nous ne sommes pas conseillers départementaux de la métropole. Pour aller à Fourmies, si je ne prends pas mon véhicule, je risque de mettre un petit moment avant d'y arriver. À Dunkerque, j'irai un peu plus vite. Il ne faudrait pas l'oublier. Je veux bien l'écologie de façon générale, mais on a besoin aussi des routes. Je sais bien que cela va vous faire tousser un peu, mais on a besoin des routes, des voitures, mais il faut avoir des voitures propres, il ne faut pas en avoir de trop, il faut avoir des pools de voitures. En fait, on fait de l'écologie depuis des années. Ne vous inquiétez pas. Je parlais d'aller à Fourmies, mais, pour aller à Gravelines, c'est pareil.

Je pense qu'on a besoin de travailler ensemble sur cela.

Sur le cyclable, cela ne me pose aucun problème. On a un conseiller départemental délégué aux liaisons douces. Le cyclable est dedans. Le plan cyclable sera dedans avec les Agglo et avec les communes, il faut que tout le monde soit autour de la table. Là-dessus, il n'y a pas de souci particulier.

Monsieur RINGOT, vous dites qu'on n'est pas complètement top au niveau de la pauvreté. Nous avons quand même mis de l'argent de façon importante avec le plan pauvreté dans ce Département, grâce à l'État dans un premier temps. Nous avons été dans les premiers à le signer et nous avons pu mettre notre part parce que nous avions notre part. Certains n'avaient pas leur part à mettre et ils ne pouvaient donc même pas faire le plan pauvreté. Nous l'avons fait. Sur l'enfance-famille, nous avons fait la même chose.

Autre point : quand il a fallu faire des colis alimentaires l'année dernière, 2 M€ d'un commun accord, avec mon prédécesseur, c'était très bien et si, un jour, il faut le refaire, la porte est grande ouverte. 2 M€ en 2020, 800 000 € en 2021. Nous avons été attentifs aux habitants du territoire, nous sommes proches d'eux.

Un point important : j'entends parler de la Seine-Saint-Denis, on dirait que ce sont les meilleurs, ils réfléchissent. En fait, non, ils ne réfléchissent pas, je vais vous dire ce qu'ils font, ils démissionnent. Le fait de donner le RSA à l'État, c'est démissionner !

Les MDIE, cela sert. Quand vous parlez, vous dites : « le plan, génial, cela reste de l'insertion ». On peut avoir des centaines et des milliers de personnes en insertion. Avec Doriane, ce n'est pas ce que l'on souhaite, on souhaite qu'ils trouvent un job.

**M. RINGOT.**- Nous aussi.

**M. le Président.**- Non. Vous avez parlé d'insertion, vous n'avez pas parlé d'emploi. Je l'ai noté.

D'un côté, j'ai des chefs d'entreprise qui cherchent du personnel et, de l'autre côté, nous avons des personnes qui cherchent un emploi. Il faut les mettre en adéquation. C'est pourquoi nous allons faire une action importante que vous allez voter tout à l'heure, je l'espère, sur les 25-35 ans entre autres, pour savoir où ils sont aujourd'hui. Quand on est arrivé ici, vous ne saviez pas où étaient les 45 000 qui n'étaient pas à Pôle Emploi. C'était important, c'est vrai que cela peut faire mal. On en a 35 643 qui ont entre 25 et 35 ans. On veut savoir ce qu'ils font aujourd'hui, on veut savoir comment les aider pour les remettre à l'emploi et l'insertion qu'il



faut faire. Il y a ceux qui resteront toujours au RSA jusqu'à 65 ans. Je ne veux pas que les 25-35 ans restent jusqu'à 65 ans au RSA. On va donc y mettre les moyens.

Dans le Pacte Sambre-Avesnois, on va convoquer les personnes. J'ai bien vu ce qu'il se passait dans le Pacte Sambre-Avesnois, c'est pourquoi j'ai dit qu'il fallait aussi aller dans l'Avesnois et non uniquement dans la métropole lilloise, parce que c'est là qu'on voit les difficultés qu'il peut y avoir, c'est là qu'on voit les problèmes de santé qu'il peut y avoir. On doit donc être très présents sur cela.

Ce qui se passe au niveau de la Seine-Saint-Denis, c'est une démission et je ne veux pas l'accepter. Il faut donner aux hommes et aux femmes la dignité de travailler – je vous dis cela avec passion –, c'est notre devoir de conseillers départementaux. Quels que soient les rangs, on doit le faire ensemble et tirer dans le même sens. Si vous avez sur vos territoires des entreprises qui veulent embaucher – je sais que vous en avez –, envoyez-les nous. On pourra peut-être demander à 10 ou 20 % d'entre elles de mettre des personnes qui sont au RSA. Je suis preneur avec Doriane et avec Pôle Emploi qui fait un travail énorme. C'est cela la vie d'un Département, c'est de pouvoir prendre la main de ceux qui sont au bord de la route. Quand on aura réalisé cela, on aura fait le job.

Voilà ce que je voulais vous dire de façon générale, toujours avec passion, mais pas la même passion que lorsque j'étais Premier vice-président.

Autre chose, arrêtons avec les RTT. On consommera déjà moins de papiers au niveau des organisations syndicales. Les RTT ne bougeront pas dans la maison. Vous avez dit que les RTT allaient bouger. On n'est pas des méchants. Quelqu'un a dit que l'Union pour le Nord allait enlever les RTT. Il en est hors de question. J'ai rencontré toutes les organisations syndicales. Qu'elles fassent un peu de buzz pour dire « ils ne sont pas gentils » OK. Qu'il y ait bientôt des élections, OK. Que tout le monde dorme tranquille, on ne va pas enlever les RTT dans le Département du Nord. Vous pourrez leur donner la nouvelle, mais je sais qu'ils nous écoutent et ils vont dormir tranquille cette nuit.

Voilà ce que je voulais vous dire de façon générale.

Sachez bien que ce n'est pas une cagnotte. Simplement, on provisionne ce que l'on va devoir rendre dans la péréquation horizontale l'année prochaine.

Je vous propose de passer au vote sur ce budget supplémentaire.

Qui est pour adopter le budget supplémentaire ? (*Le Groupe Union pour le Nord et Madame BAILLEUL*).

Qui est contre le budget supplémentaire ? (*Les trois groupes d'opposition*).

Qui s'abstient ? (*Monsieur RENAUD et Madame DEROEUX*).

Les propositions du rapport n° 0.1 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord et Madame BAILLEUL, non inscrite, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen – Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre. Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits, s'abstiennent.)

Je vous remercie.

## MOTIONS

**M. le Président.**- Nous avons deux motions :

- Une motion sur les gares est proposée par le groupe communiste. Nous l'examinerons juste avant les questions d'actualité.
- Nous avons une motion sur la recentralisation du RSA. On va y réfléchir encore, mais, après ce que je viens de dire, vous avez presque la réponse. Nous allons la passer en commission et, à la prochaine plénière, nous aurons l'occasion d'en débattre et de la voter. Vous pouvez expliquer votre motion. Chacun pourra ainsi s'en imprégner pour y réfléchir.

**Mme BOCQUET.-** Si vous voulez bien, je vais donner la parole à Laurent PERIN.

**M. PERIN.-** Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je vais la présenter rapidement. Même si vous avez engagé le débat autour de la recentralisation du financement du RSA sous des biais qui m'étonnent un peu, nous voulions vous présenter une motion en complément du courrier que nous vous avons déjà adressé début septembre.

*« Considérant que 18,9 % des habitants du Nord vivent actuellement sous le seuil de pauvreté, soit 4,4 points de plus que dans les autres départements métropolitains,*

*Considérant que le Département du Nord versait le revenu de solidarité active à 100 526 foyers au 31 mai 2021, ce qui représente plus de 5 % de l'ensemble des allocataires du RSA en France ;*

*Considérant que, aujourd'hui, pour le Département du Nord, les dépenses d'allocations individuelles de solidarité (plus de 1 000 M€ au budget 2021) constituent à elles seules 39 % des dépenses de fonctionnement du Département, contre 36 % pour la Seine-Saint-Denis ou seulement 14 % pour les Hauts-de-Seine, démontrant ainsi les inégalités territoriales qui existent aujourd'hui ;*

*Considérant que, depuis 2004, la compensation par l'État du financement des allocations individuelles de solidarité n'a cessé de diminuer et que, pour le seul RSA, le reste à charge annuel du Département du Nord s'élevait à plus de 665 M€ en 2020 ;*

*Considérant que le projet de loi dit 3DS prévoit en son article 35 d'expérimenter la recentralisation de la gestion et du financement du RSA, que cette expérimentation doit permettre aux Départements de conserver leurs compétences en matière d'insertion des bénéficiaires et ses modalités financières d'y allouer des moyens supplémentaires et que plusieurs conseils départementaux aux profils sociaux très différents se sont d'ores et déjà portés volontaires, notamment l'Aisne, la Somme, la Creuse, la Corrèze, la Gironde ou les Landes ;*

*Considérant que le Département de la Seine-Saint-Denis va pouvoir expérimenter cette recentralisation dès 2022 et pour cinq ans ;*

*Afin de ne plus faire peser sur le contribuable local une dépense de solidarité nationale et de dégager davantage de moyens à l'accompagnement et à l'insertion des bénéficiaires nordistes, le Conseil départemental du Nord décide de demander à l'État d'inscrire le Département du Nord dans ce dispositif expérimental dès 2022 ».*

**M. le Président.-** Merci beaucoup de votre présentation. On aura l'occasion d'en parler en commission et de la représenter la prochaine fois.

Mes chers collègues, il est 12 heures 37, nous sommes dans le timing.

Je vous propose de suspendre la séance et on se retrouve juste après.

Bon appétit à toutes et à tous.

*(La séance, suspendue à 12 heures 37, est reprise à 14 heures 05.)*

**M. le Président.**- Mes chers collègues, nous allons reprendre nos travaux.

## DOSSIERS DU PRÉSIDENT

### ▪ **Rapport 1 – Exercice du droit à la formation des conseillers départementaux**

**M. le Président.**- Ce premier rapport concerne l'exercice du droit à la formation des conseillers départementaux. Je ne vais pas les reprendre dans leur globalité. Les montants prévisionnels sont définis suivant le volume des indemnités. En 2017, les dépenses étaient ouvertes à 334 000 €. Depuis 2018, on est à 250 000 €. La consommation est au maximum à 200 000 € et au minimum à 20 000 €. On est dans le cadre réglementaire.

Est-ce que tout le monde est prêt à l'adopter ?

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

### ▪ **Rapport 2 - Reconduction du dispositif « Fonds départemental d'intervention » (FDI) pour le second semestre 2021**

**M. le Président.**- Le FDI est un fonds de 300 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement qui est dédié aux présidents pour les associations et autres.

Aujourd'hui, à titre personnel, je n'ai pas accordé de FDI, je suis sur des FDI qui ont été anticipés par mon prédécesseur. Je vais vous proposer de l'adopter.

En fonctionnement, sur les 300 000 € autorisés, nous avons déjà contracté 165 000 € et, en investissement, sur les 25 000 € autorisés, 12 500 € ont déjà été contractés.

Je vous propose de reconduire cela, mais, comme je le disais ce matin en commission des présidents, de le revisiter dans les mois qui viennent de façon que nous ayons des dossiers de demande de subvention bien adaptés avec les recettes, les dépenses, l'objet, etc. Je ne souhaite pas que ce soit au choix du président. On verra à terme si on le garde ou pas. À la limite, si cela peut entrer dans le cadre de nos politiques de droit commun dans les différentes politiques, on peut supprimer le FDI du président, cela ne me pose pas de souci particulier, cela dit pour donner l'état d'esprit aujourd'hui. Cela doit obligatoirement entrer dans une de nos politiques.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur JAMELIN.

**M. JAMELIN.**- Chers collègues, Monsieur le Président,

Vous nous présentez aujourd'hui une délibération proposant la reconduction d'un dispositif appelé Fonds départemental d'intervention qui, dans son objectif affiché, attribue des subventions en raison de leur caractère d'urgence ou des difficultés financières des associations. Cependant, nous nous interrogeons, comme nous l'avons fait au précédent conseil pour les aides d'intérêt local, sur le bien-fondé du dispositif.

- D'abord, car les critères d'attribution, aussi légitimes soient-ils, ne semblent pas ici respectés. Comment comprendre le caractère d'urgence quand certaines subventions reviennent régulièrement sur plusieurs années ?

- Ensuite, car le processus d'arbitrage de ces attributions semble être à votre seule discrétion, Monsieur le Président, et sans critères objectifs clairement établis.

Permettez-nous de relever ici que cette inquiétude, vous la partagiez puisque, dès 2020 dans la délibération Nord durable, vous posiez vous aussi la question de l'évaluation des dispositifs d'aide en proposant la construction d'une grille d'analyse des projets subventionnés tout en prévoyant une refonte des dispositifs existants.

Vous voyez, Monsieur le Président, aussi nouveaux soyons-nous, nous avons bien lu votre délibération Nord durable, suffisamment pour savoir que vos engagements opérationnels en la matière et en matière de climat n'ont été que très peu soutenus. Vous nous avez affirmé tout à l'heure la main sur le cœur que, pour vous, l'écologie était partout. Cela tend à confirmer l'adage « quand l'écologie est partout, c'est qu'elle est bien souvent nulle part ».

Enfin, pour les aides aux secours d'urgence, il nous semble important de dépasser les seules intempéries et d'intervenir sur les urgences sociales et climatiques. S'interroger sur des dispositifs d'aide aux associations, comme vous avez pu le faire, ce n'est pas remettre en cause leur action ou méconnaître leur engagement quotidien, bien au contraire. Exiger de la transparence sur des dispositifs d'attribution d'aide publique, c'est respecter l'ensemble du monde associatif et assurer une équité de traitement entre tous.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. le Président.-** Pour que ce soit très clair, tout ce que je peux vous dire, ce n'est pas la main sur le cœur. Nous sommes sur ces dossiers. Si vous voulez bien, on va éviter ce genre de chose.

Quand vous dites que l'écologie n'est nulle part, il faut peut-être lire tous les documents, voir d'où l'on vient et où on est arrivé. Vous avez commencé à les lire, mais je pense qu'il faut poursuivre la lecture et en faire l'analyse.

Votre abstention est notée.

Qui d'autre souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (*Personne*).

Qui valide cette délibération ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord et les trois conseillers non-inscrits*).

(*Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.s s'abstient*).

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen – Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent.)

Je vous remercie.

▪ **Rapport 3 - Rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'association « Mission bassin minier Nord - Pas de Calais » pour les exercices 2016 à 2019**

**M. le Président.-** La Mission bassin minier est un outil intéressant pour les territoires et un outil également intéressant pour le Département, avec un budget de 811 000 €. Le Pas-de-Calais est à 182 000 €, nous sommes à 11 000 €, les collectivités sont à 370 000 € surtout au niveau des EPCI.

La Chambre régionale des comptes souhaite la mise en place d'un dispositif d'évaluation des actions menées. C'est ce que nous avons demandé dans notre délibération du mois de février quand nous avons voté la subvention, nous sommes donc bien en phase.

Par contre, nous lisons dans le rapport de la Chambre régionale des comptes « un satisfecit sur l'organisation institutionnelle ». Cela montre bien que la Mission bassin minier fait son travail et apporte des éléments dans de nombreux domaines. Je parlais tout à l'heure de la santé sur la Sambre, c'est également le cas sur le bassin minier. Ils ont des indicateurs intéressants sur la santé, mais également sur tout ce qui est écologie, domaine sur lequel ils travaillent également énormément, et sur le patrimoine du bassin minier.

Y a-t-il des prises de parole ?

Madame LUCAS.

**Mme LUCAS.-** Chers collègues, cher Président,

Nous souhaitons souligner à travers ce rapport de la Chambre régionale des comptes la bonne gestion financière mais aussi l'implication et l'efficacité des salariés et des élus de la Mission bassin minier Nord - Pas de Calais. Nous voulons rappeler aussi que ces derniers restent demandeurs d'une implication et concertation partagée dans le cadre de l'ERBM et ce, afin de soutenir au mieux l'intérêt des rénovations minières. Leur expertise serait sans aucun doute positive et constructive.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Tout le monde est-il d'accord pour adopter cette délibération ?

La proposition du rapport n° 3 est adoptée à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Je laisse la parole à Max-André PICK pour le point suivant.

#### **DOSSIERS RELEVANT DE LA 1<sup>re</sup> COMMISSION**

- **Rapport 1-1 - Budget supplémentaire - Laboratoire public départemental**

**M. PICK.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Il s'agit d'un budget supplémentaire de petite taille par rapport à ce que nous avons vu ce matin, on parle de quelques centaines de milliers d'euros. Il s'agit d'intégrer le résultat du compte administratif 2020 et de permettre ainsi d'augmenter les investissements de 258 000 € pour l'achat de matériels et de mobiliers et d'augmenter les dépenses de fonctionnement liées à la masse salariale de 60 000 €.

Il n'y a rien d'extraordinaire.

**M. le Président.-** Y a-t-il des remarques sur ce budget ? (*Aucune*).

Peut-on considérer que ce budget est adopté ?

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

- **Rapport 1-2 – Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux (FDPTA)**

**M. le Président.-** Il s'agit de la répartition du FDPTP et du FDPTA qui est important pour les communes, quelle que soit leur grandeur.

**M. PICK.-** Effectivement, puisque, comme vous venez de le dire, les communes urbaines comme rurales sont concernées par cette répartition de fonds.

Pour le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, cette répartition se fait sur un mode de calcul défini depuis 2016 qui permet d'essayer de réduire en partie les inégalités territoriales. Ce fonds est, comme l'année dernière, d'un montant de presque 11 M€.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur des mutations à titre onéreux est plus conséquent, c'est une enveloppe d'un peu plus de 23 M€, à un niveau stable, légèrement à la hausse cette année de 0,5 %. Celui-ci concerne les communes de moins de 5 000 habitants. Il se répartit en fonction de trois critères : l'importance de la population, le montant des dépenses d'équipement brut de la collectivité et l'effort fiscal fourni par la collectivité bénéficiaire.

Il n'y a pas de remarques particulières sur cette répartition.

**M. le Président.-** Monsieur RENAUD.

**M. RENAUD.-** Monsieur le Président, je voudrais simplement donner une explication de vote, qui sera d'ailleurs conforme à celui que j'ai exposé en commission de finances, sur le fonds de péréquation de la taxe professionnelle.

Ce n'est pas une critique sur le fonds puisque, de toute façon, cela fait partie de la loi et qu'il faut bien répartir ce fonds de péréquation. Ma remarque porte plutôt sur les critères de répartition sur lesquels le Département pourrait avoir une partie de la mainmise. Plutôt que d'utiliser le potentiel fiscal, il serait bien que l'on puisse utiliser le potentiel financier qui serait beaucoup plus juste et beaucoup plus en adéquation avec les réalités financières des collectivités locales. En effet, vous savez qu'un certain nombre de collectivités locales pour avoir le bonheur ou le malheur de disposer sur leur territoire d'établissements exceptionnels qui génèrent des recettes fiscales elles-mêmes assez exceptionnelles se voient écrêtés. De ce fait, la richesse fiscale qui est vraie à partir des potentiels fiscaux n'est plus vraie après l'écrêtement sur le potentiel financier de ces collectivités et cela influe ensuite sur la répartition du fonds de péréquation. L'idée est donc – cela fait plusieurs années que je le demande – que l'on puisse au sein de cette assemblée travailler sur les critères de répartition pour modifier ce fameux critère du potentiel fiscal et du potentiel financier de manière à rétablir une certaine équité.

Vous allez me dire que c'est un riche qui se plaint de sa richesse, mais, malheureusement, c'est une réalité.

Cela vaudrait d'ailleurs peut-être le coup qu'un certain nombre d'élus se penchent sur ce mode de calcul et ils verraient que ce n'est peut-être pas aussi vrai de dire que ce sont toujours les mêmes qui réclament. En effet, cela peut avoir aussi une influence sur des collectivités qui appartiennent à une communauté d'agglomération ou à une métropole et qui subissent les contre-effets de ce potentiel fiscal qui, à mon avis, n'est plus l'outil adapté aujourd'hui, parce que ce n'est pas la réalité financière des collectivités.

Cela justifie donc notre vote d'abstention à Claudine et à moi-même sur le mode de répartition de ce fonds de péréquation de la taxe professionnelle et non pas sur les MNTD (?).

**M. le Président.-** Là, on suit la loi. On a changé les critères par rapport aux critères d'avant 2015 pour se caler sur ce que nous permettait la loi. Juridiquement, aujourd'hui, c'est le fiscal. Je veux bien vérifier les textes.

**M. RENAUD.-** Sur la distinction entre potentiel financier et potentiel fiscal, je pense qu'on peut encore agir.

**M. le Président.-** On va regarder et on vous sortira les éléments juridiques.

**M. PICK.-** Je l'ai fait vérifier, c'est forcément le potentiel fiscal.

**M. RENAUD.-** Dont acte.

**M. le Président.-** Ce sera donc le fiscal.

Est-ce que c'est toujours une abstention ?

**M. RENAUD.-** Non. Du coup, si la loi ne le permet pas, il ne reste plus qu'à devenir député pour faire changer la loi.

**M. le Président.-** C'est donc voté à l'unanimité.

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-3 - Avenant de prolongation de partenariat pluriannuelle entre le Département du Nord et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Nord 2017-2021**

**M. PICK.-** Nous souhaitons simplement nous donner un peu de temps pour bien redéfinir les relations entre le Département du Nord et le SDIS, nous souhaitons prolonger cette convention d'un an dans le cadre d'une réflexion plus large en vue sans doute d'une mutualisation des moyens. Vous évoquiez d'ailleurs, Monsieur le Président, le contrôle de gestion qui allait être recentralisé, cela fait partie du sujet. Ne confondons pas vitesse et précipitation. Nous prolongeons la convention d'un an et nous proposerons une convention complètement revisitée avec le président Jacques HOUSSIN l'année prochaine si vous le voulez bien.

**M. le Président.-** J'ai une demande de parole de Maël GUIZIOU.

**M. GUIZIOU.-** Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Les sapeurs-pompiers sont un service public essentiel face aux éléments du quotidien, comme l'incendie de l'école Hachette à Lille en avril dernier a pu le montrer, mais aussi face aux crises majeures. Ainsi, l'anniversaire de la catastrophe d'AZF il y a 20 ans vient nous rappeler que nous ne sommes pas à l'abri d'un accident industriel majeur ; l'exercice accident nucléaire majeur des 20 et 21 septembre dernier à Gravelines vient nous rappeler qu'un accident de type Fukushima n'est pas que de la science-fiction sur notre département ; les incendies et inondations que nous avons pu voir cet été ont montré le caractère redoutable des crises naturelles dont la fréquence et l'intensité vont augmenter rapidement du fait du réchauffement climatique. Notre département ne sera pas épargné.

Ces événements ont d'ailleurs amené la fédération nationale des sapeurs-pompiers à modifier sa stratégie opérationnelle au mois d'août 2021 et à se définir désormais comme des soldats du climat, des soldats du climat qui, par les actions de défense et de protection face aux aléas climatiques, appellent à la prise en compte de la valeur du sauvé.

Ces menaces demandent un service public solide et doté d'une stratégie de long terme. Or, il apparaît évident que notre SDIS est affaibli en interne par le mal-être exprimé par les agents et leurs organisations syndicales à plusieurs reprises cette année et les années précédentes.

Outre les difficultés de management, l'ensemble des organisations syndicales décrivent un sous-effectif qui doit nous alerter. À notre sens, la prochaine convention demande une redéfinition des moyens à la hauteur des enjeux.

Au regard de ce contexte, nous regrettons que le terme de la convention 2017-2021 n'ait pas été anticipé et suppose cet avenant jusqu'en décembre 2022 ce qui reporte toute redéfinition de la politique menée.

Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci de votre intervention.

Vous abstenez. C'est noté.

Est-ce que les autres groupes votent pour ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord et les trois conseillers non-inscrits*).

(*Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.s s'abstient*).

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen – Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent.)

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante, Max-André PICK.

▪ **Rapport 1-4 - Rapports annuels des représentants du Conseil départemental dans les instances de décision des Sociétés d'économie mixte (SEM) et Sociétés publiques locales (SPL)**

**M. PICK.-** Je reviens juste d'un mot sur les propos précédents. Quand on parle de moyens, il faut peut-être aussi redéfinir les missions des différents services départementaux. Je referme la parenthèse.

Sur les rapports annuels, nous retrouvons cette délibération chaque année. Elle concerne un certain nombre de structures dans lesquelles nous sommes actionnaires et parties prenantes. Il s'agit des sociétés suivantes :

- NordSEM dont nous sommes majoritaires avec un peu plus de 63 % du capital.
- La SPL Ruches d'entreprises dont nous détenons 51 % et qui est en liquidation. Cela se termine, mais le Président connaît mieux le sujet que moi.

**M. le Président.-** C'est une question de semaines.

**M. PICK.-** Avant la fin d'année civile, tout cela devrait normalement être définitivement clôturé.

- La SPL de gestion du Vélodrome couvert régional dont le Département est actionnaire à 25 %. Je vous rappelle que Paris-Roubaix se déroule dimanche prochain. Ceux que cela intéresse sont les bienvenus au vélodrome historique. On parle ici du vélodrome couvert, le Paris-Roubaix n'arrive pas au vélodrome couvert, mais au vélodrome découvert qui est juste à côté. Il y aura des championnats du monde sur piste au mois d'octobre, ce sera un événement assez exceptionnel. Je ferme la page publicitaire pour revenir à la délibération.

- La SPL Euralille, dont le Département du Nord est actionnaire à un peu plus de 10 %.
- La SPL Gayant où nous sommes à hauteur de 5 %.

Ce sont des rapports annuels qui permettent de voir l'activité de chacune de ces structures. Vous avez vu en commission des finances l'impact de la crise sanitaire en 2020 sur l'ensemble de ces structures qui ont vu de manière générale leur fréquentation beaucoup diminuer et les animations diminuer. Du coup, il y a des conséquences financières directes sur ces différentes structures qui ont perdu des recettes et qui ont eu des coûts supplémentaires. Nous espérons que la crise sanitaire va enfin nous laisser tranquilles pour que ces structures retrouvent, comme tout le monde, des activités plus normales.

**M. le Président.-** Merci, Max-André PICK.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*).



À ce jour, nous ne sommes pas partenaires du Paris-Roubaix.

**M. PICK.-** C'est bien dommage.

**M. le Président.-** C'est bien dommage, je suis complètement d'accord. Je pense que, dans les années à venir, il faudra revoir notre copie à ce niveau. Je pense que François-Xavier CADART ne dira pas le contraire. Le Nord doit être présent dans le Paris-Roubaix, c'est un souhait. Cela me paraît tout à fait normal.

Pas de souci sur cette délibération ? Peut-on considérer qu'elle est adoptée à l'unanimité ?

La proposition du rapport n° 1.4 est adoptée à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-5 – Garantie d'emprunt en faveur de la Société du Canal Seine-Nord Europe**

**M. le Président.-** Sur ce point, je voudrais dire deux mots avant de donner la parole à Max-André PICK.

On s'est battu pendant des années et des années pour le canal Seine-Nord Europe. Aujourd'hui, on a réussi tous ensemble et avec député européen RIQUET à faire un travail énorme sur le canal Seine-Nord, on a travaillé avec le gouvernement et l'ensemble des collectivités. Aujourd'hui, on est tous prêts à avancer sur le canal Seine-Nord. Je veux donc dire ici solennellement que, sur le canal Seine-Nord, le Département du Nord ira au bout. C'est clair. Il faudra m'expliquer comment on fait pour ne pas avoir de camions sur les routes en demandant que l'on revoie le canal Seine-Nord. Je suis très clair sur le dossier. Si on le revoit, dans 10 ans ou dans 20 ans, on sera toujours en train de regarder et on ne le fera jamais. Quand il y a une occasion de faire et quand on peut – c'est une de mes expressions – appuyer sur le bouton et avancer, il faut avancer.

Je voulais vous donner cette vision du canal Seine-Nord avant que les débats s'ouvrent. C'est très clair, le Département du Nord et la majorité du Département du Nord, mais également, j'en suis sûr, d'autres sensibilités sont pour le canal Seine-Nord, pour avoir de l'emploi, pour faire de l'écologie et du développement économique.

Max-André PICK, je te laisse la parole.

**M. PICK.-** Pour cela, le Département du Nord a pris un engagement voici plusieurs années de participer à l'investissement à hauteur de 217 M€.

Cette fois-ci, ce n'est pas un apport en numéraire qui nous est demandé, mais une garantie d'emprunt pour le premier emprunt qui va être souscrit par la SCSNE auprès du Crédit Agricole pour un montant de 60 M€. Le Département du Nord a donc à garantir 23,5 % de ce total puisque c'est notre participation au sein de cette structure. Nous avons donc une garantie d'un peu plus de 14 M€ à proposer.

C'est une première délibération. Je pense que, tout au long du mandat et au fur et à mesure de l'avancement du projet, nous aurons l'occasion d'en reparler et de voter non seulement des garanties d'emprunt, mais probablement, dans des budgets à venir, des lignes d'investissements et de subventions d'investissement que nous apporterons au projet.

**M. le Président.-** Merci, Max-André PICK.

Je vais laisser la parole à Céline SCAVENNEC.

**Mme SCAVENNEC.-** Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'une explication de vote.

Le groupe écologiste va s'abstenir sur cette délibération qui fait suite à d'autres décisions prises avant notre arrivée dans cet hémicycle. Le présent rapport concerne le financement du canal Seine-Nord, c'est le premier rapport sur ce sujet qui est soumis à notre approbation dans ce mandat. Il nous semble donc important de vous faire part de la position de notre groupe aujourd'hui, qui sera la même concernant les futures délibérations qui seraient éventuellement amenées à être à l'ordre du jour à ce sujet lors des prochains conseils.

Notre position ne vous étonnera pas. Les écologistes se sont déjà exprimés en d'autres lieux sur le canal Seine-Nord Europe. Nous déplorons notamment que ce projet ancien, sur lequel beaucoup d'entre vous se sont battus pendant de longues années, imaginé à une époque où le transport fluvial pouvait être une alternative à la construction de nouvelles infrastructures routières, à force d'être reporté, ait perdu de son sens, notamment maintenant que les autoroutes en question sont là. Pour nous, ce projet tel qu'il est calibré est devenu l'exemple même de la fausse bonne idée, coûteuse et désespérante.

C'est une fausse bonne idée car il est évident que notre territoire souffre terriblement d'être un territoire de transit de camions. C'est source de dégradation de l'environnement, de pollution, de conditions de travail déplorables pour les routiers, mais cette infrastructure fluviale gigantesque qu'est le canal Seine-Nord Europe ne va rien résoudre à ces problèmes. En effet, le report modal induit par le canal Seine-Nord concerne surtout le fret ferroviaire plus que les camions. Il ne va pas concurrencer la route, mais le rail, et ce, en raison du type même de marchandises qui peuvent être transportées par ce mode de transport. C'est en cela que, pour nous, ce n'est pas un investissement écologique.

Je le disais, ce projet est coûteux. Il est coûteux financièrement, nous avons les montants sous les yeux et ces montants auront pour effet l'éviction d'autres investissements utiles dans le domaine des voies fluviales. Il est aussi coûteux pour l'environnement compte tenu des impacts environnementaux irréversibles sur la ressource en eau, en déstabilisant notamment des cours de rivières et en faisant le sacrifice de terres agricoles.

Enfin, c'est une idée désespérante car ce projet de connexion des bassins de la Seine et de l'Escaut au réseau des grands ports belges est au service de quelle vision du développement économique ? L'avenir de notre territoire est-il de relocaliser nos productions industrielles ou d'importer toutes nos envies de Chine ?

**M. le Président.**- Allez à la conclusion, si vous voulez bien. Merci.

**Mme SCAVENNEC.**- Je termine.

Combien d'emplois dans la logistique par rapport à ceux qui pourraient être créés dans la production locale ? Je ne sais pas si on s'épanouira davantage dans les grands centres logistiques de la BA 103 autour de Cambrai que dans ceux que Lauwin-Planque qui seront bientôt complètement automatisés. Est-ce cela qui crée véritablement des emplois quand, entre-temps, on aura détruit tous les commerces de proximité de vos centres-villes, bourgs et villages.

Derrière le canal Seine-Nord...

**M. le Président.**- Merci. Nous avons des règles. Nous nous sommes donné 3 minutes, vous êtes à 3 minutes 51. Si vous voulez bien, nous allons en rester là. Si on n'adopte pas nos règles le premier jour, on ne va jamais les adopter. Je vous remercie de votre intervention.

Vous pensez ce que vous voulez de la logistique à Lauwin-Planque ou à Cambrai. Ce n'est pas un problème. Ne vous inquiétez pas. À Cambrai, cela fait des emplois et, à Lauwin-Planque, 6 000 personnes gagnent leur vie, elles vont travailler jusqu'à Noël et elles ne sont pas au RSA.

Nous allons passer au vote. Nous votons à mains levées, c'est un vote important. On détermine que, sur le canal Seine-Nord, nous allons au bout.

Qui est pour cette délibération ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord et les trois conseillers non-inscrits*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.s*).

Les propositions du rapport n° 1.5 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen – Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent.)
---

Je vous remercie.

Nous passons au point suivant.

▪ **Rapport 1-6 - Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)**

**M. le Président.-** Avant de passer la parole à Jean-Luc DETAVERNIER, je voudrais simplement préciser que le poste en CDD de la personne qui sera conseiller spécial du directeur général des services est un poste à 25 %. C'était une des questions de Didier MANIER, c'était une bonne question et il fallait avoir les éléments.

**M. DETAVERNIER.-** Au niveau des ressources humaines, nous avons une seule délibération qui a trait aux modalités de recrutement au sein de la collectivité.

D'une manière générale, lorsque le Département recrute, il pourvoit les postes par des agents statutaires, mais on se donne aussi la possibilité d'utiliser la procédure dérogatoire qui a été instaurée par la loi de transformation du 8 août 2019 en proposant des contractuels avec des contrats d'une durée maximale de trois ans, notamment sur des postes qui sont en tension ou des postes qui demandent une expertise tout à fait particulière que l'on a beaucoup de difficultés à trouver au sein des agents statutaires.

Ici, on vous a mis une liste d'une soixantaine de postes susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle, je dis bien « susceptibles ». Si on trouve des statutaires, on embauche des statutaires à l'intérieur ou à l'extérieur de la collectivité. Si on ne trouve pas de statutaires, cela permet d'embaucher des contractuels et de pourvoir les postes dans des délais raisonnables.

Pour compléter mon propos, parce que je sais que c'est un point qui génère un peu de contestation sur le niveau de contractuels au sein de la collectivité, je précise que, aujourd'hui, lorsqu'on ne compte pas les assistantes familiales, la collectivité a 8 310 agents et 531 contractuels, ce qui représente un peu plus de 6 %, taux que l'on rencontre dans beaucoup de collectivités d'une certaine importance.

**M. le Président.-** Merci, Jean-Luc DETAVERNIER.

J'ai deux demandes de parole.

Je vais d'abord laisser la parole à Soraya FAHEM.

**Mme FAHEM.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Vous nous proposez aujourd'hui encore une fois d'autoriser le recrutement de 61 postes par voie contractuelle. Même si, en effet, nous reconnaissons sur les postes liés au domaine de l'action sociale ou de l'informatique de réelles difficultés de recrutement qui peuvent justifier le recours à ces emplois contractuels, nous ne pouvons néanmoins nous en satisfaire. En effet, nous aimerions avoir un état précis des recrutements opérés par le passé par ces voies contractuelles et le nombre de postes revenant in fine à des lauréats de concours.

Vous connaissez, cher Jean-Luc, mon attachement viscéral à défendre le statut de la fonction publique et à privilégier le recrutement de lauréats de concours. En effet, j'estime que, à l'instar de l'école de la République, le fait de passer des concours pour travailler dans la fonction publique permet un véritable ascenseur social, une neutralité d'accès pour tous les enfants et les jeunes à un emploi et à ce grand service qu'on appelle le service dédié à la population.

Choisir des voies contractuelles veut dire mettre de côté des jeunes ou des moins jeunes qui auront travaillé à préparer ces concours et qui les auront obtenus.

Si j'osais, cher Jean-Luc, je vous dirais, pour faire référence à une chanson bien connue et à son seul refrain, « non, moi non plus, je n'ai pas changé ».

(Rires)

Nous ne voterons pas cette délibération en l'état actuel des éléments qui nous sont donnés.

**M. le Président.-** On vous donnera les éléments que vous souhaitez, il n'y a aucun souci.

Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Comme nous votions contre les propositions de délibérations de même nature sous le mandat précédent, nous continuerons bien évidemment à voter contre ces délibérations parce que nous sommes attachés au service public, au statut de la fonction publique. Nous vivons le temps de la destruction du statut de la fonction publique. Par conséquent, vous pouvez voir en ce vote une certaine méfiance.

On peut effectivement considérer que certains postes à pourvoir sont difficiles parce que les spécificités ne sont pas forcément courantes, c'est un fait, mais il n'empêche que la question à se poser serait peut-être de savoir pourquoi le Département du Nord a tant de difficultés à recruter. Qu'est-ce qui rebute les personnes qui seraient en capacité de venir travailler dans le Nord à y venir ? C'est toute une série de questions qu'il faudrait se poser pour en débattre. Il y va du statut, de la rémunération, d'un certain nombre de choses, des conditions de travail, peut-être de menaces sur les conditions de travail...

**M. le Président.-** Sur les RTT par exemple.

**M. BEAUCHAMP.-** Merci de le dire. Cela m'évite de le dire.

**M. le Président.-** Il n'y a pas de menaces.

**M. BEAUCHAMP.-** Tout cela nous conduit à voter contre cette délibération. Il faudra un jour en finir avec la recherche continuelle de contractuels pour faire fonctionner le Département.

**M. le Président.-** Je pense que l'on peut entendre votre discours et votre méfiance. Il faut simplement que l'on vous donne les éléments. Une fois qu'on vous aura donné les éléments sur les personnes qu'on a employées, qu'on vous aura dit pourquoi on les a employées et pourquoi on ne les trouvait pas, on sera tous sur la même longue d'onde.

Jean-Luc DETAVERNIER, tu veux ajouter quelque chose.

**M. DETAVERNIER.-** On met en avant l'efficacité. Sur certains postes, nous avons beaucoup de difficultés à recruter, y compris dans le domaine social. Je visite régulièrement les UTPAS et, souvent, j'avais des critiques d'agents qui nous disaient qu'ils ne comprenaient pas que nous n'arrivions pas à recruter, qu'ils connaissaient telle ou telle personne qui avait les diplômes pour exercer le métier. Si ces personnes ne sont pas agents statutaires, fatalement, on ne peut pas les recruter. Or, elles ont le diplôme, elles sont peut-être en devenir pour être agents statutaires, que ce soit suite à l'obtention du diplôme ou pour d'autres raisons, parce qu'elles n'ont jamais passé le concours. L'idée est donc de pouvoir recruter ces personnes dans un premier temps comme contractuelles et, ensuite, ces personnes passent les concours.

Une politique de boursiers a été mise en œuvre et une politique au niveau apprentissage. Sachez que, en septembre, 150 apprentis existent au sein de la collectivité, ce qui est quand même un effort énorme. Fatalement, le jour où ils sont susceptibles d'être employés, ils ne sont pas pour autant agents statutaires. Si on veut les recruter, dans un premier temps, on les recrute comme contractuels et, par la suite, ces personnes deviennent agents statutaires.

C'est le sens qu'on a retenu, c'est l'efficacité au niveau des services. Vous êtes parfois les premiers à critiquer le fait que des postes soient ouverts et non pourvus. Ici, on fait preuve d'efficacité. C'est vrai dans tous les domaines.

Même en ayant pris cette délibération, sur un certain nombre de postes, on n'arrive pas à recruter. Prenons l'exemple des médecins, c'est aujourd'hui une galère pas possible pour recruter des médecins. On vient exceptionnellement d'en recruter un, mais il y a longtemps qu'on n'en avait pas recruté. Les raisons sont diverses, notamment peut-être aussi financières.

**M. le Président.-** Concernant les médecins, tu as raison. C'est ce que je répondais à Bernard BAUDOUX lorsque nous étions dans la Sambre. Il faisait la proposition que le Département du Nord puisse mettre des médecins en place et payer leurs salaires. Je lui ai dit que notre souci était bien de recruter. Si, à un moment, des médecins souhaitent venir au Conseil départemental du Nord, la porte est grande ouverte, déjà pour nous mais, pourquoi pas, pour aller sur les territoires. On ne s'interdit rien. On a tellement besoin de médecins. Il faut 14 mois pour voir un ophtalmo, c'est colossal. On voit bien la différence que l'on a dans nos territoires.

Cela ne veut pas dire que l'on créera tout comme cela, il faut que ce soit bien clair, mais on vous donnera les éléments.

On ne va pas changer.

Je note donc le vote contre du Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord et le vote contre du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

Quel est le vote du Groupe Europe Écologie Les Verts ?

**Mme BOCQUET.-** Abstention.

**M. le Président.-** Le Groupe Union pour le Nord vote pour.

Les propositions du rapport n° 1.6 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen – Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! votent contre. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent.)

Je vous remercie.

Nous passons à la commission 2. Je laisse la parole à Sylvie CLERC.

## **DOSSIERS RELEVANT DE LA 2<sup>e</sup> COMMISSION**

### **▪ Rapport 2-1 - Habitat inclusif : création de l'Aide à la vie partagée (AVP) et appel à projet 2021**

**Mme CLERC-CUVELIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Deux points font l'objet de ce rapport : le soutien au projet d'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap et la création de l'aide à la vie partagée.

Dans la délibération Nord inclusif, deux points sont à mettre en exergue, notamment celui de permettre l'accès à un chez-soi choisi et celui de soutenir la fluidité dans les parcours de vie.

Dans ce cadre, le Département du Nord s'est inscrit au niveau national parmi 35 Départements précurseurs pour développer les projets d'habitat partagé et inclusif. Le Département s'est aussi inscrit en complément dans une politique volontariste pour une phase de transition avec un cinquième appel à projet qui a été lancé du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2021.

Sur cet habitat inclusif et sur cet habitat partagé, il faut retenir que l'on vient sur trois leviers : l'ingénierie, la coordination et l'investissement. Cela permettra un renouvellement financier de 56 projets, 358 750 € pour les seniors et 781 865 € pour les personnes en situation de handicap.

On s'aperçoit aujourd'hui que 356 personnes bénéficient de cette politique volontariste, 238 personnes en situation de handicap et 118 personnes âgées.

Via cet appel à projets, on vient également en soutien à 27 nouveaux projets : 214 000 € pour les seniors et 294 812 € pour les personnes en situation de handicap.

Sur le volet de l'aide à la vie partagée, il faut savoir qu'une compensation financière est consentie par la CNSA à hauteur de 80 % du montant maximal. On propose aujourd'hui de faire intervenir cette AVP sur 18 premiers projets pour un montant de 245 625 € et, ensuite, on fera rentrer les autres projets au fur et à mesure pour atteindre 54 projets répondant aux besoins des seniors ou des personnes en situation de handicap pour que, à terme, en 2029, on ait 418 personnes qui bénéficient de ce concept innovant.

C'est l'objet du rapport.

**M. le Président.**- Merci, Sylvie CLERC.

Vous voyez qu'il est parfois important d'avoir quelques marges de manœuvre. Là, on les utilise bien puisqu'on fait effet de levier avec la CNSA. C'est 80/20, mais cela nous permet d'y aller.

Il y a une partie en fonctionnement et une partie en investissement. Le côté investissement apporte de meilleures conditions de travail pour le personnel que par le passé. On est souvent sur deux tiers/un tiers entre le fonctionnement et l'investissement.

Avez-vous des remarques ?

Michel LEFEBVRE.

**M. LEFEBVRE.**- Monsieur le Président,

Cette délibération sur l'habitat inclusif, pour laquelle nous marquons notre accord, est l'occasion de rappeler que les ravages du Covid-19 constituent une tragédie pour beaucoup de nos concitoyens. Les personnes les plus âgées ont particulièrement souffert du virus, comme du confinement. La solitude imposée et la privation de relations dans les établissements d'hébergement ont été durement ressenties. La situation dans les EHPAD était déjà tendue, avec un taux d'encadrement indigent. La situation des services de maintien à domicile doit, elle aussi, être profondément améliorée.

S'il est une leçon à tirer de cette épidémie, c'est que l'aide aux personnes en défaut d'autonomie mérite d'être prise en compte à un tout autre niveau qu'elle ne l'est actuellement. Aujourd'hui, toute une partie de cet accompagnement auquel nos anciens doivent avoir droit repose sur celles et ceux qu'on appelle les aidants, qui assurent plus que de raison cet accompagnement jusqu'à l'effacement, l'isolement, parfois l'abandon de soi-même.

Nous manquons de structures d'accueil et de personnels. Les établissements d'accueil doivent eux-mêmes se réinventer pour mieux s'adapter aux besoins.

On a pu mesurer dans cette dernière période ce qui se joue dans la relation humaine et ce que le confinement a mis en péril. Défendre la dignité humaine à tous les âges de la vie, voilà une exigence que nous devons mieux honorer.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, notre groupe, soucieux de tirer toutes les leçons de cette épidémie, fera prochainement des propositions pour maintenir le plus haut niveau d'autonomie pour chacun.

En attendant, pour tenir compte à la fois de l'entrée dans notre assemblée de nouveaux élus et du défi que représente le grand âge, je propose pour les conseillers une présentation complète de la politique autonomie conduite par notre Département, mais aussi un inventaire de l'ensemble des actions menées pour lutter contre l'isolement et pour ralentir la perte d'autonomie. Cela me semble particulièrement nécessaire. Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci beaucoup.

Sur la présentation de la politique grand âge, je dis oui, pas de souci. On va mettre cela en place avec plaisir. On est preneur de vos propositions, il y a plus d'idées dans plusieurs têtes que dans une. Il n'y a pas de souci. On y mettra bien sûr tout le côté humain, le côté technique, le côté financier, il faudra tout prendre en compte.

Vous avez raison quand vous parlez du confinement. Le confinement a changé les réactions de beaucoup de personnes, pas uniquement de nos aînés, mais également de la société de façon générale. Nos aînés sont en priorité, nous devons être proches d'eux.

Je pense, Mesdames, que vous êtes d'accord pour y travailler et faire une présentation, à laquelle je serai.

**Mme CLERC-CUVELIER.-** On avait d'ailleurs proposé de faire une présentation de ce style lors des commissions.

**M. le Président.-** Oui, mais on peut faire une présentation sur une matinée dans cet hémicycle. Le grand âge est une politique importante, on peut donc se prendre un temps. Je pense que c'est important et ce sera intéressant pour tout le monde, également pour nos collègues qui nous ont rejoints.

**M. LEFEBVRE.-** Très bien.

**M. le Président.-** Merci.

Nous allons voter la délibération.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à l'unanimité.
---

Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant. Je vais laisser la parole Frédérique SEELS.

- **Rapport 2-2 – Améliorer l'accès aux aides techniques pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap : expérimentation du dispositif « Equipes locales pour l'accompagnement sur les aides techniques » (EqLAAT)**

**Mme SEELS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais d'abord vous remercier, Monsieur LEFEBVRE, de votre proposition concernant les personnes âgées. On sera très enclin à être à l'écoute de vos propositions et des enrichissements que vous pourrez apporter. C'est vraiment, dans la dynamique de ma prise de fonction, quelque chose que j'attends des autres conseillers départementaux.

Quelques mots sur le dispositif EqLAAT, un acronyme qui veut dire « Equipes locales pour l'accompagnement des aides techniques ». Vous l'avez dit, dans cette période compliquée, les aînés ont eu à subir de grandes difficultés, de même que les personnes en situation de handicap.

Ce dispositif en fait un vrai projet qui vise à améliorer les conditions de vie des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.

Ce projet est partagé avec ma collègue Sylvie CLERC que je tiens à remercier pour la qualité de nos échanges. Nos publics sont différents, mais nos objectifs sont les mêmes.

Depuis plusieurs années, nous encourageons le maintien à domicile pour les personnes âgées. C'est une forte demande des seniors qui souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible, simplement parce que ce domicile est chargé de souvenirs et que c'est un lieu familier dans lequel ils ont leurs habitudes. Toutefois, il faut veiller à ce que ces personnes fragiles ou fragilisées par la maladie ou en perte d'autonomie puissent y évoluer en toute sécurité.

Certes, des aides existent déjà, mais nous nous sommes rendu compte que les seniors avaient des difficultés à se saisir des dispositifs existants. Par méconnaissance du fait de la complexité des propositions, par phobie administrative, ils ne procèdent pas toujours aux démarches. Or, l'enjeu est important.

Vous le savez, si nous considérons les projections de l'Insee concernant les personnes âgées, à l'horizon 2050, 1 912 000 seniors vivront en Hauts-de-France. L'allongement de l'espérance de vie et l'arrivée des babyboomers du grand âge ne nous permettront pas de satisfaire toutes les demandes d'entrée en résidence, même si nous construisons encore aujourd'hui.

Notre objectif est d'accompagner 1 000 Nordistes en deux ans (500 par an) pour l'achat et l'usage de matériels. Les publics visés sont prioritairement les seniors bénéficiaires de l'APA et les personnes bénéficiaires de la prestation compensation du handicap.

Le Département du Nord va bénéficier d'une enveloppe de 630 000 € de la part de la Caisse nationale d'assurance maladie, répartie à hauteur, d'une part, de 258 000 € pour le territoire de Cambrai, Flandre, Douaisis, Avesnois géré par la MDPH et, d'autre part, de 372 000 € pour la métropole lilloise, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes. Trois marchés publics sont en jeu.

Le projet de technicothèque mené par le Département a plusieurs axes. La solidarité y joue un rôle important par le fait d'accompagner les seniors et les personnes en situation de handicap dans le matériel de leur choix et le montage de leur dossier. Prestataires et bénéficiaires sont mis en relation pour des tests et une confirmation de l'intérêt technique de ces aides à la vie des personnes handicapées et des personnes âgées.

La solidarité s'applique aussi dans le souhait de prévoir un plan de financement avec un minimum restant à charge pour le bénéficiaire grâce aux sollicitations de divers organismes (les mutuelles, la CARSAT, la CPAM).

Il y a aussi une dimension de développement durable qui est de réemploi avec le recyclage des matériels précédemment utilisés. Vous le voyez, nous travaillons aussi cette dynamique en travaillant ce dispositif. Cela suppose un travail en lien avec l'économie sociale et solidaire qui sera aussi envisagé.

Notre rapport a pour objet aujourd'hui de conventionner avec la CNAM une expérimentation pour 2021 et 2023, le financement des crédits d'amorçage et d'ingénierie, de conventionner avec la MDPH et d'étendre ces missions à ce nouveau dispositif EqLAAT.

Je tenais à souligner la qualité des projets portés par le Département du Nord. Certes, j'arrive, mais je vois que ce projet a été particulièrement bien mené par les équipes du Département.

En effet, concernant la thématique de la solidarité, le Département est précurseur au niveau des expérimentations qui sont menées et en a essaimé plusieurs au niveau national. Dans le cadre des EqLAAT, le Département s'est positionné dans le cadre d'une expérimentation nationale de deux ans et son projet a été retenu parmi 120 dossiers déposés.

Je vous demande donc d'adopter ce dispositif.

**M. le Président.**- Merci, Frédérique SEELS.

Je n'ai pas de demande de prise de parole.

Nous passons au vote.

Qui est pour cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 2.2 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous passons au point suivant. Je laisse la parole à Martine ARLABOSSE.

#### **DOSSIERS RELEVANT DE LA 3<sup>e</sup> COMMISSION**

- **Rapport 3-1 – Réemploi des supports de communication institutionnels**

**Mme ARLABOSSE.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Dans le cadre de la politique départementale Nord durable, et notamment de sa déclinaison interne pour une administration exemplaire, la direction de la communication a engagé une double démarche de rationalisation des supports produits et de réemploi des supports dépassés.



Un appel à manifestations d'intérêt a été lancé lors de la journée mondiale du recyclage en mars 2021 à destination des écoles de design du Nord pour donner une seconde vie à ces matériaux. À l'issue de cet appel à manifestations d'intérêt, l'école supérieure des arts appliqués et du textile (ESAAT) de Roubaix a été retenue pour l'année 2021-2022.

Il est proposé au Conseil départemental d'approuver la démarche de rationalisation des supports produits et de réemploi des supports dépassés et de valider le partenariat avec l'ESAAT de Roubaix.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?

**M. BAUDOUX.-** Cher Président, cher Martine, chers collègues,

Je partage totalement cette démarche, mais je profite de cette question pour revenir sur la proposition, que j'avais faite lors de ton investiture, de création après le rapport du GIEC d'une commission qui pourrait travailler sur toutes ces problématiques de développement durable et ces problèmes du climat. On a fait des choses, mais je pense que, aujourd'hui, nous sommes dans une étape nouvelle et il serait utile que l'on puisse avoir un groupe de travail regroupant l'ensemble de nos sensibilités pour encore réfléchir ensemble sur une problématique qui est vraiment très grave et qui nous emmène, vous le savez tous, droit dans le mur.

Bien sûr, on fait des choses. Je vous rappelle la proposition que j'avais faite sur les haies. Comment peut-on vouloir donner l'exemple alors que, le long des routes départementales, toutes les haies ont été supprimées – quand je dis toutes les haies, j'exagère, mais en tout cas beaucoup de haies. Sur la sobriété foncière – Max-André qui était à Partenord connaît la problématique –, est-ce que l'on va être porteur de la sobriété foncière ou est-ce qu'on va continuer à construire en utilisant des espaces agricoles, en artificialisant les sols ?

Il y a ainsi un certain nombre de questions et, si on veut s'inscrire dans cette démarche, on doit donner un certain nombre de directions qui vont nous permettre d'avancer tous ensemble.

**M. le Président.-** Je propose de pouvoir échanger avec Patrick VALOIS – il ne pouvait pas être avec nous cet après-midi –, compte tenu que c'est sa politique qui porte Nord durable. Cela va dans le sens de ce que l'on souhaite faire. Par conséquent, pourquoi pas ? On est bien d'accord, sur la sobriété foncière, sur l'utilisation des friches, on a également eu l'occasion d'en parler quand nous étions chez toi, c'est un vrai sujet, aussi bien dans la Sambre que dans la métropole lilloise et dans le Valenciennois. Il faut qu'on travaille sur les friches.

Pas de souci, on revient vers toi là-dessus.

**M. BAUDOUX.-** Merci.

**M. le Président.-** Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous passons au point suivant. C'est une délibération importante. Je laisse la parole à Marie CIETERS.

- **Rapport 3-2 – Attribution des dotations de fonctionnement aux collèges publics 2022**

**Mme CIETERS.-** Merci, Président.

L'objet du rapport a pour but de définir les montants des dotations de fonctionnement attribuées par le Département aux 201 collèges publics et à l'école européenne de Lille pour l'année 2022.

La dotation de fonctionnement permet de financer les charges générales de fonctionnement des établissements. Elle relève des compétences obligatoires du Département en matière d'éducation.

Je vous indique quelques chiffres clés à retenir.

Les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges publics en 2021 s'élevaient à 21 M€. Leurs montants prévus inscrits au budget primitif se décomposaient comme suit :

- La dotation initiale était de 20,8 M€ et nous avons une dotation complémentaire de 0,2 M€ qui permet de financer les dépenses imprévues des collèges.
- Le montant des dotations initiales effectivement accordées après les ajustements de calcul compte tenu des données réelles connues (les effectifs des élèves, le montant des prélèvements) s'est élevé à 20 636 097 €.

Pour 2022, les dotations de fonctionnement s'élèvent à 21,6 M€, soit une hausse de 2,8 % par rapport au BP 2021.

Le montant prévu inscrit au budget primitif 2022 se décomposera comme suit : 21,3 M€ pour les dotations initiales et 0,3 M€ pour les dotations complémentaires.

Pour rappel, les dotations complémentaires se sont élevées à 369 380 € en 2020. Elles se situent sur une moyenne de 426 444 € depuis 2015.

Je vous donne quelques éléments complémentaires.

Le Département tient compte de l'effort de gestion significatif réalisé par les établissements durant ces dernières années. Ainsi, quatre établissements ont été reçus en 2021 par les services du Département et du Rectorat, permettant la recherche de l'optimisation des budgets des collèges dans le cadre d'un dialogue de gestion renforcé.

Le montant de la dotation calculée avant les prélèvements s'élève à 23,78 M€. Dans ce montant, le Département applique des déductions :

- 80 % des loyers en convention d'occupation précaire pour un montant de 0,24 M€,
- le reversement du service de restauration pour un montant de 1,48 M€,
- les prélèvements sur les fonds de roulement réellement disponibles de plus de 60 jours pour un montant de 0,71 M€.

Le montant des dotations initiales 2022 s'élève ainsi à 21,35 M€.

Dans un souhait de répondre aux besoins des collèges, le Département propose cette année encore d'adapter la dotation attribuée, à savoir :

- la reconduction d'une revalorisation de la part viabilisation à hauteur de +149 993 € ;
- la non-prise en compte de l'année 2020 pour les dépenses de viabilisation du fait de la crise Covid et la reconduction du montant de 2,62 € par élève pour les dépenses d'entretien liées à la pandémie Covid-19 ;
- la prise en compte au plus près de la situation des fonds de roulement réellement disponibles des collèges en incluant les incapacités d'autofinancement constatées aux budgets initiaux 2021, ainsi que les prélèvements réalisés sur le budget par décision budgétaire modificative lors du calcul des prélèvements sur fonds de roulement supérieurs à 60 jours, soit 347 877 € supplémentaires déduits des fonds de roulement réellement disponibles.

Je vous rappelle que, avant de voter ici cet après-midi, nous avons passé ce dossier en Conseil départemental de l'Éducation nationale le 17 septembre dernier et qu'il a été approuvé par une large majorité.

Le Département est soucieux dans le cadre de sa compétence obligatoire de donner aux collèges les moyens d'assurer leur fonctionnement, tout en laissant à chaque collège l'autonomie la plus complète dans la gestion de son enveloppe budgétaire.

En bref, si je résume, une dotation supplémentaire en hausse, un renouvellement des aides exceptionnelles avec un haut niveau de prestations dans nos collèges, un avis favorable du CDEN. Je ne peux que vous inviter, chers collègues, à voter cette délibération favorablement.

**M. le Président.-** Voilà une demande qui est claire. Merci, Marie CIETERS.

Il y a trois prises de parole.

Nous commençons par Jean-Claude DULIEU.

**M. DULIEU.-** Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Vous connaissez notre attachement et notre implication sur la politique départementale en direction des collégiens, tant sur les conditions d'accueil, d'où nos régulières interventions sur la nécessité des travaux de réhabilitation de ces équipements, notamment afin de réduire les consommations d'énergie pour une meilleure performance énergétique, tant également sur les dotations de fonctionnement afin d'assurer aux collégiens et aux équipes pédagogiques les meilleures conditions d'étude et de travail.

Sur la fracture numérique, dont nous aurons pu mesurer l'ampleur lors du confinement, dans certains collèges, des opérations (prêts de tablettes et d'ordinateurs) ont été menées avec succès. Nous souhaitons que s'engage dans les prochaines semaines un débat sur la généralisation de ces expériences à l'ensemble du Département.

Pour la présente délibération, nous voterons contre – parce que nous n'avons pas changé – conformément à nos votes depuis 2015. Je rappelle que, en 2015, vous avez décidé unilatéralement de diviser par deux les crédits consacrés aux actions pédagogiques et par conséquent, depuis, nous votons contre ces dotations de fonctionnement.

**M. le Président.-** Je pensais que, en disant qu'on ne reparlerait plus d'avant 2015, cela allait changer des choses. J'avais dit la dernière fois que je ne parlerais plus du budget de 2015, mais là, vous changez la donne.

**M. DULIEU.-** On n'a rien dit.

**M. le Président.-** C'est vrai.

J'avais pris cet engagement en disant que, comme on avait passé un mandat, on allait arrêter de dire que la gestion avant 2015 n'était pas terrible et qu'on allait oublier. Je l'ai placé en douceur, mais je n'en parlerai plus, je vous le promets.

*(Rires)*

Je laisse la parole à Josyane BRIDOUX.

**Mme BRIDOUX.-** Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Un mot rapide pour vous expliquer le vote contre du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen sur ce rapport d'attribution des dotations aux collèges publics pour l'année 2022.

En effet, nous avons dénoncé tout au long du précédent mandat – non pas avant 2015, mais après 2015 – la division par deux des dotations pédagogiques. À l'époque, vous avez justifié cette décision par la nécessité de faire des économies afin de maintenir l'équilibre du budget général. Ce matin, vous nous présentiez un excédent de fonctionnement au budget supplémentaire de 72 M€, dont 40 M€ mis de côté dans une cagnotte – même si vous n'êtes pas d'accord avec le terme de cagnotte. Il y a donc bel et bien des marges de manœuvre pour rétablir les dotations pédagogiques à leur niveau antérieur. Nous parlons là de quelques centaines de milliers d'euros.

Vous connaissez, Madame la Vice-présidente, les besoins de nos collèges publics et l'importance d'encourager, de soutenir les initiatives du corps enseignant. Ces dotations servent en général à l'ouverture à la culture si importante dans des collèges souvent éloignés des milieux culturels. Rétablir les dotations pédagogiques serait un signe positif à un moment où les activités pédagogiques, les sorties culturelles vont pouvoir repartir après le long tunnel de la crise sanitaire.

**M. le Président.-** Merci.

Je passe la parole à Anne-Sophie BOISSEAUX.

**Mme BOISSEAUX.-** Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

En cette fin de mois de rentrée scolaire malheureusement encore marquée par la pandémie et alors que nos vaccinobus sillonnent les collèges dans le but de contenir les effets de cette crise sanitaire, le Département du Nord reste mobilisé pour nos 140 000 collégiens afin qu'ils s'épanouissent dans le meilleur environnement possible.

C'est dans cette optique que le Département du Nord, gestionnaire des 202 collèges publics, investit chaque année pour rénover, moderniser et construire des établissements aux dernières normes.

Sous notre majorité départementale, le Département du Nord maintient son engagement fort dans la politique éducative initiée en 2015 afin de préparer notre jeunesse au monde de demain.

Le budget maîtrisé des dotations de fonctionnement dans les collèges qui vous est présenté aujourd'hui en est la preuve. Chaque année en légère augmentation, le budget total des dotations pour l'année 2022 atteint les 21,6 M€. Cette année, l'augmentation concerne la partie ALO (Administration et Logistique), notamment en viabilisation et entretien pour contenir la crise sanitaire.

Nous saluons votre décision d'ajuster les règles relatives aux prélèvements à 60 jours pour prendre en compte la diminution des dépenses des établissements durant la période Covid.

Il est important de rappeler que le Département finance pléthore de politiques éducatives volontaristes afin d'aider au mieux nos collégiens et leur famille. Parmi ces politiques éducatives, on peut bien évidemment citer le collège numérique, l'aide à la réussite du collégien, le projet éducatif départemental du collégien ou encore l'aide à la demi-pension qui permet aux familles les plus modestes de payer en moyenne 1,00 € le repas quand il avoisine les 8,00 € pour le Département. La politique que nous menons permet à tous les collégiens d'accéder à une restauration locale et de qualité.

Comme vous l'avez souligné, Madame la Vice-présidente, une très large majorité soutient les dotations de fonctionnement des collèges lors du dernier Conseil départemental de l'Éducation nationale. Les représentants de la communauté éducative approuvent depuis plusieurs années la direction prise par notre politique départementale en matière d'éducation.

Mobilisé depuis le début de la crise sanitaire, le Département accompagne chaque établissement et chaque famille, tant sur le plan sanitaire que pédagogique, comme l'a rappelé notre Vice-présidente lors de ses premières visites de rentrée dans les collèges.

C'est par la concertation, le dialogue et en étant au plus près des établissements scolaires et de leurs besoins que nous pourrions agir efficacement à répondre ensemble aux attentes de chacun.

Au nom du groupe UPN, je félicite l'engagement sans faille des équipes éducatives, je salue l'ensemble de l'exécutif et notre Vice-présidente Marie CIETERS pour cette proposition soucieuse du bien-être et de la réussite de nos collégiens.

**M. le Président.-** Merci, Anne-Sophie BOISSEAUX.

Je vais laisser la parole à Marie CIETERS et j'aurai l'occasion de dire un petit mot après.

**Mme CIETERS.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur DULIEU, cher Jean-Claude, concernant les tablettes et les ordinateurs, nous avons lors de cette rentrée largement augmenté les stocks mis à disposition des établissements pour pallier cette fracture numérique. Chaque établissement a la possibilité, par le biais de son principal, de faire les demandes auprès de nos services départementaux pour que l'on puisse équiper les élèves. Le stock a pratiquement doublé par rapport à l'an dernier. N'hésitez-pas, ce sont vraiment des choses qui sont à disposition pour les collèges.

En parallèle, on peut aussi solliciter l'ARC qui, comme tu le disais tout à l'heure, n'est généralement pas utilisée et qui, dans cette période, a été encore moins utilisée cette année. Il ne faut donc pas se priver de préciser aux collègues que l'on peut se servir de l'ARC pour équiper les familles les plus défavorisées. De plus, on permet maintenant aux collègues, lorsqu'il y a un déploiement de nouveaux matériels, de garder les anciens matériels qui restent à disposition des collègues, ce qui n'est pas non plus négligeable.

Pour répondre à Madame BRIDOUX et à Monsieur DULIEU concernant la part d'activité pédagogique, je précise que cette part d'activité pédagogique est un forfait dont la répartition pourrait être revue afin de développer l'équité entre les établissements sans pour autant envisager une augmentation de l'enveloppe. Je m'explique.

L'enveloppe consacrée permet de dire que, en moyenne, nous attribuons un peu plus de 28 € par élève. En comparaison, le Pas-de-Calais a fusionné sa part AP avec une part dite « activités socioéducatives » et, aujourd'hui, cette part représente 27 € par élève. Le Département du Nord n'est donc pas un mauvais élève en matière de part activité pédagogique dans sa dotation.

Il convient d'ailleurs de préciser que, depuis 2015, de nouveaux dispositifs ont vu le jour à destination des collégiens et cela, au sein des différentes délégations : le transport piscine, le transport culture, les stages de natation au ValJoly, les résidences d'artistes en collège, etc.

On peut également citer le PEDC, qui n'existait pas avant. Il y avait le PEGD, mais celui-ci ne concernait pas l'ensemble des établissements en 2015 et les crédits n'ont pas tous été consommés au sein des établissements. Le PEDC représente à lui seul 15 € supplémentaires par collégien.

Cette année plus particulièrement, la demande d'augmentation de la part AP serait complètement déconnectée de la réalité. En effet, en raison du contexte sanitaire, de nombreux dispositifs n'ont pas pu être mobilisés. Le bilan provisoire du PEDC au 15 juillet – je m'engage à vous donner les chiffres au fur et à mesure – faisait état d'une non-consommation de 1 773 000 € sur les 2 811 949 € que l'on attribue aux établissements. C'est donc une situation qui est inédite sur ce dispositif qui est souvent plébiscité par les établissements. Ces crédits viendront donc en supplément des crédits 2021-2022 – j'ai déjà eu pas mal de demandes des collèges, vous pouvez les rassurer – alors que la situation sanitaire limitera encore malheureusement la marge de manœuvre des établissements pour mener à bien certains projets.

Il n'y a donc pas besoin aujourd'hui d'identifier une augmentation de cette part AP compte tenu des éléments que je viens de vous donner.

**M. le Président.**- Merci, Marie CIETERS.

Je voudrais dire que, lorsqu'on va dans les collèges du Nord, on voit la qualité des collèges, la qualité du matériel que ce soit en informatique, au niveau des salles de classe ou au niveau des cuisines, quand on voit le nombre de restaurations scolaires qui sont refaites. Quand on sait que le coût le plus bas d'un repas est de 0,89 €, c'est un chiffre qui m'a marqué et, sachant que c'est peut-être le seul repas qui est pris dans la journée, c'est bien qu'il soit à 0,89 €, il est hors de question de changer quoi que ce soit.

On voit bien aujourd'hui que, par rapport à l'année précédente, il reste des marges de manœuvre qui ne rentreront pas dans le pot commun. En effet, cela pourrait rentrer dans le pot commun et repartir à zéro, mais cela reste inscrit et cela viendra s'ajouter.

Par ailleurs, s'il y a des demandes spécifiques dans des collèges particuliers, la porte est ouverte. On n'a pas des œillères. Il faut bien avoir un cadre, le cadre évolue, il y a des nouvelles actions et si, demain, il y a une action spécifique, on regarde et on voit comment on peut y répondre, quel que soit le collège.

Voilà les précisions que je voulais donner. Il y a la délibération, il faut bien partir de quelque chose et, ensuite, cela nous est déjà arrivé sur des problèmes de chauffage ou autres d'intervenir parce qu'il y avait eu des consommations importantes et d'ajouter des rallonges. J'ai été membre de conseils d'administration de collèges et j'y suis encore. On entend bien les doléances des gestionnaires de collège. La porte n'est pas du tout fermée.

Je sais que c'est toujours un débat, il faudrait toujours aller plus loin dans les dotations. Vous êtes dans votre rôle, il n'y a pas de souci.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour adopter cette délibération ? (*Le Groupe Union pour le Nord et deux conseillers non-inscrits*).

Qui vote contre cette délibération ? (*Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.s et un conseiller non inscrit*).

Les propositions du rapport n° 3.2 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen – Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! votent contre. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s et Madame DEROEUX, non inscrite, s'abstiennent.)
---

Je vous remercie.

## DOSSIERS RELEVANT DE LA 4<sup>e</sup> COMMISSION

- **Rapport 4-1 - Attribution de subventions dans le cadre des appels à projets des « Aides départementales aux villages et bourgs (ADVB) et ADVB Volet voirie communale » et de l'appel à manifestation d'intérêt « Projets territoriaux structurants (PTS) - Programmation 2021 et intérêt 2022 »**

**M. le Président.-** C'est une délibération importante, que tout le monde attend depuis le mois de juillet. Je laisse la parole à Nicolas SIEGLER.

**M. SIEGLER.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est effectivement une délibération attendue tant par les conseillers départementaux que les maires et les présidents d'intercommunalité.

**M. le Président.-** Et les entreprises.

**M. SIEGLER.-** J'allais y venir, Monsieur le Président. Vous pouvez rapporter cette délibération, vous connaissez bien cette politique pour l'avoir mise en œuvre durant de longues années après Guy BRICOUT.

Elle est effectivement attendue à plus d'un titre car c'est une politique qui, comme l'indiquait à l'instant le Président POIRET, en dehors d'être l'expression d'une solidarité territoriale réelle, est une politique qui correspond à ce que la majorité actuelle et précédente imaginait de nécessaire pour conduire une politique d'aménagement du territoire. C'est une politique qui marche sur ses deux jambes, celle d'un soutien extrêmement important au tissu économique local au travers des maîtrises d'ouvrage public, les projets portés par les maires et les intercommunalités, et une politique qui repose sur l'expression d'une solidarité du Département chef de file des solidarités territoriales à l'égard de collectivités partenaires – je dis bien partenaire, pas supplétif. Le Département est un partenaire fort et solidaire avec les communes et les intercommunalités, il ne demande à personne d'être inféodé. Il est partenaire parce qu'il est absolument partenarial dans sa manière de travailler, dans les échanges qu'ont nos services avec ceux des communes et des intercommunalités.

Cela se traduit par cette délibération aux termes de laquelle, sur trois volets majeurs (l'aide départementale villages et bourgs, l'aide départementale villages et bourgs dans son volet voirie communale et le soutien aux projets territoriaux structurants), je vous propose 404 dossiers représentant un soutien de 42,6 M€ pour un montant de travaux qui avoisine les 190 M€ HT.

Cette politique à cheval entre deux mandats a un bilan très honorable. 180 M€ de subventions ont été alloués aux communes et aux intercommunalités sous le précédent mandat et cette délibération viendra encore gonfler ce bilan, délibération votée la plupart du temps unanimement compte tenu de son ADN, compte tenu de l'envie, compte tenu du soutien qu'elle apporte aux maires de nos territoires.

J'ai quelques informations supplémentaires à vous livrer.

Elle repose sur une délibération cadre de 2016. À l'époque, en lien avec les intercommunalités, nous avons demandé à chacune d'entre elles d'identifier quatre thématiques stratégiques territoriales en matière d'urbanisme, de cadre de vie, de solidarité et d'aménagement du territoire, qui nous permettaient de convenir avec elles du chemin que nous déciderions de prendre ensemble ; non pas que les choses aient absolument changé, mais cette délibération cadre a vocation à évoluer dans les mois et les années à venir et le Président m'a demandé d'y retravailler pour le début de ce mandat.

Je voudrais attirer votre attention sur le signal que vous donnerez lors de votre vote à la programmation 2021 sur les projets territoriaux structurants, l'ADVB, l'ADVB voirie, mais aussi sur le signal que vous donnerez sur les pré-fléchages de l'année 2022.

Si, comme de coutume, nous avons retenu 70 dossiers au titre de la programmation structurante de l'année 2022, j'ai souhaité retenir 45 dossiers d'ADVB 2022. Là encore, le signal que l'on donne aux communes et intercommunalités est que, lors de l'appel à projets qui sera conduit au début de l'année prochaine, nous regarderons attentivement comme nous le faisons à chaque fois l'issue de votre dossier.

Voilà donc, mes chers collègues, avant de répondre à vos interventions dans quelques minutes, la programmation nombreuse de plus de 400 opérations que le Département s'apprête à soutenir avec votre accord.

**M. le Président.**- Merci, Nicolas SIEGLER.

Il y a une politique que l'on pourra certainement améliorer encore, c'est sur les couches de roulement au niveau des communes. Ce volet s'adressait aux communes de moins de 2000 habitants, puis de moins de 2 500 habitants. Avant les interventions, je souhaite dire que l'objectif est de passer à moins de 3 000 habitants. Cela ajoutera 18 communes supplémentaires. Je pense que c'est intéressant.

Du coup, Jean-Claude DULIEU se demande ce qu'il va dire dans son intervention puisque c'est ce qu'il voulait dire...

*(Rires)*

Je pense que c'est important de passer à moins de 3 000 habitants. On a des communes à 2 700 habitants et, avec la jauge à 2500, elles ne passaient pas.

Nous passons à la première intervention, celle de Madame MIKOLAJCZAK.

**Mme MIKOLAJCZAK.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe écologiste souhaite faire plusieurs remarques au sujet de cette série d'attributions de subventions.

Concernant les critères d'éligibilité, nous souhaitons qu'une priorisation soit faite afin de soutenir les projets participant à la transition écologique ou répondant aux enjeux de solidarité, d'innovation sociale et d'inclusion.

Nous regrettons l'absence d'indicateurs d'évaluation environnementale et l'absence, dans les critères d'éligibilité de l'appel à projets ADVB, d'une recherche de cohérence et de mutualisation au niveau intercommunal des projets financés qui serait pourtant gage d'une gestion budgétaire responsable et sobre.

Sur la méthode, le groupe écologiste s'interroge sur la logique qui nous paraît se situer à court terme et regrette qu'il n'y ait pas de contractualisation à moyen et long terme avec les territoires.

Le Département du Nord devrait porter une vision stratégique du développement local basée sur l'adaptation au changement climatique, la solidarité territoriale, la recherche de réciprocité entre territoires et soutenir des solutions alternatives innovantes pour redynamiser les villages et bourgs de notre département.

Le groupe écologiste souhaite à ce titre faire part de plusieurs propositions.

Le Département du Nord pourrait agir en cohérence avec les programmes nationaux Action cœur de ville et Petites villes de demain. À l'instar du Département d'Ile-et-Vilaines, notre Département pourrait jouer à plein le rôle de facilitateur de l'émergence de projets de territoire, en appuyant les communes et intercommunalités en ingénierie, en finançant des études de faisabilité pour la mise en place de projets innovants s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire.

Le Département du Nord pourrait également participer à la mise en place d'une foncière solidaire aux côtés des intercommunalités de la région Hauts-de-France consacrée à la revitalisation des petites villes et des villages dans les territoires ruraux, à l'image de la coopérative Villages vivants ou comme le préconise le récent rapport de l'association France tiers-lieux. Ces foncières ont pour mission d'acheter et de rénover des locaux vides afin de les proposer à la relocation à loyers progressifs.

Le Département du Nord pourrait enfin renforcer son appui à la restauration de logements anciens dégradés, son soutien aux projets d'habitats partagés ou à des actions d'animation culturelle en centre-bourg afin d'y favoriser une mixité fonctionnelle.

Si de nombreux projets nous semblent participer pleinement à la redynamisation des villages et bourgs, voire s'inscrire en cohérence avec la transition écologique, nous ne soutenons ni la méthode de ces appels à projets et appels à manifestations d'intérêt, ni le financement de certains projets. Par exemple :

- Le financement de l'extension d'un golf dans le Cambrésis pour 300 000 € ne répond à nos yeux ni à l'intérêt général, ni aux objectifs d'une transition écologique et solidaire.
- Le financement d'installations de vidéosurveillance, que vous rebaptisez « vidéoprotection », ne nous apparaît pas non plus pertinent au regard de son efficacité contestable et des besoins existants par ailleurs.

- Financer pour 1,5 M€ une patinoire dans le Douaisis ne nous apparaît ni prioritaire, ni pertinent au regard de l'impératif environnemental.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur l'ensemble de cette délibération et nous ferons parvenir au service des assemblées la liste des projets sur lesquels le groupe écologiste se positionne contre.

Merci beaucoup.

**M. le Président.**- Merci de votre intervention.

Je laisse la parole à Anne VANPEENE.

**Mme VANPEENE.**- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

À travers cette délibération, en soutenant notamment leurs projets d'aménagement, le Département du Nord démontre qu'il est et qu'il continuera d'être le partenaire privilégié, régulier et fidèle des communes et des intercommunalités. Cette année encore, vous inscrivez 42,6 M€ d'aide pour les différents dispositifs présents dans cette délibération, un niveau record. Nous n'avons pas cessé depuis la délibération cadre votée en 2016 d'investir et de nous investir dans ces projets qui font rayonner nos territoires et qui offrent un cadre de vie plus agréable à l'ensemble des Nordistes.

Pour illustrer cette évolution, je soulignerai simplement l'engagement financier du Département en 2016 pour les ADVB-PTS, dans un contexte financier compliqué, qui était d'environ 29 M€. Il est aujourd'hui à plus de 42 M€, preuve significative de la réussite de ces dispositifs, de leur portée et du soutien indéfectible du Département du Nord dans les projets que nous portons localement.

Je peux d'ailleurs vous citer l'exemple du canton de Wormhout, un des plus ruraux de notre département puisqu'il compte 45 communes. Ce sont près de 6 M€ qui ont été investis au cours du mandat précédent en ADVB pour un montant total de 20 M€ de travaux.

Dans ce rapport, 2,7 M€ de subventions ADVB et PTS sont proposés pour aider les communes de notre canton. Nos communes portent de nombreux projets et le Département répond bien présent.

Pourquoi ce soutien à nos communes est-il essentiel ?

- Tout d'abord parce que ces investissements sont utiles aux Nordistes. Grâce à ces subventions, nous finançons des projets qui améliorent le cadre de vie de nos habitants : construction ou rénovation d'écoles, de garderies, de médiathèques, aménagement d'aires de jeux ou de loisirs, préservation de notre patrimoine, rénovation thermique, etc.

- Parce que ces équipements favorisent l'attractivité de nos territoires. En ces temps où les habitants recherchent des logements plus spacieux, nos communes peuvent saisir l'occasion d'accueillir de nouvelles familles, mais elles ne viendront pas ou ne resteront pas s'il n'y a pas un minimum d'équipements.

- Enfin, outre le fait que ces investissements créent de l'activité et de l'emploi pour nos entreprises – et nous y tenons –, ils permettent à nos communes et intercommunalités d'être des acteurs majeurs de la transition écologique. Nous savons qu'un territoire sera jugé sur sa capacité à préserver son avenir et à sécuriser son présent. Grâce à ce soutien du Département sur le canton de Wormhout, une aire de covoiturage sera aménagée, des bâtiments communaux bénéficieront de travaux de rénovation thermique (changement de chaudières, isolation). Les dispositifs ADVB et PTS s'inscrivent parfaitement dans notre politique Nord durable portée par mon binôme et Vice-président Patrick VALOIS. Nous devons aussi saluer le travail des instructeurs des projets ADVB et PTS qui se préoccupent du choix des matériaux utilisés pour privilégier le durable, le qualitatif, soucieux de concilier le développement économique de nos territoires avec la préservation des ressources.

Telle est l'essence même de l'action de notre collectivité que nous entendons mener tous ensemble et c'est ensemble que nous la réussirons.

Au nom du Groupe Union pour le Nord, je tiens à saluer le travail engagé par l'ensemble de l'exécutif, par vous Monsieur le Président qui étiez en charge de cette délégation sous la précédente mandature, par notre nouveau Vice-président Nicolas SIEGLER et tous les agents dont le souhait profond est d'apporter une contribution à façonner un avenir durable pour le territoire du Nord.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Anne VANPEENE.



Je vais laisser la parole à Grégory BARTHOLOMEUS.

**M. BARTHOLOMEUS.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen votera pour cette délibération qui a pour objet de subventionner et soutenir les projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités du département. Néanmoins, nous souhaiterions exprimer deux remarques.

D'une part, nous regrettons le manque de transparence sur les modalités de sélection des dossiers et les montants attribués. En commission, nous avons formulé la demande à Monsieur SIEGLER d'être destinataires de la grille d'évaluation des dossiers, des critères qui définissent les montants attribués et de la liste des projets non retenus. Malheureusement, ces éléments ne nous ont pas été communiqués et nous le regrettons.

D'autre part, nous avons le sentiment qu'en l'état, cette politique publique de soutien à l'investissement n'est ni plus ni moins qu'une politique de guichet qui ne porte aucune vision à moyen ou long terme en termes d'aménagement du territoire et de transition écologique. Nous regrettons que ces dispositifs ne soient pas davantage fléchés sur l'accompagnement des territoires prioritaires, le soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, le désenclavement des territoires ou encore l'accompagnement des communes à la nécessaire transition écologique.

Nous estimons que, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Département doit mettre l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de la table et avoir une vision stratégique et partagée avec les communes et les intercommunalités comme le fait par exemple notre voisin le Département du Pas-de-Calais.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci à vous.

Je vais laisser la parole à Jean-Claude DULIEU.

**M. DULIEU.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Comme vous le savez, notre groupe a toujours souhaité et défendu la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire volontariste et ceci pour plusieurs raisons.

Nous avons toujours conçu l'aménagement du territoire comme un levier pour le soutien économique et, en cette période de crise sanitaire, pour la reprise économique, notamment en direction des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Deuxièmement, les Départements sont en capacité de garantir l'équité et l'égalité entre les territoires. Ceci est d'autant plus nécessaire que le Nord se compose d'entités territoriales très variées allant de la métropole à la ruralité.

Troisièmement, le Nord souffre du manque d'une stratégie nationale spécifique qui permettrait de rattraper le retard que nous avons accumulé dans bien des domaines.

Quatrièmement, les Départements sont devenus, après le redécoupage des régions, l'échelon essentiel en matière d'aménagement du territoire, notamment pour la ruralité.

Cinquièmement, dans le canton, nous constatons chaque jour l'immensité des besoins et les limites financières des communes rurales. Le Département du Nord doit souvent combler le désengagement de l'État sous peine de désertification. Les communes rurales sont en forte attente du concours financier et technique du Département. Nous avons pu le constater une nouvelle fois lors de l'appel à projets du plan relance ADVB que nous avons souhaité. 75 % des communes éligibles ont immédiatement déposé un dossier, ceci se traduisant par un montant de subventions de 9 M€. Dans ces dossiers, les maires y avaient intégré la dimension environnementale.

Sixièmement, par l'investissement dans les communes de Fourmies à Dunkerque, nous œuvrons au développement des services publics locaux, à la restructuration des routes, au dynamisme des centres bourgs et des espaces publics. Nous répondons ainsi aux besoins de la population et dynamisons l'emploi de proximité.

Nous voterons donc pour cette délibération.

Je souhaite toutefois exprimer aujourd'hui plusieurs remarques et demandes.

Compte tenu des bonnes nouvelles concernant le montant des DMTO, même si vous limitez à 10 M€, nous sommes surpris que vous ayez demandé à certaines Agglomérations de prioriser leurs dossiers ADVB et par conséquent de reporter d'un an des dossiers dont la maturité était avérée puisque les travaux devaient débiter cette année.

Concernant le plan de relance, je rappelle que nous avons décidé de plafonner le montant des travaux à 70 000 €, qui était le seuil légal des appels d'offres. J'avais indiqué que ce plafond légal était passé à 100 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous réitérons notre demande pour que, dans les prochaines délibérations, nous tenions compte de ce nouveau montant.

L'objectif de ce plafonnement était de démarrer rapidement les travaux, favorisant ainsi l'emploi pour les PME et PMI victimes de la crise sanitaire. Le délai pour la fin des travaux était défini au 30 septembre 2021. Aujourd'hui, bon nombre de maires nous sollicitent concernant ce délai. En effet, certains chantiers ont pris du retard ou sont interrompus du fait de la pénurie de certaines matières premières (comme l'acier, la zinguerie, le bois), ou par des retards de livraison. Pour d'autres, se pose la question de la période des plantations liée au climat de cet été. Afin de ne pas pénaliser les communes concernées, nous proposons que le Conseil départemental décide le report de ce délai.

À partir de 2017, nous sommes régulièrement intervenus au moins deux fois par an pour demander d'inscrire dans les projets ADVB la participation financière du Département sur les voiries communales. Nous exprimions ainsi l'attente forte des maires concernés. Cet appel – vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président – fut entendu, pris en considération dans un premier temps pour les communes de moins de 2000 habitants ; ensuite, nous sommes passés à 2 500 habitants et nous réitérons notre demande de passer à 3 000 habitants pour rentrer dans la perspective de 5 000 habitants. Nous vous remercions de votre réponse anticipée, mais vous saviez que la question allait être posée.

Nous nous félicitons de votre intervention, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président, pour faire évoluer – si j'ai bien compris – les critères d'attribution pour les PTS. C'est vrai que, après plusieurs années d'expérience, il est bon de tirer les enseignements, notamment au regard de certaines inégalités de traitement avec l'attribution de montants différenciés par exemple suivant le type d'équipement – ce qui pouvait paraître bizarre. Cela a pu entraîner certaines incompréhensions ou incohérences. Nous souhaitons que l'ensemble des groupes soient invités à cette réflexion sur les nouveaux critères PTS avant le passage du dossier en commission thématique.

Enfin, une telle évolution ne doit pas se faire, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, au détriment de l'enveloppe ADVB ruralité car nos subventions sont souvent l'élément fondamental et définitif pour que leurs projets soient réalisés, ce qui nécessitera donc une augmentation budgétaire.

Nous continuerons à y être attentifs, en particulier lors de la présentation du budget 2022, soyez-en sûr, mais vous en êtes persuadés.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur DULIEU.

Je vais laisser Nicolas SIEGLER répondre et, s'il oublie deux ou trois petites choses, j'aurai l'occasion de répondre.

**M. SIEGLER.-** Je vais répondre dans l'ordre des orateurs.

Ma chère collègue du groupe Europe Écologie Les Verts, vous faisiez référence à une absence de considération en matière de transition écologique dans cette politique. Non. C'est peut-être votre vision, mais je ne partage pas votre vision. Dont acte.

Voilà plus de deux ans que cette majorité départementale a pris le virage de la transition écologique, pas de manière dogmatique, pas de manière idéologique, mais comme des élus en responsabilité, ceux qui dirigent des mairies, ceux qui dirigent des intercommunalités, ceux qui sont à la tête de ce Département. Cette transcription, vous ne la retrouvez pas seulement dans la délibération Nord durable, vous la retrouvez dans le cœur de chacune et de chacun des membres de cette majorité départementale et dans leurs travaux.

Je réfléchissais à tous les contrats où le Département a été appelé à être coauteur, partenaire. Je pense au pacte SAT, à l'ERBM, à la Stratégie pour l'avenir du Cambrésis, à la place du Département dans les contrats de relance et de transition écologique où, évidemment, on parle de transition écologique et solidaire, et bien entendu à l'accord départemental de relance que le Département a signé avec le Premier ministre en mai dernier (388 M€ d'investissement, 100 M€ de subventions de l'État) dont l'objet était la relance et la transition écologique. Par conséquent, dont acte, nous ne partageons pas la même vision de la transition écologique, mais je ne peux pas vous laisser dire qu'elle est absente de nos politiques, je ne partage pas votre point de vue.

Vous nous parlez d'absence de soutien à l'ingénierie. Ma chère collègue, il existe iNord, agence départementale. Chacun des maires de ce territoire s'enorgueillit du plaisir qu'il a eu à travailler avec cette agence. Je n'en dirai pas plus, mais je me permets de

saluer le travail des fonctionnaires de l'agence iNord. Il existe NordSEM, créé par Patrick KANNER et Martine FILLEUL, avec l'assentiment du Groupe Union pour le Nord, qui est la société d'économie mixte d'aménagement des territoires du Nord – vous la découvrirez sûrement bientôt. Il existe dans cette maison un Vice-président qui travaille sur la question d'une agence foncière, qui s'appelle Jean-Noël VERFAILLIE, il est en poste depuis deux mois, je vous invite à venir le rencontrer.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, pour répondre à l'oratrice du groupe Europe Écologie Les Verts.

Je remercie Anne, Paul CHRISTOPHE et la majorité départementale pour leur soutien ancien, pour la coconstruction de cette politique avec Guy BRICOUT en 2016. Vous avez accompagné avec moi, mes chers collègues, son évolution et vous êtes de véritables moteurs pour sa transformation, sa modernisation, celles qui accompagnent le nécessaire besoin de nos maires, de nos territoires, de tous nos maires ruraux et urbains. Vous pouvez compter sur le Département du Nord qui vous accompagnera là où, à chaque fois, vous déciderez, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les présidents d'intercommunalité, le projet qui pour vous est important, le projet qui pour vous est nécessaire à votre territoire. Ce n'est pas le Département qui vous dira ce que vous devez faire. Le Département sera là, mais il ne vous dira jamais ce que vous devez faire, il n'y aura pas atteinte à l'autonomie de gestion des collectivités territoriales.

Merci en tout cas au Groupe Union pour le Nord.

Mon cher collègue du parti socialiste, mes excuses. Vous avez raison, j'avais pris l'engagement de vous adresser la liste des 127 dossiers refusés. Effectivement, il y a des critères et, si vous en reprenez 404 aujourd'hui, il y en a 127 qui ne remplissent pas les critères. Ce sont les critères de la loi. Le Département du Nord n'a pas vocation à intervenir en matière de développement économique. Ce n'est pas une loi que j'aurais votée, c'était une loi de votre majorité parlementaire, il me semble, mais peu importe... En tout cas, il y a des critères et je m'excuse de ne pas vous avoir adressé cette liste. Nous allons corriger cela dans les plus brefs délais et je le ferai très rapidement.

Au-delà de cela, je vous remercie de votre soutien à cette politique qui, visiblement, recueillera votre assentiment favorable et qui, j'en suis sûr, fera le bonheur des maires de votre canton.

Enfin, je veux remercier mon camarade Jean-Claude DULIEU dont la conclusion vient au soutien des prétentions du petit Vice-président que je suis. Lorsque j'aurai à débattre des arbitrages budgétaires avec le Vice-président aux finances et le Président, je vous citerai, mon cher collègue.

Vous avez rappelé un élément sur lequel nous sommes effectivement absolument d'accord – et il y en a d'autres –, c'est la nécessité de l'échelon départemental, une collectivité à taille humaine avec des agents en proximité et au contact des habitants, des élus et des territoires. Effectivement, rien que pour cela, le Département a toute sa place dans notre paysage institutionnel et vous me trouverez toujours à vos côtés pour soutenir cette position.

Vous avez parlé de l'ADVB relance, l'appel à projets que nous avons lancé l'année dernière pour 9 M€, et vous évoquez un point extrêmement important qui est l'évolution de ces dossiers pour les maires qui ont été éligibles à ces subventions et qui sont confrontés à des problèmes de commande publique, à des problèmes d'augmentation de matières premières et à des problèmes de retard de délai et d'opérationnalité. Vous serez doublement ravi aujourd'hui, mon cher collègue DULIEU, puisque j'ai demandé aux services de proroger jusqu'au 30 novembre 2021 la date butoir qui était fixée au 30 septembre pour les communes qui devaient répondre et produire tous les justificatifs en la matière. Ce sont donc deux mois de plus, deux mois dont nos référents territoriaux qui maillent l'ensemble du département du Nord ne manqueront pas se faire l'écho dès demain avec vous et l'ensemble des conseillers départementaux de notre assemblée.

Vous avez rappelé votre vieille demande de voir le plafond des ADVB voirie élevé à hauteur de 3 000 habitants. Le Président a répondu. Sur ce point particulier comme sur d'autres, la délibération cadre que j'écrirai avec vous – puisque c'était aussi une de vos demandes – et que j'écrirai avec chacune et chacun d'entre vous, essaiera de combler les effets de seuil, les écueils des communes qui, à 500 ou 1 000 habitants, se retrouvent exclues de nos politiques, et je pense notamment aux communes qui sont à la strate au-dessus de 5 000 habitants.

Je pense être un peu plus direct sur le fléchage de Nord durable ou de toutes les politiques que les Vice-présidents de cette assemblée conduisent pour que PTS, ADVB et ADVB-VC soient un vrai outil de levier de leur politique.

Mon cher collègue DULIEU, je crois avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Nicolas SIEGLER.

Je souhaiterais ajouter quelques points.

Je suis d'accord sur la date du 30 novembre, mais on demande aux collectivités de nous envoyer les bons de commande. On voulait faire de la relance. Par conséquent, si les commandes n'ont pas été passées dans la foulée, cela ne passera pas. Je vais être très clair. On a mis 9 M€ sur la table pour faire de la relance. Je souhaite que l'on ait bien le bon de commande. Si la commande n'est pas passée en août, on va se donner des critères et on pourra allonger. Si on voit que tout le monde n'a pas fait le job, cela tombera. Il faut qu'on soit clair car on voulait la relance et on en a besoin en développement économique.

Sur les seuils, on a déjà bougé. Il fallait 1 M€ pour présenter un PTS. On a repris une délibération il y a quelques mois. Entre 5 000 et 15 000 habitants, il fallait 500 000 € ; entre 15 000 et 30 000 habitants, il fallait 750 000 € et, au-dessus de 30 000 habitants, il fallait 1 M€. On a déjà bougé quelques seuils. Avec 500 000 €, cela permet à des communes de 6 000 habitants de pouvoir faire des investissements et on en aura dans les années qui viennent.

Le plan de relance, j'y tiens et il faut qu'on avance.

Europe Écologie Les Verts, je pense que vous avez besoin d'être maires d'une petite commune de 200, 300, 400 ou 500 habitants. Quand il faut bouger un tas de gravier, vous prenez votre camion et vous y allez. Beaucoup connaissent cela. Personnellement (1 700 habitants), je l'ai fait, cela m'est déjà arrivé de bouger le gravier il y a quelques années – plus maintenant. On ne peut pas donner la métropole et Lille en références par rapport aux communes rurales. Il y a des maires qui ont les mains dans le cambouis, des maires qui mettent en peinture, des maires qui présentent un ADVB pour changer les portes, pour changer les fenêtres, je suis allé en voir, dans les clubs de foot également. Ils font le boulot tout seul, ils remplissent le dossier tout seul et je vais leur demander ce qu'ils vont gagner au niveau énergétique ? Ils vont me dire qu'ils ont autre chose à faire. On est là pour servir tous les habitants du Nord. Il faut que tous les maires ruraux avec lesquels nous travaillons aient accès à tout cela.

Je pense qu'on a un petit décalage, mais ce n'est pas un reproche. C'est normal, vous n'avez pas encore été élus de petits villages. Dès que vous aurez été élus de petits villages, vous direz : « C'est différent, on est d'accord. En fin de compte, ce que vous aviez dit, Président, n'est pas bête. On veut bien la subvention ». Vous verrez que, quand on n'arrive pas à joindre les deux bouts, c'est un peu difficile.

Le département du Nord compte 648 communes. Quand je rencontre des maires, ils me parlent de tous les projets. À chaque fois que je vais quelque part, ils ont tous des projets. Je suis allé visiter des cours d'école où on a mis du macadam. Je suis allé visiter des petites salles où on remettait en peinture. C'est dans nos gènes.

Je voulais vous le dire parce que c'est une politique que j'ai eu l'occasion de porter. Aujourd'hui, le flambeau est passé, il n'y a pas de souci, c'est un plaisir. Il ne faut pas aller dans les choses qui compliquent les dossiers.

Quand on parle d'Action cœur de ville, de Petites villes de demain... Action cœur de ville concerne souvent des communes supérieures à 30 000 habitants – j'en connais. Elles ont tous les techniciens, elles peuvent monter les dossiers, elles font ce qu'elles veulent. Ce n'est pas nous qui allons y aller. S'il y a un dossier, oui, mais il faut déjà qu'elles déposent des dossiers.

En ce qui concerne le logement dans les villes, ce sont les communautés qui ont la délégation d'aide à la pierre. De notre côté, nous avons une politique NEHS qui vient aider en milieu rural.

Ensuite, il y a un point sur lequel je ne peux absolument pas être d'accord avec vous. Nos habitants ont le droit de se distraire. Je suis carrément opposé à ce que vous avez dit et je ne changerai pas d'avis. Il faut que les gens puissent aller dans une salle de sport ou sur un stade, qu'ils puissent faire du patinage ou du golf.

Quand vous avez un chef d'entreprise qui arrive – je suis en train de négocier à titre personnel pour le Nord un dossier important qui est la bibliothèque nationale de France –, si je lui dis que, ici, on a des champs, qu'ils n'ont rien pour se distraire, il va aller à Amiens à vitesse grand V. Vous pouvez dire la même chose à toutes les entreprises, que ce soit dans le Dunkerquois, dans le Valenciennois ou ailleurs. La piscine de valenciennes, par exemple, qui est un modèle, il était important de la réaliser.

Là-dessus, on sera toujours en opposition tant qu'on sera majoritaire. Je voulais vous le dire parce que c'est important. L'aménagement du territoire, ce n'est pas uniquement faire des bâtiments, quoique cela donne du travail, cela fait du développement économique, cela donne aussi du rayonnement aux territoires qui fait que les chefs d'entreprise viennent se poser dans nos territoires, qu'ils viendront se poser demain dans le Nord. Quand des grands chantiers sont réalisés en cœur de ville, et même dans des grandes villes – je te regarde, Doriane –, c'est important. La qualité de vie dans les villages est importante. C'est l'ensemble de nos villages qui font le Nord. Quand vous traversez le Nord et que vous voyez des villages qui sont propres, beaux,

où on a participé aux aménagements, vous avez envie de venir dans le Nord. Or, on a besoin de faire venir des entreprises dans le Nord, on a besoin de donner de l'emploi, on a besoin de faire du business et également de faire des recettes. Cela nous permettra d'avoir un cercle vertueux, d'aller encore investir, de donner du travail et d'avoir du monde.

Excusez-moi, mais c'est un point qui est aussi dans mes gènes, je ne peux pas vous dire le contraire.

Notre collègue parlait des critères, sur le fait de savoir pourquoi un dossier est retenu et pas un autre. Il y a des règles. Celui qui a eu un ADVB à l'année n-1 n'est pas retenu. L'ADVB peut être obtenue tous les deux ans ; sinon, on ne peut pas satisfaire tout le monde. Il peut y avoir des ADVB très intéressantes mais on ne va pas toujours donner aux mêmes. On ne sait même pas à qui on donne ; politiquement, c'est le dernier de nos soucis. Le principal, c'est la commune et ce sont les habitants.

On a mis des règles. Je parle de mémoire mais, quand une petite commune a eu une petite somme inférieure à 20 000 € l'année précédente, s'il présente un projet à 30 000 € ou 40 000 € l'année suivante, on lui donne. On fait les choses intelligemment dans l'intérêt des communes. Plus on peut en donner, mieux c'est.

On essaye aussi dans les montants d'être en adéquation avec ce que les communes peuvent aller chercher en DETR, en DSIL, en fonds de concours dans leurs Agglomérations. Tout cela fait qu'ils arrivent à un pourcentage correct et on peut être déclencheur du dossier et faire du développement économique.

Voilà ce que je voulais ajouter. Pour moi, c'est important.

J'espère que le 18 trous sera sympa. C'est dans le Cambrésis ?

**M. SIEGLER.**- C'est à côté du plus grand parc photovoltaïque au nord de Paris.

**M. le Président.**- Ce qui montre qu'il y a de l'écologie.

En ce qui concerne la patinoire, c'est le même montant que pour la patinoire de Dunkerque, à 1,5 M€. Sachez que la chaleur qui va ressortir de la patinoire va être injectée dans le centre aquatique qui est juste à côté. Vous voyez que, quand on fait quelque chose, on réfléchit un peu.

Nous passons au vote sur cette délibération. C'est une belle délibération, c'est la colonne vertébrale de chez nous.

Qui est pour adopter cette délibération ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord*).

Qui vote contre cette délibération ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.s*).

Heureusement que vous n'avez pas beaucoup de petites communes dans votre canton.

Les propositions du rapport n° 4.1 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen – Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Madame DEROEUX, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent.)

**Mme LUCAS.**- Monsieur le Président, certains maires ici présents, comme moi, ne peuvent pas prendre part au vote. Je n'ai pas voté contre, je ne me suis pas abstenue, je ne vote pas parce que je suis maire et je suis concernée par des délibérations.

**M. le Président.**- Non. Là, il y en a trop.

Ceux qui n'ont pas de subvention peuvent voter.

**M. DULIEU.-** Monsieur le Président, si j'ai bien compris, les maires qui n'ont pas de subvention votent pour les subventions accordées aux autres maires.

**M. le Président.-** Oui. C'est la solidarité.

Vous vous déportez uniquement de votre dossier, mais pas des dossiers de vos camarades.

J'ajoute une chose importante. C'est bien d'être à un peu plus de 40 M€, mais on paye quand vous voulez. Faites envoyer les factures des communes. On s'est mis d'accord et, maintenant, on va payer encore plus vite. Les acomptes de 30 % sont payés tout de suite à l'OS et, ensuite, dès qu'il y a des situations, on paye aussi.

C'est bien de prendre une délibération, mais, quand on dit qu'on veut payer, ce n'est pas mal.

Nous passons au point suivant. Je passe la parole à Valentin BELLEVAL.

▪ **Rapport 4-2 - Aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales - Programme 2021**

**M. BELLEVAL.-** Merci, Monsieur le Président.

Le maire de ville de taille moyenne au cœur d'une intercommunalité rurale et périurbaine vous remercie pour le propos que vous venez d'avoir et qui illustre toute la difficulté de passer du militantisme à la réalité de la gouvernance locale.

À côté des 42,6 M€ présentés par mon collègue Nicolas SIEGLER, je vais vous rapporter l'aide à l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales qui représente quand même cette année un potentiel de 2 146 430 € de subventions pour un total de 93 dossiers instruits. La majorité avait voté, dans le cadre du budget 2021, 1,4 M€ de crédits sur cette politique mais l'expérience des années passées montre que la totalité des crédits ouverts ne sont pas engagés dans l'année en cours. Nous allons donc vous proposer de conserver ces 93 dossiers et d'inscrire ces 2 146 000 € de subventions qui permettront l'aménagement de 44 kilomètres de routes départementales.

**M. le Président.-** Merci, Valentin BELLEVAL.

Y a-t-il des remarques sur cette aide à l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales ? (*Aucune*).

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 4.2 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Mes chers collègues, nous passons à la motion.

Je passe la parole à Madame LUCAS.

**MOTION DU GROUPE COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN : POUR L'HUMAIN D'ABORD**

« Pour le maintien des emplois dans les guichets de gare SNCF et pour un service public ferroviaire au service de tous les usagers »

**Mme LUCAS.-** Cher Président, chers collègues,

Nous avons été interpellés dernièrement par des usagers du Douaisis – certainement comme vous, je suppose, Monsieur le Président – concernant les plages réduites d'ouverture des guichets mis en place par la SNCF, cette mesure compliquant leurs démarches quelquefois journalières. Après Douai, d'autres villes pourront, elles aussi, être impactées.

D'autre part, l'inquiétude est bien présente aussi pour l'emploi menacé à travers la suppression de ces guichets.

Les usagers, les employés attendent un signal et un soutien fort du Département.

C'est pourquoi le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord propose cette motion pour le maintien des emplois dans les guichets de gare SNCF et pour un service public ferroviaire au service de tous les usagers.

Merci.

**M. le Président.-** Sur votre motion, si vous en êtes d'accord, il faudrait modifier deux petites choses.

- Ce n'est pas la SNCF grandes lignes, c'est SNCF voyageurs qui est à la manœuvre à ce niveau-là.
- Deuxièmement, ce n'est pas pour le moment une suppression d'emplois, mais un changement d'amplitudes horaires.

Ce ne sont que des propositions, pour bien se caler sur ce qui se fait.

Si on peut faire ces modifications, vous vous inscrivez dans la politique de la Région et de Xavier BERTRAND qui a écrit le 14 septembre à la directrice de la SNCF.

Il me paraît évident que le Département soit aux côtés de la Région pour défendre nos gares et les amplitudes horaires sur nos gares. C'est un service public que nous devons apporter.

Je laisse le président du Groupe Union pour le Nord donner la position de vote.

**M. CHRISTOPHE.-** Merci, Monsieur le Président.

Je pense qu'il est important que le Département du Nord s'inscrive en cohérence avec la politique régionale. C'est d'ailleurs ce que nous avons l'habitude de proposer. Cela va dans le sens de la protection des usagers et d'une amplitude horaire maintenue. Nous proposons donc de soutenir cette motion.

**M. le Président.-** Je laisse la parole à Didier MANIER.

**M. MANIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen va également soutenir la motion. Je pense qu'il est effectivement important de défendre les services publics.

Malheureusement, il n'y a pas que ces secteurs-là pour lesquels nous devons être vigilants, je pense notamment à La Poste où on assiste à une série de désengagements.

Nous voterons évidemment cette motion.

**M. le Président.-** Madame BOCQUET.

**Mme BOCQUET.-** Monsieur le Président, nous partageons bien sûr les préoccupations qui sont portées par cette motion et nous la voterons.

**M. le Président.-** On fait l'unanimité pour nos habitants. Cela fait plaisir.

Qui est pour cette motion ?

La motion est adoptée à l'unanimité.
--------------------------------------

Merci beaucoup.

Vous voyez que ce n'est-ce pas parce qu'une motion ne vient pas de la majorité qu'elle ne peut pas être acceptée par l'ensemble du Département du Nord.

Nous passons aux questions d'actualité.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président.**- Je laisse la parole à Laurent PERIN pour la première question.

### ▪ Accueil des exilés afghans

**M. PERIN.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Le 15 août dernier, la capitale afghane Kaboul est passée aux mains des talibans après 20 ans de présence américaine et d'interventions de la communauté internationale. Le pire est à craindre pour le peuple afghan et notamment les femmes afghanes, principales victimes de ce régime.

Pour rappel, entre 1996 et 2001, sous le régime taliban, les femmes n'avaient pas le droit de s'instruire, interdiction également d'apparaître en public sans la présence d'un homme. Les lapidations étaient aussi quotidiennes. L'histoire risque de se répéter. Pour preuve, depuis le début du conflit, dans les provinces déjà administrées par le groupe islamique, de nombreuses écoles ont été fermées.

Le HCR, l'agence des Nations Unies pour les Réfugiés, indique que, parmi près de 250 000 Afghans forcés de fuir depuis la fin du mois de mai, 80 % sont des femmes et des enfants.

En tout état de cause, ce sont des centaines de milliers d'Afghans et d'Afghanes qui ont d'ores et déjà fui leur pays, terrorisés et laissant derrière eux tout ce qu'ils avaient.

Dans ce contexte, les réactions sont nombreuses, mais les engagements concrets pour accueillir dignement ces réfugiés sont plus rares. De nombreux élus des collectivités locales en ont appelé aux valeurs de solidarité et de fraternité si chères à notre département du Nord et ont mis en place des dispositifs d'accueil.

Plusieurs questions se posent donc.

En concertation avec la préfecture et les communes, quelles démarches, initiatives ou actions ont été engagées par le Département du Nord sur ce sujet ?

Quel est le nombre de mineurs afghans arrivés sur notre territoire et qui se retrouvent sous la responsabilité du Département ?

Peut-on par ailleurs envisager une adhésion du Département du Nord à l'Association nationale des villes et territoires accueillants ?

Au-delà de la situation des réfugiés afghans, les associations alertent depuis plusieurs mois sur le besoin d'hébergement dans notre département pour les jeunes exilés isolés. Des dizaines d'entre eux se retrouvent sans dispositif d'accueil à Lille ou au-delà de la métropole lilloise, le temps de pouvoir prouver leur minorité et être pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. La mise à l'abri doit être mise en œuvre immédiatement et de manière inconditionnelle pour l'ensemble des personnes se déclarant mineurs non accompagnés, sans attendre les résultats de l'évaluation de la minorité et de l'isolement.

Faisons face ensemble à ces urgences humanitaires. Il est de notre devoir de montrer que, oui, notre Département a les capacités d'accueillir dignement.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci.



Je laisse la parole à Marie TONNERRE-DESMET qui va vous répondre.

**Mme TONNERRE.-** Pour répondre à votre question, je dirai que le Département du Nord accueille régulièrement des enfants isolés originaires d'Afghanistan. Ils représentent environ 8 % des mineurs non accompagnés qui sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Depuis le 15 août dernier et la prise du pouvoir des talibans, la cellule nationale d'orientation et d'appui à la décision de placement judiciaire des mineurs non accompagnés a orienté vers le département du Nord une fratrie de trois enfants âgés de 8, 10 et 13 ans. Ils ont été pris en charge par le service d'accueil des mineurs non accompagnés, site de mise à l'abri réservé aux plus jeunes et aux plus vulnérables. Cette première étape leur a permis de se reposer. Ces trois jeunes enfants devraient intégrer la semaine prochaine un lieu de vie adapté où une évaluation de leurs besoins pourra être effectuée avant une prise en charge définitive.

Nous n'avons pas été informés de nouvelles orientations. Il y a de ce fait peu de mineurs isolés et non accompagnés au sein des patriés par la France suite au mouvement du 15 août.

Les jeunes Afghans qui représentent, comme je le précisais, environ 8 % des mineurs non accompagnés, sont effectivement en souffrance compte tenu de l'actualité de leur pays. Ils nécessitent un soutien appuyé pour faire face aux terribles nouvelles qui leur viennent des médias ou de leur famille. En tout cas, ils sont bien accompagnés et bien suivis par le Département.

**M. le Président.-** Merci, Marie TONNERRE-DESMET.

Nous avons eu l'occasion d'échanger sur cela à plusieurs reprises et nous y sommes très attentifs.

Nous passons à la question suivante, une question de l'Union pour le Nord. Je laisse la parole à Sébastien LEPRÊTRE

▪ **Partenariat entre le Département de la Seine-Saint-Denis et l'État sur la renationalisation du RSA**

**M. LEPRÊTRE.-** Monsieur le Président, je profite d'avoir la parole, et je vous remercie de me la donner, pour indiquer – je sors mon étendard « Métropole européenne de Lille » – que la Métropole européenne de Lille connaît elle aussi des poches de grande pauvreté et qu'elle est un territoire composé en majorité de communes rurales.

En ce qui concerne la question d'actualité que je vais poser, je fais observer à nos collègues que vous y avez déjà répondu ce matin et qu'elle vient un peu en écho, avec naturellement une tonalité différente – ils me le pardonneront –, avec la motion déposée par nos collègues du groupe Europe Écologie Les Verts.

Au cours de l'été, le nombre d'allocataires RSA est passé symboliquement dans notre département sous la barre des 100 000 bénéficiaires. Ce succès, dont chacun doit se féliciter, est le résultat de la politique volontariste menée depuis 2015 par la majorité départementale reconduite dans les urnes, la majorité départementale qui a agi en la matière en partenariat avec les entreprises de notre territoire et Pôle Emploi.

L'ouverture des Maisons de l'emploi, le suivi par des coachs sont autant d'outils qui ont été mis en œuvre avec une grande efficacité pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Il reste que, en 2021, les dépenses liées au financement du RSA pourraient atteindre 700 M€ compensés à hauteur de 373 M€ par l'État, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté participant également au financement de nos actions. Malgré les efforts mobilisés dans cette politique, le reste à charge du RSA pèse lourdement dans notre budget départemental.

La semaine dernière, pour s'alléger du fardeau financier que représente la facture du RSA, le Département de la Seine-Saint-Denis a validé un accord avec l'État en faveur de la renationalisation du financement du RSA. Cette expérimentation, programmée sur cinq ans, devrait entrer en vigueur en 2022. D'autres départements, dont nos voisins de la Somme et de l'Aisne, pourraient suivre ce mouvement. Dans le même temps, en décembre, l'Assemblée nationale se penchera sur la loi 3DS et pourrait entériner cette expérimentation d'ores et déjà approuvée par le Sénat.

Monsieur le Président, à l'heure où vous avez récemment et publiquement réaffirmé votre volonté de mobiliser toutes les compétences du Département pour prioriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA de la tranche 25-35 ans, quel regard portez-vous sur le processus de renationalisation En Marche du RSA.

**M. le Président.-** Merci, Sébastien LEPRÊTRE.

Je vais laisser Doriane BÉCUE répondre parce que nous avons tous les deux la même vision, c'est le même challenge et Doriane BÉCUE y a travaillé pendant des années.

**Mme BÉCUE.-** Merci, Monsieur le Président.

Je veux déjà vous expliquer que ce n'est pas une véritable recentralisation. En effet, l'État va prendre en charge l'augmentation des dépenses par rapport à la moyenne des trois dernières années. Pour financer cette prise en charge, l'État va reprendre la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion. Le Département devra également céder 0,9 point de Droits de mutation à titre onéreux. Cela devrait libérer 70 M€ pour la Seine-Saint-Denis.

Je partage ce qu'a dit ce matin notre Président. C'est une erreur, c'est une démission et c'est surtout une solution de facilité. Je vois Pascal FUCHS qui est derrière notre directrice adjointe de cabinet, le directeur en charge des questions d'insertion. Nous sommes allés ensemble il y a trois ans négocier auprès de l'État la première contractualisation sur le plan pauvreté. Je me souviens des discussions que nous avons. Aucun élu de la Seine-Saint-Denis n'était présent, mais les techniciens qui étaient présents nous regardaient avec des grands yeux en disant « c'est quoi ces extraterrestres du Nord qui veulent créer des maisons départementales de l'insertion et de l'emploi, permettre aux nouveaux allocataires du RSA d'avoir un rendez-vous physique en moins de 15 jours et d'enchaîner directement avec un accompagnement très renforcé et faire en sorte que chaque allocataire puisse être accompagné avant même de toucher son premier mois de RSA ? ».

Et puis, dans la série des extraterrestres, nous avons fait aussi une convention très objective, très pragmatique avec Pôle Emploi. Avec Pôle Emploi, en 2020, 38 000 allocataires du RSA ont trouvé un emploi ou une formation. C'est assez extraordinaire.

Vous le voyez, notre mobilisation depuis 2015 est de faire en sorte que les allocataires puissent retrouver un travail parce que, lorsque les gens retrouvent un travail, on lutte contre la précarité. Je le dis toujours, un allocataire qui retrouve un boulot, c'est un salaire, c'est lui permettre de mieux payer son logement, de pouvoir mieux vivre, de payer la cantine de ses enfants et des loisirs. C'est la force de notre Département, c'est de lutter contre cette précarité.

Plutôt que de choisir la facilité, la Seine-Saint-Denis aurait peut-être pu il y a trois ans contractualiser avec l'État, s'inspirer de ce que le Nord a fait.

En tout cas, notre mobilisation est très forte. Ce que nous voulons, c'est sortir les gens de la précarité.

Nous allons continuer avec les 25-35 ans. Nous les accompagnons déjà, mais nous pensons que nous pouvons aller beaucoup plus loin en les reconvoquant, en leur proposant un accompagnement très renforcé, en travaillant avec les entreprises, avec Pôle Emploi et avec tout le secteur qui travaille aujourd'hui avec nous – je pense aux CCAS, aux centres sociaux. Grâce à tous ces partenaires, grâce à cette mobilisation très forte, grâce à la Région qui propose des formations très courtes et adaptées, on arrive à trouver des solutions.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Doriane BÉCUE.

Je vais laisser la parole à Josyane BRIDOUX.

▪ **Le bilan de l'externalisation de l'entretien des collèves**

**Mme BRIDOUX.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaitais revenir en ce début d'année scolaire sur la problématique de l'entretien des collèves.

J'ai eu l'occasion depuis la rentrée de m'entretenir avec plusieurs principaux qui se sont exprimés spontanément sur le sujet. D'après leurs dires, l'externalisation et le recours à des sociétés privées ne sont pas complètement satisfaisants et judicieux. En effet, ils évoquent le turn-over des effectifs, avec des personnels qui connaissent moins bien l'établissement, leur moins grande polyvalence et leur moindre présence au sein du collège, avec des agents qui sont moins bien reconnus par la communauté éducative.

L'externalisation de l'entretien des collèges devait, avant sa généralisation, donner lieu à une expérimentation. Qui dit expérimentation dit évaluation. Or, le recours aux sociétés privées pour les collèges continue de se développer sans réel audit qui puisse évaluer le coût financier et l'impact sur la qualité de service.

Lors du dernier mandat, on nous avait promis un véritable bilan sur l'externalisation de l'entretien des collèges publics. Une mission avait en son temps été confiée à des chercheurs du CLERSE, laboratoire rattaché à l'université de Lille 1. Nous n'avons jamais obtenu leur rapport qui n'a pas été rendu public et n'a donc pas été débattu au sein de l'hémicycle. Nous réitérons, Monsieur le Président, notre demande d'obtenir les résultats de cette évaluation indépendante.

En commission, Madame la Vice-présidente nous a communiqué des chiffres sur le taux de satisfaction des principaux concernant ce problème. Il s'élèverait à 75 % de satisfaits, mais l'ancienne Vice-présidente nous annonçait 80 % il y a très peu de temps. Que signifie réellement ce taux de satisfaction ? Nous nous interrogeons. S'agit-il d'un avis positif sur la stratégie de confier au privé l'entretien des établissements ou s'agit-il d'un avis positif sur le renfort en personnel dans certains collèges qui étaient en sous-effectif ?

Nous souhaiterions, Monsieur le Président, y voir plus clair et obtenir enfin un véritable rapport d'évaluation.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Je laisse la parole à Marie CIETERS.

**Mme CIETERS.**- Madame la conseillère départementale, chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à vous rassurer sur le fait que j'avais pris en considération votre demande lors de notre commission. J'avais donné mon accord pour que l'on puisse présenter les éléments de ce bilan lors d'une prochaine commission. Votre question de ce jour me permet d'aborder le sujet plus rapidement.

Néanmoins, je voudrais quand même préciser – je ne l'avais pas dit lors de la commission – que le bilan a été présenté le 22 juin 2020 en commission 3 à l'ensemble des élus et que le support a été communiqué quelques jours plus tard par mail à l'ensemble des représentants des groupes politiques. Ce bilan avait été réalisé afin de préparer le renouvellement du marché qui a pris fin en décembre 2020. Il avait été discuté avec les élus départementaux en commission 3, mais également avec les organisations syndicales des principaux et gestionnaires afin d'apporter des points d'amélioration.

Effectivement, à l'époque, on parlait de 89 % des collèges pour lesquels les rapports d'intervention avaient été transmis et qui disaient être satisfaits de l'externalisation. On notait une maîtrise du niveau global de la masse salariale des agents d'entretien polyvalents des collèges en baisse mais qui permettait de renforcer la fonction restauration. 86 postes ont été créés, 12 brigadistes, des postes qui ont été déterminants pour maintenir les restaurants scolaires ouverts pendant la crise sanitaire et qui ont apporté des solutions parfois en moins de 24 heures.

Il n'y avait pas d'effet notoire sur l'absentéisme des agents d'entretien départementaux. Néanmoins, je tiens à insister sur ce dernier point, notamment pour les collègues qui ont rejoint récemment cet hémicycle. L'âge moyen de nos agents d'entretien départementaux est de 54 ans. Plus de 180 d'entre eux disposent de préconisations médicales, ce qui a un impact direct sur les tâches qu'ils peuvent réellement effectuer. Le taux d'absentéisme de 15 % correspond à 105 équivalents temps pleins absents tous les jours de l'année. Il est utile de rappeler que cette situation n'est pas nouvelle et qu'elle occasionne des difficultés au quotidien dans le fonctionnement des établissements. L'externalisation permet aujourd'hui d'apporter des solutions concrètes.

Lors de la présentation du bilan, on comptait 218 prestations récurrentes et 280 prestations ponctuelles au sein de 178 collèges.

Aujourd'hui, afin de faire face à la situation sanitaire et aux craintes relatives à une contagiosité plus forte, 284 prestations récurrentes et 500 prestations ponctuelles sont déployées dans l'ensemble des collèges du département en plus de la présence des agents départementaux.

Le nombre des prestations ponctuelles a doublé en l'espace d'une année et un nouveau prestataire a pris en charge le marché en janvier 2021.

Il est utile de rappeler que, sans l'externalisation – je pense que tout le monde peut facilement le comprendre –, nous aurions été en grande difficulté pour apporter avec la même réactivité des réponses adaptées à une situation sanitaire inédite. Les

établissements sollicitent parfois la mise en place de prestations du jour au lendemain et cela nécessite de recruter parfois en dehors du vivier de recrutements pour répondre à la demande. Cela peut effectivement poser des difficultés – on en est tous conscients –, mais on comprend aisément la difficulté de former une personne qui débute le lendemain à 8 heures. On est parfois interpellé du jour au lendemain et il faut réagir très vite. C'est vrai que cette difficulté n'existait pas avant l'externalisation parce que, avant, on n'avait aucune solution à apporter quand il y avait besoin d'un renfort supplémentaire.

Comme je vous l'ai annoncé lors de la commission, je vais rencontrer prochainement le prestataire dans le cadre des rencontres régulières que nous organisons afin d'améliorer de manière continue la qualité des prestations et les circuits d'information.

À l'issue de cette première année de marché, année qui est très compliquée, nous travaillerons à l'élaboration d'un nouveau bilan. J'espère que, d'ici là, le nombre de prestations ponctuelles aura pu baisser de manière significative, cela voudra dire que l'on retrouve une situation sanitaire à peu près normale, que l'on aura moins de tension avec le prestataire et que les établissements et services départementaux retrouveront un mode de fonctionnement plus normal.

Je tiens d'ailleurs à saluer publiquement leur mobilisation quotidienne pour permettre à nos collégiens de poursuivre une scolarité la plus normale possible.

Je vous remercie et, comme je m'y étais engagée, nous travaillerons cela en commission.

**M. le Président.-** Vous avez toutes les réponses. La flexibilité est importante, il y a tout ce qu'on apporte aux enfants et dans les collèges au niveau des principaux et autres. On ne serait pas capable en interne d'avoir cette réactivité-là. Malheureusement, mais c'est comme cela, il n'y a que l'externalisation qui le permet. Je ne parle même pas de coût. C'est simplement ce que l'on apporte aux élèves, aux enseignants et aux personnels des collèges.

Merci, Marie CIETERS.

Nous passons à la question suivante. Je laisse la parole à Isabelle CHOAIN.

#### ▪ **Application de l'avenant 43 du secteur Aide à domicile**

**Mme CHOAIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

La crise sanitaire a mis en exergue les difficultés du secteur de l'aide à domicile, difficultés bien connues depuis de nombreuses années, notamment sur le versant des ressources humaines, difficultés en matière de conditions de travail et de rémunération, d'attractivité des métiers, de recrutements, de fidélisation des salariés, de formation et perspectives de carrière.

À titre d'exemple, actuellement, seuls 43 % des aides à domicile accèdent à une rémunération supérieure au SMIC après 17 ans d'ancienneté, ce qui démontre l'obsolescence de la convention collective datant de 2010 pour un secteur trop longtemps oublié et mis de côté.

Aujourd'hui, avec l'agrément de l'avenant 43, la refonte complète de la grille conventionnelle va permettre une augmentation salariale historique à hauteur de 13 à 15 % pour les personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) applicables dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Cette revalorisation est une excellente nouvelle. Toutefois, elle laisse planer des incertitudes :

- Incertitudes tout d'abord sur le niveau de financement. L'État prévoit au niveau national une enveloppe de 400 M€ en année pleine en 2022, 200 M€ à la charge de l'État et 200 M€ à la charge des Départements. Or, d'après plusieurs estimations, le besoin de financement approcherait les 600 M€ en année pleine. Dès lors, qui financera le delta ?

- Incertitudes ensuite sur les modalités de versement de l'aide. Deux options sont possibles : soit le versement sur la base d'un montant prévisionnel, soit le versement sur la base du coût constaté. La deuxième option mettra encore plus en tension la trésorerie des associations qui avanceront le financement de cette mesure.

- Enfin, l'application de l'avenant 43 crée une distorsion de concurrence sans précédent et la mort programmée de certaines structures d'aide à domicile. En effet, la revalorisation salariale ne concerne que la branche associative puisqu'en sont exclus les professionnels relevant du secteur privé commercial, mais également du public. C'est la mort programmée des services d'aide à domicile créés et gérés depuis des décennies par les CCAS, les CIAS ou syndicats intercommunaux.

Suite à la mise en place du Ségur de la santé, ces SAAD et SSIAD ont déjà subi une fuite partielle de leurs agents vers les EHPAD. Demain on peut s'attendre à ce que ces agents publics aillent postuler dans les structures d'aide à domicile associatives qui seront bien plus rémunératrices avec l'application de cet avenant 43.

Nous posons donc, Monsieur le Président, plusieurs questions.

Pouvez-vous confirmer que le Département du Nord va assumer ses responsabilités en finançant les services concernés par l'avenant 43 à la hauteur des surcoûts engendrés ?

Pouvez-vous nous garantir que le Département ne cherchera pas à compenser ce surcoût en diminuant le nombre d'heures allouées dans les plans d'aide APA et PCH ?

Enfin, que compte mettre en place le Département pour aider les services d'aide et d'accompagnement à domicile du secteur public à revaloriser les salaires de ces agents ?

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci beaucoup de votre question. C'est une très bonne question, mais elle porte sur une décision du gouvernement qui est un peu bizarre. On m'a toujours appris que celui qui décidait payait. Or, là, ce n'est pas le cas. On décide pour nous, on n'est pas autour de la table ; d'un côté, il y a les organisations syndicales et, de l'autre côté, il y a le gouvernement, ils décident et ils nous envoient la facture.

Aujourd'hui, nous sommes en pleine réflexion. Je ne suis pas capable de vous dire ce que nous allons faire et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. J'ai fait un benchmark dans les départements, beaucoup de Départements disent qu'ils vont reporter la décision parce qu'ils ne sont pas capables de la prendre.

Aujourd'hui, l'État dit que, sur la partie des trois mois qui restent (octobre, novembre, décembre), il prend 70 %, 50 % sur 2022. Sur 2023, on n'est pas complètement sûr.

On parle de plus de 3 €, sachant qu'on est à 22 €. Quand on a augmenté de 1 € sur l'ensemble, cela faisait 20 M€. Là, on ne parle que du monde associatif, 71 associations en ce qui nous concerne. Est-ce que, demain, on va nous ajouter les CCAS ? Est-ce que, demain, on va nous ajouter le privé ? C'est une bombe à retardement. On est incapable de payer cela.

Aujourd'hui, nous ne sommes donc pas prêts à prendre une décision. Nous y travaillons, nous faisons des simulations. Nous sommes prêts à assumer, mais pas à n'importe quel prix. On a besoin aussi que l'État assume la pérennité. Si l'État ne nous assume pas la pérennité, on ne peut pas y aller. Je pense qu'il faut que l'on soit clair là-dessus.

Si on met par exemple 10 M€ de notre côté et qu'il y a 10 M€ du côté de l'État et si, demain, l'État dit qu'il ne met plus rien, que fait-on ? Dans ce cas-là, on est obligé de mettre les 20 M€ parce qu'on ne peut pas dire aux personnes qu'on va baisser leur salaire. L'État doit donc s'engager.

Nous allons aller vers le Premier ministre. Je souhaite un engagement ferme de l'État. Nos parlementaires qui sont là, n'hésitez pas à faire remonter cela. Le Département du Nord ne pourra bouger que lorsqu'il aura une décision ferme dans la loi que ce sera pérenne. Là, on verra à quel niveau on peut aller. Décider et ne pas tout payer, ce n'est pas tout à fait top. Nous en sommes là.

Que ce soit clair, on n'ira pas sur les CCAS et on n'ira pas sur le privé, on ira sur le monde associatif.

Au 1<sup>er</sup> octobre, on ne sera pas prêt, mais, quand on regarde les fonds propres des associations, 90 % d'entre elles ont des fonds propres corrects. Elles vont donc pouvoir tenir un peu. On sera amené à prendre une décision dans les mois qui viennent.

J'ai besoin de la pérennité. On ne peut pas dire demain aux personnes qu'elles ont tel salaire et, deux après, si l'État ne met plus d'argent, baisser leur salaire. Il faut que tout le monde soit raisonnable et je pense que l'État peut être raisonnable à ce niveau-là.

On verra aussi à quel niveau on va. Quand on nous impose le montant, je ne peux pas être complètement d'accord. Il y a peut-être des marges de manœuvre.

Mes collègues présidents d'autres Départements sont dans la même réflexion. J'aurai l'occasion de porter le sujet à l'ADF. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler en assemblée générale, parce qu'on ne peut pas nous imposer cela comme cela. On n'a pas des dizaines de millions à dépenser.

Je ne mets pas en cause le fait d'aider le monde associatif au niveau des SAAD, d'être à côté de ces personnes qui doivent gagner leur vie, qui font souvent des déplacements importants. Je dis simplement qu'il faut que l'on puisse ensemble trouver des solutions pérennes. Je ne veux pas de désengagement.

De même, j'ai eu l'occasion de le dire à Adrien TAQUET quand il est venu, je ne veux pas non plus de désengagement de l'État sur l'enfance famille et sur le plan pauvreté. C'est très clair. Si on a un désengagement sur l'enfance famille, on ne tiendra pas nos politiques que nous avons mises en place avec l'État. On est partenaire mais, quand on est partenaire à un moment, on est partenaire jusqu'au bout. C'est un package.

Il faut donc vraiment que l'on aille à la négociation. Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai besoin de vous, mais j'irai aussi vers le Premier ministre en direct.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour l'instant. Je suis désolé de ne pas vous en dire plus, je vous rassure quand même sur le fait que l'on peut être au rendez-vous, mais cela ne peut pas être à n'importe quel prix et cela ne peut pas mettre en péril les finances du Département.

**Mme CHOAIN.-** J'entends bien votre réponse, Monsieur le Président, je n'en attendais pas d'autre puisque, effectivement, aujourd'hui, la question est encore sur la table. J'attire surtout l'attention sur la disparité que cela peut créer entre deux formes d'emploi. En effet, aujourd'hui, les employés d'associations pourraient prétendre à cet avenant avec une revalorisation de leur taux horaire et, à côté de cela, les personnels des CCAS, des CIAS et des syndicats intercommunaux – je suis moi-même présidente d'un syndicat intercommunal – sont carrément exclus de cet agrément. C'est une vraie problématique.

**M. le Président.-** C'est une vraie problématique et le montant qui est défini est également une vraie problématique. On pouvait certainement trouver un juste milieu pour tout le monde et associer tout le monde, mais, là, on n'a pas été invité autour de la table.

Je vais laisser la parole à Didier MANIER.

▪ **Forum départemental des sciences : rénovation du planétarium et externalisation des fonctions d'accueil**

**M. MANIER.-** Monsieur le Président, chers collègues,

J'étais intervenu ici même en décembre 2020 pour attirer l'attention de l'exécutif d'alors sur le devenir du Forum départemental des sciences François Mitterrand et surtout sur la nécessaire modernisation de son planétarium. À l'heure où le site de notre Département fait la promotion du démarrage des travaux du planétarium de Douai, il me semble nécessaire de renouveler mon interpellation.

Le planétarium de Douai bénéficie – et c'est une bonne chose – d'une subvention départementale de 970 000 € au titre des projets territoriaux structurants qui permettra la construction d'un dôme de 15 mètres avec une salle de 120 places, « *un must en matière de technologie* » comme le vante le site internet du Département, un must dont ne peut malheureusement pas se vanter le Forum départemental des sciences, équipement culturel propriété du Département qui attend depuis 2014 le financement d'une étude pour la modernisation de son planétarium.

Nous le savons, la technologie du planétarium du Forum départemental est dépassée et, aujourd'hui, l'attractivité de cet équipement départemental est en jeu. Le Forum des sciences remplit une mission de médiation scientifique indispensable, il contribue à rendre intelligibles la présence, le rôle, l'impact des sciences et des techniques auprès de nos concitoyens et notamment auprès des scolaires.

Nous avons, Monsieur le Président, également appris par ailleurs que la fonction d'accueil du public faisait désormais l'objet d'une externalisation auprès d'une société privée. Il s'agit également de notre part d'une inquiétude à ce sujet et nous espérons que ces actes de privatisation ne seront pas le leitmotiv de notre nouvelle mandature.

Monsieur le Président, nous pensons qu'aujourd'hui, le Département du Nord doit prendre des engagements fermes pour assurer un fonctionnement de qualité et investir aussi pour la modernisation de ses propres équipements culturels. Je fais écho à vos propos de ce matin et à l'évocation d'un PPI concernant les musées départementaux. Or, nous le savons, le Forum des sciences fait partie du maillage des musées départementaux.

Monsieur le Président, pouvez-vous aujourd'hui prendre l'engagement que les études nécessaires à la modernisation de ce Forum des sciences seront programmées dès 2022 et que le Département saura être au rendez-vous de la modernisation de son planétarium départemental ?

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci.

Je vais laisser Martine ARLABOSSE vous répondre et je compléterai si nécessaire.

**Mme ARLABOSSE.-** Merci, Monsieur le Président.

Avant de répondre à vos interrogations, Monsieur MANIER, je tiens à préciser que je me suis rendue le 16 septembre dernier au Forum départemental des sciences afin d'y rencontrer les équipes présentes. J'ai notamment pu constater avec beaucoup d'intérêt le dynamisme et l'implication de Laurence ROBART et du personnel présent.

Nous avons pris le temps d'échanger ensemble sur l'offre de médiation proposée, mais aussi sur les problématiques liées à la structure, des échanges riches et constructifs qui me permettront par la suite de revenir courant octobre et d'en rediscuter avec les équipes d'encadrement pour avancer ensemble sur le projet de direction scientifique et culturelle.

Concernant plus particulièrement la rénovation du planétarium, c'est une question qui avait déjà été posée lors du précédent mandat au début de l'année 2021. Je me permets de vous rappeler que ma prédécesseure Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER vous avait alors répondu qu'une étude serait organisée par un cabinet extérieur. Aussi, je vous confirme que le cahier des charges de ladite étude est rédigé et qu'elle vient d'être lancée. Elle aura pour but d'établir un état des lieux des grands planétariums de la région Hauts-de-France, un état des lieux de l'articulation du Forum départemental des sciences avec les autres planétariums et partenaires, une présentation technique des différents types de planétarium existants sur le marché permettant également d'apprécier les échelles de prix. Cette étude permettra aussi d'obtenir une approche globale et territoriale de la médiation autour de l'astronomie.

Bien évidemment, connaissant votre appétence sur le sujet, je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous les présenter lorsque les conclusions de cette étude seront connues.

Ce sujet avait déjà été évoqué en novembre 2014, on ne va pas revenir là-dessus. Nous sommes donc sur l'étude qui va démarrer.

Concernant l'accueil du Forum départemental des sciences, vous parlez d'externalisation des fonctions d'accueil. Ceci est inexact. Afin de faire face à plusieurs absences au sein du service, nous avons fait le choix de recruter un agent en CDD pour compléter l'équipe. L'équipe actuelle est composée à ce jour de six agents répartis comme suit : un responsable de service, quatre agents d'accueil, un poste en CDD depuis le 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 31 décembre 2021.

Le personnel d'accueil du Forum départemental des sciences reste donc majoritairement départemental. Le recrutement d'un salarié en CDD avait pour but d'assurer un service d'accueil de qualité en trouvant des solutions rapides et souples.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, Martine ARLABOSSE.

Il va être intéressant dans l'étude de savoir ce que l'on a besoin de faire. Si on n'a que le côté technique à faire, c'est-à-dire si on a à changer ce qui est à l'intérieur et si on garde le dôme, ce ne sont pas des coûts démesurés. Si on demande cela à un maire d'une commune de 200 habitants, cela va être démesuré, mais, avec 1 M€, on a une technique qui tient la route. Il faut donc voir si on peut garder le dôme comme il est mais, ensuite, s'il faut changer les sièges et autres, cela ne va pas coûter des sommes extravagantes. On va ressortir rapidement le cahier des charges, on va regarder cela et, dans le PPI, il faut avancer.

Le but de l'opération n'est pas que l'on ait un planétarium qui ne soit pas à la hauteur, surtout dans la métropole. Il n'y aura que quatre planétariums dans le Nord - Pas de Calais, Helfaut, Cappelle-la-Grande, Villeneuve d'Ascq et Douai. En termes d'attractivité, il y a de quoi faire.

Il n'y a pas de souci, mais il faut regarder jusqu'où on va. Faut-il tout démolir ? Je ne pense pas, il faut peut-être garder une partie. Si on est que sur le côté technique, il ne s'agira pas des mêmes montants.

En tout cas, nous allons nous poser sur le sujet comme nous nous y étions engagés.

Nous passons à la dernière question. Je passe la parole à Agnès DENYS.

▪ **MDPH et accompagnement des personnes en situation de handicap**

**Mme DENYS.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Il ne se passe pas une journée sans que la presse locale relaie les obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap et leur famille. Sur le terrain, nous sommes également saisis de façon récurrente sur des blocages et des dysfonctionnements. C'est toujours l'idée du parcours du combattant qui ressort de ces situations, au point que cela semble être devenu la norme, cette idée qu'il faut se battre pour ses droits quand on est porteur d'un handicap. Scolariser son enfant est un exemple. Obtenir qu'il dispose réellement d'une aide à la vie scolaire est un autre exemple. Trouver une place dans un établissement spécialisé dans un délai convenable, encore un exemple. À toutes ces difficultés, il faut ajouter que les personnes en situation de handicap doivent produire un nombre considérable de pièces justificatives et ce, bien souvent tout simplement pour faire respecter leurs droits.

Une situation était relayée encore récemment dans la presse concernant la scolarisation d'un enfant autiste. Il était question du délai d'instruction du dossier, délai de plus d'un an. Par conséquent, l'enfant n'a pu être scolarisé à l'âge de 3 ans et, pourtant, c'est une obligation légale.

Autre dossier, une intégration en classe ULIS rendue impossible du fait d'un dossier égaré. Inacceptable !

D'après nous, ces complications pour les usagers de la MDPH sont engendrées par un manque de moyens. Les effectifs de la MDPH ont très légèrement augmenté entre 2015 et maintenant, mais pas de façon suffisante et proportionnelle à l'activité qui, elle, a bondi de façon exponentielle.

On sait que tout ne se réduit pas à une question de moyens, mais ceux-ci sont un préalable. On restera dans la même impasse sans argent supplémentaire pour créer des postes à la MDPH.

La secrétaire d'État au handicap, que vous avez rencontrée récemment, indique ne pas vouloir créer d'établissement. Elle défend les solutions suivantes : habitat inclusif, intervenants à domicile, système de collocation. Bien sûr, ces solutions sont pertinentes. Nous souscrivons à la volonté de les multiplier à une grande échelle. Il n'en reste pas moins qu'un grand nombre d'orientations de la MDPH concernant l'intégration d'établissements spécialisés, mais, en France toutes les personnes reconnues handicapées pour rentrer dans ces établissements doivent attendre parfois une dizaine d'années.

Plus de 1 600 Nordistes en situation de handicap bénéficient d'une prise en charge dans un établissement en Belgique faute de place en France. Notre territoire fait partie de ceux qui comportent le plus grand nombre d'exilés forcés en Belgique.

Monsieur le Président, au nom du respect de nos concitoyens en situation de handicap et de leur famille, que comptez-vous faire en lien avec le gouvernement et les associations qui les représentent pour que, enfin, elles aient accès à leurs droits et obtiennent une réponse adaptée à leurs besoins et à leurs aspirations ?

**M. le Président.-** Merci beaucoup de votre question parce que c'est un point très important pour nous.

Je vais laisser Sylvie CLERC vous répondre et je vous dirai peut-être quelques mots après parce que, pour moi, la MDPH est d'une importance capitale.

**Mme CLERC-CUVELIER.-** Madame la conseillère départementale, j'ai bien pris connaissance de vos demandes.

En ce qui concerne les demandes de droits ouverts à la MDPH, il faut savoir que, aujourd'hui, 260 000 personnes ont droit ouvert à la MDPH, soit 10 % de la population du Nord. C'est un chiffre colossal.

En ce qui concerne les délais d'instruction, il faut savoir que, certes, le dossier MDPH a été simplifié, c'était une commande de l'État dans la feuille de route MDPH 2022, mais je pense qu'il y a encore du travail à faire puisque cette simplification n'est pas forcément effective pour tout le monde. On a besoin aussi d'un accompagnement pour remplir les dossiers.

Pour cet accompagnement pour remplir les dossiers, le Département du Nord, lors de la majorité départementale précédente, a créé les relais autonomie qui sont une première porte d'entrée et qui visent à décentraliser et à amener ce service au plus près de la population pour pouvoir l'aider dans la constitution des dossiers.

Il faut savoir aussi que, pour l'accès aux droits et en tout cas pour l'instruction des dossiers – même si vous avez parlé de deux cas isolés –, on est quand même dans une norme respectable. En effet, en 2015, on était à 4,5 mois pour une instruction et, aujourd'hui, on est beaucoup en deçà puisqu'on est à 2,2 mois pour une réponse à une instruction.

Lorsqu'il y a une instruction liée à la PCH, cela prend un peu plus de temps parce qu'il y a un diagnostic et une plate-forme est nécessaire. Par contre, pour les cartes de mobilité, cela va beaucoup plus vite.



Ensuite, vous parlez des notifications MDPH qui ne sont pas mises tout de suite en application. C'est un autre sujet. La MDPH rend une décision qui est collégiale et qui est remise dans ces instances, mais il faut savoir que nous sommes tributaires de partenariats à la fois avec l'ARS et avec l'Éducation nationale. Lorsque vous parlez des classes ULIS et des AESH, ce sont des sujets qui – sous couvert de ma collègue Marie CIETERS avec qui j'en ai discuté – ont été évoqués au CDEN. Aujourd'hui, on amène la notification, mais elle n'est pas forcément suivie dans l'état tout de suite au moment où la notification tombe. Ce sont des pistes d'amélioration qu'il faudra travailler en partenariat avec l'ARS et l'Éducation nationale.

Vous dites qu'il n'y a pas assez de personnels au sein de la MDPH. Nous avons revu ce personnel, je vais les rencontrer dans quelques jours. Il faut savoir que, à un moment donné, pendant un certain nombre d'années, nous avons des dossiers en retard et, aujourd'hui, ils se sont vraiment focalisés sur cette instruction et sur ce diagnostic pour réduire ce délai d'attente qui est très important pour les parents. Aujourd'hui, on arrive dans une moyenne qui est en deçà de la moyenne nationale.

Au niveau de l'accueil téléphonique, de la prise de rendez-vous, j'ai cru que vous alliez parler de cela parce qu'on reproche parfois à la MDPH de ne plus recevoir que sur rendez-vous. En fait, on se dit aussi que c'est une instance de prescriptions, de notifications et d'analyse des dossiers.

Quand on voit tout ce package qui est mis en premier lieu pour avoir accès le plus largement possible à la demande initiale et au préalable de l'instruction, on s'aperçoit qu'on est quand même dans l'amélioration pour aider les Nordistes à faire les démarches dans l'instruction. Il y a quelques cas isolés, je m'en excuse, mais c'est vrai que, lorsqu'il manque des pièces dans les dossiers, on ne peut pas statuer si on n'a pas un dossier complet.

Enfin, lorsque vous dites aussi qu'il faut abonder les moyens liés à la MDPH, on a une augmentation croissante de l'activité de la MDPH. On a une plate-forme téléphonique et on s'aperçoit qu'elle est également en croissance puisqu'il y a plus de 10 000 appels par semaine au centre d'appels de la MDPH.

Il faut savoir que nous allons passer une délibération en commission permanente qui statuera du fait qu'il y a un surplus que nous allons devoir abonder pour le fonctionnement de la MDPH.

Voilà ce que je pouvais dire.

**M. le Président.-** Merci, Sylvie CLERC.

La MDPH est un vrai sujet. Ce n'est pas un sujet de ce mandat, ni un sujet du mandat précédent, c'est encore un sujet du mandat qui a précédé. Je me souviens de Monsieur TARDY qui était à la MDPH à une certaine époque. C'est donc un problème récurrent.

On a vraiment décidé de se poser sur ce problème. Je ne dis pas que l'on va réussir mais, au moins, on va se poser dessus.

Je veux savoir quelles sont les obligations des personnes porteuses d'un handicap de refaire des dossiers systématiquement. Excusez-moi, mais une personne qui a perdu son bras ne va pas le récupérer. Nous avons prévu une réunion avec Sylvie CLERC et les services pour bien savoir ce que le droit nous impose et ce qu'il faut faire. Si le droit nous l'impose, on n'aura pas le choix, mais, si le droit ne nous l'impose pas et que, en plus, on fait un peu de zèle pour aller demander des dossiers... On n'est pas là pour embêter le monde. On a besoin de fluidité dans la MDPH.

On est donc bien en phase là-dessus, on en avait parlé même avant les élections. On va donner cette fluidité.

On a besoin d'avoir des indicateurs. On en a déjà, mais on a besoin d'aller plus loin dans les indicateurs de réponse. On doit être bon là-dessus, on ne peut pas être à côté.

Je suis très déterminé et très investi sur cela. Je veux vraiment qu'on avance. Je ne dirai pas ce que je pense jusqu'au bout, mais il faut faire bouger les choses autant qu'on peut les faire bouger. On a besoin de prendre le problème à bras-le-corps.

Je vois le nombre de dossiers, 10 %, avec y compris les cartes de stationnement et on voit le temps que l'on perd sur les cartes de stationnement, alors que ce n'est pas ce qui est important. Ce qui est important, c'est celui qui a un gros problème. De plus, pour les cartes de stationnement, certains sont borderlines, on les reçoit dans nos permanences, ils veulent surtout une place de parking en face de chez eux.

On a donc un travail important à faire. J'ai eu l'occasion de le dire à Madame la ministre Sophie CLUZEL, il y a aussi un désengagement du nombre de postes de l'État. On était à 60, on est au tiers aujourd'hui. Ce n'est pas facilitateur par rapport au coût de la MDPH.

Il faut que l'on optimise tout cela et qu'on ait les indicateurs pour. Comme tu le disais justement, Sylvie CLERC, l'ARS doit être autour de la table à un certain moment. On va y travailler sans l'ARS et sans l'Éducation nationale ; après, on les mettra autour de la table et il faut qu'ils bougent. Vous avez raison au sujet des AVS, il ne faut pas que cela prenne six mois. Il y a des enfants

turbulents qui mettent la pagaille dans les classes – mon épouse étant dans l’enseignement, je connais bien cela. On a besoin d’être réactif à ce niveau-là, on ne l’est pas assez aujourd’hui, mais il faut que tout le monde fasse sa partie de chemin.

Je peux vous dire que, pour nous, c’est vraiment un dossier important et que nous allons le prendre à bras-le-corps.

Nous avons terminé les questions d’actualité.

Je vous propose 10 minutes de suspension de séance avant la commission permanente.

*(La séance est levée à 17 heures 05.)*

# **RAPPORTS**



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Budget supplémentaire 2021

Le Budget Supplémentaire (BS) constitue la deuxième étape budgétaire de l'exercice en cours, suite à l'adoption de la première décision modificative votée le 17 mai 2021 (DFCG/2021/181). Il vise notamment à reprendre les résultats de l'exercice précédent et n'a pas vocation à bouleverser les équilibres du Budget Primitif (BP) mais simplement à prévoir l'ajustement des inscriptions budgétaires existantes et l'adoption de nouvelles dépenses principalement équilibrées par de nouvelles recettes.

Outre la reprise du résultat de l'exercice précédent (72,9 M€), le BS intègre l'actualisation des recettes sociales (+2,3 M€), la recette sur la subrogation pour la prévoyance des agents (+2,6 M€), ainsi que la mise à jour du fonds de péréquation Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) suite à sa notification (-4,1 M€ de baisse nette).

Le BS permet également d'adapter les inscriptions budgétaires, à hauteur de 1,4 M€ pour soutenir les secteurs du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de la politique de prévention et d'autonomie des jeunes (+1,7 M€) et des dépenses de ressources humaines (+3,3 M€). Il permet également des redéploiements entre chapitres et politiques afin d'optimiser la consommation de crédits sur la fin d'exercice.

Enfin, dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution de la crise sanitaire, ce BS se veut prudent au vu du niveau historique des recettes liées aux DMTO. C'est pour cette raison que 40 M€ du résultat seront affectés dans ce Budget Supplémentaire à la création d'une provision pour risque de baisse de DMTO, qui devrait se réaliser dans les futurs exercices budgétaires.

Le BS 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**La reprise du résultat de l'exercice 2020**

Conformément à la stratégie engagée dès 2015, les efforts de gestion menés par la Collectivité, conjugués à la dynamique favorable des recettes malgré la crise sanitaire, ont permis de dégager un résultat de fonctionnement cumulé de +172,86 M€.

Celui-ci a en partie été affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (99,8 M€) et au financement des reports (0,12 M€) à l'occasion du vote du Compte Administratif (CA), permettant de conserver au BS un excédent de fonctionnement de 72,93 M€.

**- POINT PRINCIPAL -**

**I. Section de fonctionnement : des recettes de compensation permettant le financement de dépenses sociales accrues et le développement d'actions supplémentaires**

Le BS prévoit une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de +11,1 M€ hors provision. Les dépenses supplémentaires concernent principalement les dépenses des SAAD, la prise en charge des jeunes majeurs et les moyens des ressources humaines. Ces dépenses sont prises en charge, d'une part, par une partie de l'excédent de fonctionnement reporté et, d'autre part, par des redéploiements de crédits.

Les recettes réelles de fonctionnement (+74,4 M€) couvrent les inscriptions en dépenses de fonctionnement à hauteur de +51,1 M€ y compris 40 M€ de provisions, ce qui permet d'afficher une variation de +23,3 M€ de l'épargne brute.

**A. Le soutien et le renforcement des secteurs de l'aide à domicile des Personnes Agées (PA) et Personnes en situation de Handicap (PH)**

Le BS intègre une augmentation nette de +1,4 M€ des dépenses des secteurs du SAAD, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; en effet, les dépenses nouvelles sont évaluées à 3,5 M€ dont 2,1 M€ sont financés par redéploiements de crédits de la politique des personnes en situation de handicap.

Afin d'accompagner ce secteur fortement impacté, le décret du 29 juin 2020 prévoit les conditions du maintien des financements des SAAD pendant la durée de la crise sanitaire. Ainsi, le Département prend en charge l'intégralité de la sous-activité de l'année 2020. L'impact budgétaire de cette sous-activité a été globalement constaté dans le Compte Administratif 2020 et se poursuit sur l'exercice 2021 à hauteur de 3,5 M€ (comprenant le reliquat de la sous-activité 2020 et une provision pour la sous-activité 2021).

**B. Le renforcement de la prise en charge des jeunes majeurs**

Par délibération en date du 28 septembre 2020 (DEFJ/2020/302), le Conseil départemental a renforcé l'accompagnement des jeunes majeurs en proposant une démarche d'accompagnement adaptée aux besoins des jeunes dans le but de les rendre autonomes à leur majorité.

Cette démarche s'appuie sur l'accompagnement « Entrée dans la Vie Adulte » (EVA) proposant aux jeunes entre 18 et 21 ans un accompagnement social, un soutien financier (aide financière maximale de 565 €/mois) et une possibilité de prolonger l'accueil physique à l'Aide Sociale à l'Enfance au-delà de 18 ans.

Selon l'évolution des dépenses actuellement constatée, le dispositif d'accompagnement EVA nécessite l'octroi d'un budget complémentaire de 1,7 M€. De plus, la loi du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire prolonge de 4 mois après leur sortie, la prise en charge des jeunes majeurs qui bénéficient d'une mesure au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ainsi jusqu'en septembre 2021, les accompagnements des jeunes de 18 à 21 ans seront maintenus. L'Etat compense en intégralité les dépenses effectivement engagées. Cette recette est inscrite au BS à hauteur de 1,9 M€.

**C. Des dépenses supplémentaires des moyens généraux (+2,1 M€) en faveur du développement des ressources humaines de la Collectivité**

Lors du renouvellement du contrat de prévoyance, le Département a fait le choix de mettre en place la subrogation afin de maintenir la rémunération des agents en cas d'arrêt maladie. Le Département avance donc la partie de rémunération que lui rembourse ensuite le prestataire Collecteam. Afin de couvrir ces avances, le BS prévoit, d'une part, une augmentation des dépenses de 2,6 M€ et, d'autre part, une recette équivalente de 2,6 M€.

Par ailleurs, le Département a fait l'objet d'un contrôle de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) portant sur la vérification de l'application de la législation de la sécurité sociale sur la période 2018-2019. Les conclusions sont livrées dans un rapport amenant à un redressement à hauteur de 1 M€ soit 0,25 % de la masse salariale totale. Afin d'éviter de possibles intérêts et majorations en cas de retard, un paiement rapide après réception de la mise en demeure est souhaitable sans que cela n'entrave l'ouverture d'un recours de la part du Département sur les points contestables. Une inscription de 1 M€ de crédits complémentaires au BS permettra de procéder au dit paiement.

Outre les éléments précisés ci-dessus, le BS ajuste les crédits sur les moyens généraux de l'administration (-1,8 M€), sur les dépenses de ressources humaines hors paie (-0,5 M€).

#### **D. Les redéploiements au sein de la section de fonctionnement**

La baisse d'activité sur les collèges, liée à la période Covid (notamment sur la demi-pension), permet de redéployer 0,4 M€ de la politique éducation vers le développement territorial (essentiellement sur les aides alimentaires pour +0,5 M€) et 0,6 M€ pour le renforcement des protocoles sanitaires dans les collèges pour cette rentrée.

### **II. Section d'investissement : des dépenses ajustées à l'avancement des projets**

Le BS ne prévoit pas d'augmentation des dépenses réelles d'investissement mais des redéploiements entre opérations. Les ajustements de crédits concernent principalement les collégiens (+5,4 M€), les systèmes d'information (+0,7 M€), le secteur des personnes âgées (+0,5 M€). Ces différentes dépenses sont prises en charge par des redéploiements de crédits d'opérations dont l'atterrissage a été ajusté.

Concernant les collèges, au-delà de l'évolution des dépenses liées à l'avancement physico-financier des opérations (+2 M€ sur le collège Chasse Royale à Valenciennes), le BS prévoit de renforcer le budget des Gros Entretien et Réparations (GER) pour maintenir un haut niveau de prestation sur les bâtiments des collèges en inscrivant une dépense de 3,9 M€ au BS.

D'autres opérations ont été ajustées pour tenir compte de l'avancement des projets : Canal Seine Nord Europe (-1,9 M€), subventions Partenord (+2,2 M€) ou restructuration du Forum (-6,7 M€).

La crise sanitaire a modifié l'organisation du travail des agents du Département en accélérant notamment la mise en place du télétravail pendant les pics épidémiques. La permanence de cette crise et le recours au télétravail ont un impact fort sur les besoins en matériels informatiques de la Collectivité. Une dotation complémentaire de 400 PC est nécessaire pour faire face à de nouveaux besoins représentant une inscription complémentaire de 0,5 M€ sur un besoin supplémentaire des systèmes d'information au BS de +0,7 M€.

### **III. La permanence de la crise peut impacter le budget du Département**

Le Compte Administratif 2020 voté au mois de mai par l'Assemblée départementale était marqué par les impacts de la crise sanitaire. La permanence de la crise et les pics épidémiques successifs rendent la lecture complexe sur les évolutions à court terme des variations du chômage, et par extension son impact sur de nouvelles dépenses, notamment des allocations du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Par ailleurs, l'évolution des DMTO, extrêmement volatiles, a atteint un niveau historique et devrait connaître une baisse dans les années à venir qui pourrait impacter lourdement les finances départementales.

Afin de limiter ces risques, et dans la lignée des préconisations issues des rapports Cazeneuve (2020) et Lambert-Malvy (2014), le Département opte pour une mesure de prudence en inscrivant au BS 40 M€ de provision pour risque afin de pouvoir faire face à la baisse de cette recette dans l'avenir.

#### **IV. La mise à jour des mouvements d'ordre**

L'intégration du patrimoine comptable du syndicat mixte du ValJoly entraîne la mise à jour des mouvements d'amortissements des subventions, soit +8,8 M€ en recettes d'ordre de fonctionnement et en dépenses d'ordre d'investissement.

Par ailleurs la part de l'excédent de fonctionnement reporté non utilisée pour couvrir de nouvelles dépenses entraîne une augmentation du virement entre sections (autofinancement) de +32,1 M€ et une baisse du recours à l'emprunt de -23,3 M€. Le besoin d'emprunt est ainsi rapporté au niveau du remboursement du capital de la dette, conduisant le Département à maintenir un endettement stable par rapport à l'an dernier.

#### **V. La mise à jour des autorisations de programme et d'engagement**

Le BS intègre de nouvelles autorisations de programme et d'engagement, ainsi que la modification et la clôture d'autorisations de programme et d'engagement existantes, présentées en annexe.

#### **VI. La mise à jour du tableau des effectifs**

Un certain nombre d'ajustements dus à des transformations de postes (suite à des recrutements, à des réussites aux concours, à des requalifications de postes ou encore à des avancements ou des promotions) sont à prendre en compte. 411 postes permanents voient ainsi leur répartition par grade modifiée.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2021 pour le Budget Principal ;
- d'approuver la création d'une provision semi-budgétaire pour risque de baisse de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) de 40 000 000 € ;



**- POINT PRINCIPAL -**

- d'approuver les nouvelles autorisations de programme et d'engagement ainsi que les modifications et clôtures d'autorisations de programme et d'engagement conformément au document budgétaire et aux annexes ;

- d'arrêter ainsi qu'il suit le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2021 du Budget Principal ;

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>83 170 181,00</b>	<b>83 170 181,00</b>
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	83 170 181,00	10 239 751,00
REPORTS	Restes à réaliser n-1		
	Résultat de fonctionnement reporté		72 930 430,00
<b>Total section d'investissement</b>		<b>108 702 251,33</b>	<b>108 702 251,33</b>
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (dont 1068)	8 776 162,00	108 702 251,33
REPORTS	Restes à réaliser n-1	118 000,00	
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	99 808 089,33	
<b>Total budget</b>		<b>191 872 432,33</b>	<b>191 872 432,33</b>

- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2021 ainsi modifié ;

- de créer 411 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire correspondante ;

- de supprimer 411 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire correspondante.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Exercice du droit à la formation des conseillers départementaux

Lors de sa réunion du 19 juillet 2021, le Conseil départemental a délibéré sur les conditions d'exercice du mandat de conseiller départemental. Il a, notamment, confirmé le montant de 250 000 € ouvert au BP 2021 pour la formation des élus en renvoyant à la réunion suivante la délibération relative aux orientations de celle-ci, prévue par l'article L.3123-10 du code général des collectivités territoriales dans les trois mois suivant le renouvellement de l'assemblée.

Sans préjudice des dispositions relatives aux congés formation dont peuvent bénéficier les conseillers départementaux salariés ou agents publics en position d'activité, le « droit à une formation adaptée à leurs fonctions » dont bénéficient les conseillers départementaux en application de l'article précité repose sur 2 volets :

- 1<sup>er</sup> volet : une formation prise en charge directement par la collectivité :

Il repose sur 2 éléments :

- un droit à formation qui peut s'exercer individuellement ou collectivement, pris en charge par la collectivité, issu du régime mis en place à partir de 1992 et limité aux besoins de formation lié à l'exercice du mandat ;
  - une formation obligatoirement organisée par la collectivité au cours de la première année du mandat (01/07/2021 – 30/06/2022) pour ses élus ayant reçu une délégation : Vice-présidents et Conseillers délégués ;
- 2<sup>e</sup> volet : un droit individuel à la formation (DIF), institué par la loi du 31 mars 2015, entièrement géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), financé depuis 2016 par une cotisation sur les indemnités des élus.

La réforme de ce volet, initiée par l'ordonnance du 20 janvier 2021 et la loi du 17 juin 2021 entre progressivement en application de juillet 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ainsi, la loi invite l'assemblée à se prononcer sur des orientations valables sur la durée du mandat et notamment sur les deux premiers exercices, concernant ces deux volets et à déterminer le crédit annuel à ouvrir au budget du Département pour l'ensemble des frais de formation des élus.

I – Orientations et modalités de la formation des conseillers départementaux (hors DIF)

1) Orientations pour la formation des conseillers départementaux

Ce volet de formation est contingenté doublement :

- par son champ, limité aux besoins du mandat,
- et en cas d'externalisation, par l'obligation de recourir à un organisme de formation agréé par le Ministère chargé des collectivités territoriales.

Les orientations proposées pourraient reprendre tout ou partie des thématiques suivantes :

- L'exercice des compétences du Département dans son environnement territorial  
Une première approche de cette thématique peut être réalisée sous la forme d'une présentation des politiques départementales par les Directions générales Adjointes (DGA) et leurs équipes chargées de leur mise en œuvre.  
Outre l'enjeu de permettre aux élus de rencontrer ces équipes, un échange pourrait avoir lieu sur l'impact budgétaire et économique de l'action du Département, notamment à travers qu'il apporte au secteur de l'économie sociale et solidaire et au monde associatif dans tous les champs de la vie sociale, de l'action culturelle et sportive, etc...  
En tant que de besoin, des formations plus spécialisées pourraient être organisées sur des sujets précis en faisant appel aux organismes de formation agréés.
- Les caractéristiques du budget départemental et du financement des politiques départementales
- Les fondamentaux de l'achat public et de la gestion déléguée
- L'évaluation des politiques départementales et le contrôle de gestion sur les organismes associés (Sociétés d'économie mixte - SEM – Sociétés publiques locales - SPL, associations)
- La déontologie et la prévention des conflits d'intérêts
- Les règles de la communication institutionnelle
- La communication de l' élu (à travers les différents types de supports et notamment sur internet)
- La maîtrise des outils informatiques et de l'internet
- L'égalité entre les femmes et les hommes  
Lors de sa réunion du 14 décembre 2020, le Conseil départemental a adopté le plan d'action 2021-2023 pour l'égalité femmes-hommes.  
Dans une résolution 1 : sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, il a inscrit une action 1.3 de formation des élus sur 3 thèmes :
  - lutter contre les discriminations et les stéréotypes ;
  - comprendre l'égalité professionnelle ;
  - lutter contre les violences sexistes et sexuelles.Il est donc proposé de reprendre ces thèmes dans les orientations de formation pour la première année du mandat.

## 2) Orientations pour la formation des élus ayant reçu une délégation

La formation que le Département doit obligatoirement organiser pour les élus ayant reçu une délégation du Président n'est fixée que dans le principe mais ni dans son contenu, ni dans sa volumétrie en heures ou en euros.

Il n'est ainsi pas obligatoire de la faire porter sur des thèmes spécifiques à ces élus ou d'organiser des actions de formation qui ne seraient ouvertes qu'aux élus titulaires d'une délégation. Toutefois, il pourrait être prévu un approfondissement sur certains thèmes si le besoin s'en faisait sentir.

A l'inverse, si une formation est obligatoire au cours de la première année de mandat, rien n'interdit de prévoir un tel approfondissement au-delà de cette période.

Il est proposé de ne pas arrêter d'orientations spécifiques, la formation des élus ayant reçu délégation pouvant s'inscrire dans les orientations définies pour l'ensemble des membres de l'assemblée.

### 3) Modalités de mise en œuvre de la formation des élus

Les orientations pour la formation des élus sur la période 2021-2022 sont fixées pour l'ensemble des membres de l'assemblée. Elles peuvent donner lieu à des formations individuelles ou collectives. Les besoins peuvent être exprimés par les élus ou par les groupes d'élus.

Il est proposé d'inscrire au titre des actions possibles le maintien de la possibilité pour les groupes d'élus d'organiser des séminaires de formation de leurs élus, sur des thèmes entrant dans les orientations délibérées par le Conseil départemental.

Dans tous les cas, la demande d'inscription doit être formulée par le groupe ou par les élus non-inscrits auprès du Service Assemblées et Contrôle de la Légimité. L'action de formation fait l'objet d'une commande par le Département et les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge ou font l'objet de remboursement dans les conditions applicables aux déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Il est proposé que la Conférence des Présidents soit l'instance de régulation pour connaître des difficultés relatives à la mise en œuvre du droit à la formation des élus.

### II – Participation de la collectivité au financement des formations pouvant être dispensées aux conseillers départementaux au titre du droit individuel à la formation (DIF) des élus locaux

Outre son mode de financement et son mode de gestion qui échappent à la collectivité d'origine des élus, la particularité des formations pouvant être dispensées au titre du DIF est de ne pas être uniquement limitée aux besoins de l'exercice du mandat.

En effet, ces formations peuvent aussi contribuer à l'acquisition de connaissances nécessaires à la réinsertion professionnelle de l' élu à l'issue de son mandat.

Dans le premier cas, la formation doit être dispensée par un organisme de formation agréé par le Ministère chargé des collectivités territoriales, comme dans le 1<sup>er</sup> volet.

Dans le second cas, il s'agit des formations éligibles au compte personnel de formation prévu par le code du travail.

Pour mémoire, les droits « DIF » acquis au titre du présent mandat sont calculés en euros et leur décompte a commencé au 23 juillet 2021. La valeur de ces droits n'entre pas en compte dans le total des frais de formation supportés par le Département puisqu'ils sont financés par une cotisation de 1% sur les indemnités des conseillers départementaux.

La loi du 17 juin 2021 prévoit que la collectivité pourra décider de participer au financement de formations dont bénéficieraient ses élus au titre de leurs droit individuel à formation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Une telle participation ne sera ni obligatoire, ni en sus des autres dépenses de formation. Si elle est décidée, elle devra s'inscrire dans le budget de la formation des élus départementaux.

S'agissant de la première approche de la formation des élus au cours du présent mandat 2021-2028, il apparaît prématuré de s'engager sur un arbitrage sur une participation éventuelle, dès lors que les besoins de formation nécessaires à l'exercice du mandat semblent pouvoir être couverts au titre du premier volet.

Afin d'avoir un recul permettant d'apprécier l'articulation possible entre les deux volets de formation, il est proposé de renvoyer cet arbitrage à la préparation du budget primitif pour 2023.

- Au sens de l'article L.3223-12 du code général des collectivités territoriales, sont compris dans les frais de formation :
  - Les frais de déplacement et de séjour pour assister aux formations ;
  - Les frais d'enseignement ;
  - La compensation des pertes de revenu éventuellement subies par les élus du fait de l'exercice de leur droit à formation dans la limite de 18 jours pour la durée du mandat.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, entre également dans les frais de formation, au sens de cet article, la participation du Département aux dépenses de formation éventuellement délibérée par le Conseil départemental en abondement des droits acquis par ses élus au titre du DIF.

- La fourchette autorisée des dépenses de formation est bornée par une obligation d'inscrire un montant minimal de dépense égal à 2 % du montant des indemnités de fonction qui peuvent être versées aux membres du Conseil départemental, soit 59 655 €, et une limite maximale de dépense égale à 20 % du même montant.

Le volume budgétaire annuel inscrit au BP 2020, à l'identique depuis le BP 2016, avec 250 000 €, représente 8,38 %. Il constitue la dépense maximale annuelle au titre de ces frais.

Il est proposé de reconduire cette enveloppe pour 2022, et de confirmer le montant décidé le 19 juillet pour l'année 2021.

Je propose au Conseil départemental :

- de retenir les orientations formulées au rapport pour la formation des élus ;
- de décider que la formation qui doit être organisée pour les élus ayant reçu délégation du Président au cours de la première année du mandat reposera sur les thématiques ainsi adoptées ;
- de définir la Conférence des Présidents comme instance de régulation pour toute difficulté qui s'élèverait en matière de mise en œuvre du droit à la formation des élus ;
- de confirmer, pour 2021 et 2022, l'inscription au budget du Département d'un montant prévisionnel de dépenses de formation de 250 000 €.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Reconstitution du dispositif "Fonds Départemental d'Intervention" (FDI) pour le second semestre 2021

Le dispositif « Fonds Départemental d'Intervention » (FDI), créé en 2016 par la délibération DDL/2016/164 du 12 avril 2016, permet à Monsieur le Président de proposer des subventions en raison de leur caractère d'urgence, des difficultés financières des associations et de leur intérêt départemental ou supra-départemental. Les modalités d'attribution de ce dispositif et le montant lui étant alloué sont reconduits annuellement.

Sur la base de ces principes, les types de subvention suivants sont éligibles :

- aides aux secours d'urgence, favorisant une réactivité optimale lors d'intempéries ou de catastrophes naturelles ;
- aides aux activités d'associations, ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire du Département du Nord et qui présentent des difficultés passagères ;
- aides aux associations ou manifestations d'intérêt départemental ou supra-départemental non financées par des dispositifs en cours.

Par délibération n° DAT/2020/477 du 14 décembre 2020, le Conseil départemental a reconduit le dispositif « Fonds Départemental d'Intervention » pour le premier semestre 2021, jusqu'à l'installation de cette assemblée délibérante, selon les mêmes dispositions que celles définies en 2020.

Compte tenu du renouvellement du Conseil départemental qui vient d'avoir lieu, il est proposé de reconduire le dispositif FDI pour le second semestre 2021, pour le même montant d'enveloppe qu'au premier semestre 2021, à savoir à 50 % de l'enveloppe qui a été budgétée au BP 2021, soit 150 000 € en fonctionnement et 12 500 € en investissement.

Je propose au Conseil départemental :

- de reconduire les modalités d'attribution des aides du Fonds Départemental d'Intervention pour ce second semestre 2021 ;
- de fixer l'enveloppe de ce fonds jusque la fin de cette année 2021, à hauteur de 150 000 € en fonctionnement et 12 500 € en investissement, selon les conditions précisées au présent rapport ; les crédits nécessaires à ces dépenses étant inscrits au budget départemental 2021 à l'opération 35004OP001 – enveloppes 35004E15 et 35004E10.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35004OP001	35004E15	300 000 €	165 000 €	0 €
35004OP001	35004E10	25 000 €	12 500 €	0 €

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'association ' Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais ' pour les exercices 2016 à 2019

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France m'a transmis les observations définitives de sa juridiction sur la gestion de l'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais » pour les exercices 2016 à 2019.

Cette transmission, effectuée sur la base de l'article L. 243-4 du code des juridictions financières, est motivée par le fait que le Département a apporté un concours financier à cette association sur la période observée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, « le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat ».

Il convient de me donner acte de la communication de ce rapport au Conseil départemental.

Je propose au Conseil départemental :

- de me donner acte de la communication au Conseil départemental du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur l'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais » pour les exercices 2016 à 2019.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Motion "Pour le maintien des emplois dans les guichets de gare SNCF et pour un service public ferroviaire au service de tous les usagers" déposée par le groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !.

Lors de la réunion du Conseil départemental du 27 Septembre 2021, dans le respect de l'article 41 du Règlement Intérieur du Conseil départemental, le groupe « Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! » a déposé le lundi 27 Septembre 2021 matin, une motion relative au maintien des emplois dans les guichets de gare SNCF et pour un service public ferroviaire au service de tous les usagers ».

Les co-signataires proposent au Conseil départemental :

- d'adopter la motion, ci-jointe, relative au maintien des emplois dans les guichets de gare SNCF et pour un service public ferroviaire au service de tous les usagers.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**MOTION DU GROUPE COMMUNISTE ET REPUBLICAIN, POUR L'HUMAIN D'ABORD :**  
**« Pour le maintien des emplois dans les guichets de gare SNCF et pour un service public ferroviaire au service de tous les usagers »**

**Département du Nord – Séance de Conseil Départemental du 27 Septembre 2021**

Le Groupe Communiste du Département du Nord a toujours défendu le service public ferroviaire, en particulier sur les territoires enclavés ou mal desservis. A plusieurs reprises, nous sommes intervenus dans cet hémicycle afin de défendre le maintien de ce service public indispensable à la vie quotidienne de nombreux Nordistes. Les menaces portées à ce service public ont été multiples, par exemple la suppression de lignes secondaires ou encore la réduction de la fréquence des dessertes.

Les différentes directives ou lois, qu'elles soient européennes ou françaises ont gravement attaqué ce à quoi nous aspirons toutes et tous, à savoir une égalité de traitement dans l'accès au transport et aux services publics quel que soit le territoire où l'on habite.

Une nouvelle fois, la direction de la SNCF entend priver les habitants du Douaisis de ce droit. En effet, la direction parisienne de l'activité « Grandes Lignes » SNCF a décidé de supprimer des emplois de vendeurs dans la gare de Douai au seul prisme de la rentabilité et au détriment des missions de service public qu'elle est censée garantir.

Sous couvert de l'épidémie de la Covid19 et des pertes engendrées, cette direction compte réduire les plages horaires d'ouverture des guichets au strict minimum tout en supprimant, une fois de plus, des emplois de personnels cheminots. Cette décision va conduire à la dégradation des conditions d'accueil du public. Que ce soit pour l'achat ou l'échange de billets de train, ou pour les diverses situations compliquées que l'on a tous rencontrés dans une gare, il est hautement préférable de pouvoir se tourner vers un agent plutôt que vers une machine. Nous parlons souvent d'illectronisme dans cette hémicycle. Il est évident que cette moindre présence humaine dans les guichets va mettre de côté toute une partie de la population qui ne maîtrise pas le numérique.

Ce choix de la SNCF est à rebours des attentes et des besoins des usagers. Mais aussi de la lutte pour la réduction des Gaz à Effet de Serre.

**Le Groupe Communiste et Républicain – Pour l'Humain d'Abord, du Département du Nord demande à la SNCF de :**

- Maintenir les plages horaires d'ouverture actuelles des guichets de la Gare de Douai, comme dans toutes les autres gares du Département
- Maintenir, en conséquence, les emplois d'accueil au sein de ces guichets

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : budget supplémentaire - Laboratoire public départemental

Le budget annexe du Laboratoire départemental retrace les dépenses du Laboratoire public départemental qui prend en charge deux grands domaines d'activité : les secteurs « santé animale » et « hygiène alimentaire ».

Le budget supplémentaire 2021 du budget annexe Laboratoire départemental intègre les résultats du compte administratif 2020 (+258 K€ en section d'investissement) et les affecte à des dépenses d'investissement de mobilier, matériels et travaux (chapitre 909, équipements départementaux affectés à la politique de développement).

Il intègre aussi une augmentation des dépenses de fonctionnement (60 K€) fléchée sur les dépenses de personnel. Les crédits inscrits au BP 2021 ne prenaient pas en compte la prolongation d'un renfort de personnel Covid jusque juin 2021 ainsi que le recrutement de 2 apprentis en septembre 2021. Cette inscription complémentaire est financée par augmentation de la subvention du budget principal.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre du budget supplémentaire pour l'exercice 2021 pour le budget annexe Laboratoire départemental (annexe 1) ;
- d'arrêter ainsi qu'il suit le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 du budget annexe Laboratoire départemental ;

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent BS	60 000,00	60 000,00
REPORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00

	<b>Total section d'investissement</b>	<b>257 786,25</b>	<b>257 786,25</b>
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent BS (dont 1068)	257 786,25	0,00
REPORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	257 786,25
<b>Total budget</b>		<b>317 786,25</b>	<b>317 786,25</b>

- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2021 ainsi modifié ;
- d'approuver les modifications d'autorisations de programme conformément au document budgétaire ;
- d'arrêter le montant des autorisations d'engagement du budget annexe Laboratoire public départemental selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C8 :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BS 2021	Montant Total
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BP 2021	181 343,88
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
SOUS-TOTAL	181 343,88
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	181 343,88

- d'arrêter le montant des autorisations de programme du budget annexe Laboratoire public départemental selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C7 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BS 2021	Montant Total
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BP 2021	1 130 735,15
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	-194 440,05
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
SOUS-TOTAL	936 295,10
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	936 295,10

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux (FDPTA)

**I. Répartition du FDPTP au titre de 2021**

Depuis 2012, il appartient au Département du Nord, en vertu de l'article 1648 A du Code Général des Impôts, de répartir le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), selon des critères objectifs en faveur des communes et des groupements de communes défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou par l'importance de leurs charges.

Utilisée comme variable d'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement entre 2017 et 2019, l'enveloppe du FDPTP, votée chaque année en Loi de Finances Initiale, a connu sur cette période une baisse de 35,7 % pour le Département. Elle s'élève cette année à 10 929 647,00 €, soit le même montant que l'enveloppe initiale pour 2020. Pour rappel, le Conseil départemental a en outre procédé, en février dernier, à la répartition d'une enveloppe complémentaire de 885 316,88 €, correspondant à la régularisation de rôles supplémentaires de taxe professionnelle émis au titre d'années antérieures.

Les modalités de répartition du FDPTP ont été révisées en 2016 par le Département du Nord afin de mieux prendre en compte les inégalités territoriales.

Il est proposé au Conseil départemental de maintenir les critères, présentés ci-dessous, en 2021.

Sont éligibles les communes dont :

- le potentiel fiscal 3 taxes par habitant est inférieur :
  - o pour les communes dont la population est inférieure à 50 000 habitants : à 110 % du potentiel fiscal par habitant moyen de leur strate de population ;
  - o pour les communes dont la population est supérieure à 50 000 habitants : au potentiel fiscal par habitant moyen de leur strate de population.
  
- et le revenu par habitant moyen est inférieur :
  - o pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants : au revenu par habitant moyen de leur strate de population ;
  - o pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 20 000 habitants : à 90 % du revenu par habitant moyen de leur strate de population ;
  - o pour les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants : à 95 % du revenu par habitant moyen de leur strate de population ;
  - o pour les communes dont la population est supérieure à 50 000 habitants : à 95 % du revenu par habitant moyen de leur strate de population.

Le FDPTP est réparti entre les communes éligibles selon la formule suivante :

<b>Communes</b> (coefficients pondérés)	Revenu par habitant moyen / Revenu par habitant de la commune	×	Population INSEE
--	---	---	------------------

Le Département du Nord envisage davantage le FDPTP comme un outil à destination des communes. Dans ce cadre, la part du fonds dévolue aux groupements de communes est, comme l'an dernier, limitée en 2021 à 5,2 % de l'enveloppe globale.

Sont éligibles les groupements de communes dont :

- le potentiel fiscal est inférieur au potentiel fiscal moyen des groupements de communes ;
- le revenu par habitant moyen est inférieur à 110 % du revenu par habitant moyen des groupements de communes.

Le FDPTP est réparti entre groupements de communes éligibles selon la formule suivante :

<b>Groupements</b> (coefficients pondérés)	Revenu par habitant moyen / Revenu par habitant du groupement	×	[1/(Coefficient d'intégration fiscale max - Coefficient d'intégration fiscale du groupement)]	×	Population INSEE
---	---	---	---	---	------------------

En 2016, un mécanisme de minimum garanti et de plafonnement, reconduit chaque année, a été mis en place en vue de limiter l'impact de la refonte des modalités de répartition. Afin de poursuivre de façon progressive la transition, il est proposé de maintenir, comme depuis 2018, ce dispositif d'écrêtement à 30 %, contre 20 % en 2017 et 10 % en 2016.

De cette façon, les communes et groupements de communes ne pourront, en 2021, perdre ou toucher plus de 30 % de la dotation totale perçue en 2020 (incluant la somme versée dans le cadre de l'enveloppe complémentaire évoquée précédemment).

## **II. Répartition du FDPTA au titre de 2020**

En vertu de l'article 1595 bis du Code Général des Impôts, il est perçu au profit d'un fonds de péréquation départemental, dans toutes les communes d'une population inférieure à 5 000 habitants autres que les communes classées comme stations de tourisme, une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux. Les ressources provenant de ce fonds sont réparties suivant un barème établi par le Département, devant tenir compte notamment de l'importance de la population, du montant des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal fourni par la collectivité bénéficiaire.

Le montant du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux (FDPTA) à répartir en 2021 au titre de l'année 2020 s'élève à 23 453 848,75 €, soit un niveau stable par rapport à l'an dernier (+0,5 %).



Il est proposé au Conseil départemental de maintenir les critères de répartition en 2021, à savoir :

- 50 % en fonction de la population ;
- 20 % en fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal ;
- 25 % en fonction de l'effort fiscal ;
- 5 % en fonction des dépenses d'équipement brut de la commune.

Je propose au Conseil départemental :

- de maintenir en 2021 les critères de répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), tels que précisés dans le rapport ;
- d'approuver la répartition du FDPTP au titre de l'année 2021, reprise dans le tableau joint en annexe 1 du rapport ;
- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution de la délibération ;
- de maintenir en 2021 les critères de répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux (FDPTA), tels que précisés dans le rapport ;
- d'approuver la répartition du FDPTA au titre de l'année 2020, reprise dans le tableau joint en annexe 2 du rapport ;
- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Avenant de prolongation de la convention de partenariat pluriannuelle entre le Département du Nord et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord 2017-2021

Les relations, notamment financières, entre le Département et le SDIS du Nord font l'objet d'une convention de partenariat pluriannuelle 2017-2021 qui arrive à échéance en décembre 2021. Elle repose sur les objectifs opérationnels prioritaires suivants :

- garantir un niveau élevé de service public rendu en étroite collaboration avec tous les acteurs de la sécurité et du secours ;
- partager une ambition collective de la performance et rechercher des pistes de mutualisation avec les services du Département (notamment sur les fournitures et matériels de bureau, les produits d'entretien, sur la commande relative à la sécurité informatique et sur la reprographie) ;
- assurer aux deux assemblées délibérantes la meilleure gestion des moyens dédiés à la politique publique de protection et de sécurité des Nordistes.

Le Département et le SDIS souhaitent reconduire pour une année leur partenariat défini dans cette convention pluriannuelle 2017-2021, prolongeant ainsi par avenant la durée de cette convention jusqu'au 31/12/2022. Cette année complémentaire permettra de travailler en détail à une nouvelle convention ambitieuse en matière de coopération et de mutualisation.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'avenant de prolongation de la convention pluriannuelle 2017-2021 entre le Département du Nord et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord, dans les termes du projet joint en annexe du rapport et ce, pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- de m'autoriser à signer cet avenant à la convention de partenariat pluriannuelle 2017-2021, entre le Département du Nord et le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

**OBJET** : Rapports annuels des représentants du Conseil départemental dans les instances de décision des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et Sociétés Publiques Locales (SPL)

Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental du Nord doit se prononcer annuellement sur le rapport écrit de ses représentants (élus mandataires) au conseil d'administration ou de surveillance de Sociétés d'Economie Mixte (SEM) ou de Sociétés Publiques Locales (SPL) dans lesquelles le Département du Nord est actionnaire.

A ce titre sont concernées les sociétés suivantes :

<b>Société</b>	<b>Montant du capital détenu par le Département</b>	<b>Part du capital détenu par le Département</b>	<b>Date de création</b>
NordSEM	1 902 400 €	63,4 %	2014
<b>En cours de liquidation</b> SPL « Ruches d'entreprises Nord de France »	510 000 €	51 %	1993 reprise des activités de l'Etablissement public administratif du même nom le 01/09/2014
SPL de gestion du Vélodrome couvert régional à Roubaix	125 000 €	25 %	2012
SPL Euralille	119 282 €	10,30 %	1989 (transformation en SPL en 2011)
SPL Gayant	12 500 €	5 %	2020

Le rapport de l' élu mandataire porte, *a minima*, sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société durant l'année écoulée. En outre, il participe, pour les SPL, aux obligations de contrôle analogue (contrôle du Département équivalent à celui qu'il effectue sur ses propres services), requis par le droit communautaire.

Elaboré à partir des derniers comptes annuels et rapports d'activités votés par les instances de la société, chaque rapport présente, de façon synthétique, les principaux éléments d'information concernant la gouvernance, l'activité, et la situation financière de la société.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte des rapports des élus mandataires, joints en annexes 1 à 5, au titre de 2020.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Garantie d'emprunt en faveur de la Société du Canal Seine-Nord Europe

Le Canal Seine-Nord Europe (CSNE) reliera les différents canaux existant entre les Hauts-de-France, l'Ile-de-France et le Bénelux et permettra de désengorger les axes autoroutiers. Les collectivités territoriales concernées par ce projet se sont engagées à le financer à même hauteur que l'Etat, soit 1,1 Md€. Sur ce montant, le Département du Nord apportera 200 M€ valeur 2016, soit 217 M€ courants<sup>1</sup>. L'Union Européenne contribuera pour sa part à hauteur de 50 % des études et 40 % des travaux, pouvant être portés à 50 % des travaux dans certaines conditions. Le budget global se présente ainsi :

Union Européenne	2 083 M€
Etat	1 097 M€
Région Hauts-de-France	382 M€
<b>Département du Nord</b>	<b>217 M€</b>
Département du Pas-de-Calais	141 M€
Région Ile-de-France	110 M€
Département de l'Oise	108 M€
Département de la Somme	76 M€
Autres acteurs	63 M€
Emprunt de bouclage	841 M€
<b>TOTAL</b>	<b>5 118 M€</b>

Une convention de financement et de réalisation, adoptée en novembre 2019, est venue préciser ce qui peut être financé avec les contributions des parties signataires, les calendriers et coûts prévisionnels du projet, l'échéancier prévisionnel d'appel des fonds par la Société du CSNE (SCSNE), le dispositif mis en place pour définir l'emprunt de bouclage (destiné à couvrir une partie des éventuels dépassements de coût), les principes de répartition de la couverture des risques entre les parties et le dispositif de médiation entre l'Etat et les collectivités territoriales en cas de désaccord sur l'application de ces principes.

A la demande des collectivités, la SCSNE porte les emprunts correspondant à la contribution des cinq collectivités territoriales qui en sont membres (la Région Hauts-de-France ainsi que les Départements du Nord, de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais). Ces dernières lui rembourseront ainsi les annuités (en capital et frais financiers). Une convention d'exécution a ensuite été adoptée par les cinq collectivités territoriales en début d'année 2021 afin de préciser les modalités de ce fonctionnement, notamment relatives aux levées de dette, au remboursement des emprunts des collectivités territoriales et à la compensation de tout défaut de versement d'une ou plusieurs échéances de la contribution des collectivités territoriales.

<sup>1</sup> Ce montant de 217 M€ est un maximum fixé par la convention de financement et de réalisation du 22 novembre 2019, calculé avec un taux d'actualisation fixé à 1,5% par an. Dans le cas où l'inflation constatée serait supérieure, le surcoût serait reporté sur l'emprunt de bouclage.

- 1/5 -

A compter de 2022, le financement de la contribution des collectivités territoriales s'effectuera ainsi par la souscription, par la SCSNE, d'emprunts dont la mobilisation sera échelonnée à travers des levées de dette successives. Un premier emprunt de 60 M€ a été contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole. La convention d'exécution prévoyait également que les collectivités devraient chacune apporter leur garantie à cet emprunt pour leur quote-part. Il est ainsi demandé au Département du Nord de garantir l'emprunt souscrit par la SCSNE à hauteur de 23,5%, soit 14,1 M€. La Région Hauts-de-France et les trois autres Départements membres de la SCSNE devront également délibérer quant à cette garantie afin de rendre effectif le contrat souscrit auprès du Crédit Agricole.

Il est proposé au Conseil départemental :

Vu les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;  
 Vu la délibération n° DGAAD/SG/2019/497 du Conseil départemental du Nord du 16 décembre 2019 relative à l'adoption de la convention globale de financement du Canal Seine-Nord Europe ;  
 Vu la délibération n° DFCG/2021/56 du Conseil départemental du Nord du 15 février 2021 relative à l'adoption de la convention d'exécution avec la Société du Canal Seine-Nord Europe ;  
 Vu la convention de crédit n° CP1339, en annexe, signée le 05 août 2021 entre la Société du Canal Seine-Nord Europe, la caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Nord de France, la caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Brie Picardie et Crédit Agricole CIB ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 23,5% pour le remboursement du prêt d'un montant total de 60 000 000 € (soixante millions d'euros) souscrit par la Société du Canal Seine-Nord Europe auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Nord de France, la caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Brie Picardie et Crédit Agricole CIB, afin de financer les contributions des collectivités territoriales membres, selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-dessous :

Nature du prêt	Prêt à taux variable
Montant total	60 000 000 €
Durée	240 mois
Date de début	05/08/2021
Phase de décaissement	Jusqu'au 16/10/2023 au plus tard
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel
Taux d'intérêt phase de mobilisation	Euribor 3 mois + 0,15%
Taux d'intérêt phase d'amortissement	Euribor 3 mois + 0,28%
Commission de mise en place	30 000 €
Garantie du Département	Caution à hauteur de 14 100 000 € (quatorze millions cent mille euros)

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Le montant de l'emprunt garanti (14,1 M€) correspond à la quote-part de la collectivité, soit 23,5% de l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les actes correspondant à la délibération.

Doriane BECUE  
 Première Vice-Présidente



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement le principe de pourvoir prioritairement des postes par des agents statutaires.

La loi de transformation du 08 août 2019 est venue modifier les articles 3-3-2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en permettant désormais à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégorie A, B ou C par des contrats d'une durée maximale de 3 ans à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il s'agit dans tous les cas d'une procédure dérogatoire.

Cette délibération précise le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération.

Les motifs pouvant amener le Département à recruter des agents contractuels sur des postes existants lorsque les procédures de recrutement d'agents statutaires n'ont pas abouti sont les suivants :

- des tensions sur le marché du travail ne permettent pas toujours le recrutement d'agents fonctionnaires pour certains types d'emplois en nombre suffisant. C'est le cas notamment lorsque le nombre de lauréats est insuffisant pour pourvoir tous les emplois ou que peu de lauréats de concours présentent les qualifications recherchées par le Département.
- certains postes, en raison de la spécificité de leurs missions, nécessitent le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée.

Conformément à la réglementation citée ci-dessus, il est demandé à l'Assemblée plénière d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les emplois énumérés dans la liste présentée en annexe, lorsque le recrutement d'un agent titulaire sur ce poste n'aura pas été possible.

La délibération du 24 avril 2020 précise la liste d'emplois pouvant être pourvus par des emplois contractuels, liste qui sera régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail. Les agents non titulaires percevront au maximum un traitement indiciaire équivalent à celui d'un agent titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des agents titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Je propose au Conseil départemental :

- 1/6 -

- de compléter la délibération DRH/2020/118 du 24 avril 2020 et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 61 postes détaillés en annexe ci-jointe lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	80540648	52086339	2814241

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Habitat inclusif : création de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) et appel à projet 2021.

Le Département du Nord a engagé une stratégie volontariste de soutien aux projets innovants d'habitat inclusif depuis 2015. Il s'agit de permettre aux Nordistes âgés ou en situation de handicap de vivre, comme tout à chacun, dans un habitat adapté et choisi.

Ainsi 87 projets ont été soutenus entre 2016 et 2021 et permettent à 356 personnes de vivre en habitat inclusif.

L'Etat a suivi cette évolution inclusive avec une attention croissante et déploie progressivement des leviers pour favoriser son développement. Ainsi une « Aide à la Vie Partagée » (AVP) est créée dans l'article 34 de la loi de financement de la Sécurité Sociale en 2021. Il introduit la possibilité pour les conseils départementaux de passer un accord tripartite pour l'habitat inclusif avec l'Etat et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en assurant un co-financement de la CNSA.

Le présent rapport a pour objet :

- d'intégrer cette nouvelle prestation dans le règlement départemental d'aide sociale (I),
- d'adopter l'accord cadre CNSA/Etat/Département qui comporte les modalités de mise en œuvre en phase d'amorçage et une programmation prévisionnelle qui devra être finalisée au cours de l'année 2022 (II),
- de définir les financements 2021 de l'AVP et les financements relatifs à l'appel à projet départemental relatif à l'habitat inclusif (III).

I) Création par la loi d'un nouveau droit individuel confié aux départements : l'Aide à la Vie Partagée (AVP)

L'AVP est une aide individuelle visant à soutenir les personnes faisant le choix de vivre dans un habitat inclusif. Toutefois, pour des raisons de simplification administrative, elle est versée au porteur 3P (Porteur de Projet Partagé) ayant conventionné avec le Département (annexe 5).

L'AVP est attribuée selon les critères cumulatifs suivants :

- habiter, à titre principal, dans un habitat inclusif,
- être en situation de handicap (droits ouverts à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées - MDPH - ou bénéficiaire d'une pension d'invalidité) et/ou être âgé de plus de 65 ans.

Aucune condition de ressources n'est requise pour prétendre à l'octroi d'une AVP.

L'AVP permet de financer l'animation et la coordination du projet de vie sociale propre à chaque habitat. En revanche, elle n'a pas vocation à financer l'accompagnement individuel de la personne pour la réalisation des actes de la vie quotidienne ni le suivi des parcours individuels.

Conformément à la réglementation (article 34 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2021), l'instauration de l'AVP et les conditions de sa mise en œuvre (public, ressources, types

d'habitat, conventionnement) devront s'inscrire dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) (annexe 1).

## II) Accord CNSA/Etat/Département (annexe 2)

La mise en œuvre de l'AVP fait l'objet d'un accord entre l'Etat, le Département et la CNSA pour la période 2021-2029. Dans ce cadre, la CNSA versera une compensation financière à hauteur de 80% du montant total de l'AVP (pouvant varier selon la nature du projet). L'accord doit également comprendre le nombre prévisionnel de projets d'habitat inclusif et d'aides AVP par public jusqu'en 2029.

La mobilisation volontariste sur l'habitat inclusif et les différents appels à projet lancés à ce sujet donnent une bonne visibilité sur les projets en cours et permettent aujourd'hui d'intégrer à la programmation demandée 54 projets pour permettre à 418 personnes de bénéficier de l'AVP. Si l'ensemble des projets arrivent à terme dans la période, le coût total de l'AVP est aujourd'hui estimé à 3,1 M€ annuels (dont 627 000 € serait à la charge du Département), compensé par une recette d'environ 2,5 M€. Cette programmation sera finalisée et fiabilisée dans le courant de l'année 2022.

Pour le dernier trimestre 2021 et l'année 2022, une phase d'amorçage permettra de faire entrer dans l'AVP 18 projets pour 131 personnes en 2021 et 26 projets pour 216 personnes en 2022. Le financement de cette phase d'amorçage est basé sur le montant intermédiaire de l'AVP (7 500 € annuel/personne). A ce titre, les recettes attendues de la CNSA pour l'année 2021 devraient s'élever à 196 500€.

Par ailleurs, une convention doit être signée avec chaque porteur (3P) et le Département avant le 31 décembre 2022 (programmation prévisionnelle en annexe 3). La convention entre le Département et le porteur du projet doit être conclue pour une durée de 7 ans.

## III) Appel à projet (AAP) 2021 : Soutenir de nouveaux projets et accompagner les projets existants dans une période de transition (annexe 4)

Dans le cadre de la délibération du 15 février 2021, le Département a lancé un cinquième appel à projet pour soutenir de nouveaux projets d'habitat inclusif et a réceptionné 40 nouvelles propositions dont 13 ciblées pour les seniors et 27 pour les personnes en situation de handicap.

Au regard du contexte d'évolution, il est proposé de retenir 27 nouveaux projets dont 9 à destination de personnes âgées et 18 à destination des personnes en situation de handicap. Le soutien financier est également reconduit pour 56 projets dont 15 concernent des habitants seniors et 41 pour des personnes en situation de handicap. Le déploiement engagé tient compte de l'équité territoriale en évitant les zones blanches permettant ainsi de répondre aux besoins de seniors et de personnes en situation de handicap nordistes.

Le montant des financements proposés est ajusté au regard des subventions « forfait animation » versées par l'ARS (dans le cadre de la loi ELAN) et de la mise en place du nouveau droit AVP.

L'ensemble des porteurs de projets connus au titre des appels à projet départementaux est repris dans la programmation financière de l'AVP (annexe 3), sous réserve d'éligibilité.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter la création de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) ;
- d'inscrire les modalités d'obtention de l'AVP dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) prévues dans le présent rapport et reprises dans l'annexe 1 du rapport ; les modifications du RDAS seront effectuées sur le document mis en ligne sur le site lenord.fr ;
- de m'autoriser à signer l'accord pour l'habitat inclusif entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Etat et le Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- de m'autoriser à signer les conventions et les avenants s'y rapportant, relatifs à la mobilisation

- 2/1 -

de l'AVP au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif, entre le Département du Nord et les Porteurs de Projet Partagé (3P) repris dans le tableau joint en annexe 3 du rapport, dans les termes du projet joint en annexe 5 du rapport ;

- d'attribuer une subvention de 1 353 125 € en fonctionnement et de 296 374,24 € en investissement aux porteurs de projets repris dans le tableau joint en annexe 4 du rapport, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021 ;
- de m'autoriser à signer les conventions et les avenants s'y rapportant, relatifs au soutien au développement de solutions innovantes d'habitat inclusif, entre le Département du Nord et les porteurs de projets figurant dans le tableau en annexe 4, dans les termes du projet joint en annexe 6 du rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13003OP008	13003E15	852 978,40	0	476 250,00
13003OP008	13003E25	72 000,00	0	71 250,00
13003OP008	13003E22	795 000,00		96 572,00
14004OP002	14004E02	945 000,00	12 500,00	876 875,00
14004OP002	14004E12	175 000,00		174 375,00
14004OP002	14004E11	1 145 000,00		199 802,24
13003OP008	13003E23	36 000,00		35 625,00
14004OP002	14004E13	88 000,00		87 187,50

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

**OBJET** : Améliorer l'accès aux aides techniques pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap : expérimentation du dispositif "Equipes Locales pour l'Accompagnement sur les Aides Techniques" (EqLAAT)

L'accès aux aides techniques pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap est complexe et peu lisible. De nombreux Nordistes n'y ont pas recours alors qu'ils le pourraient. Par ailleurs, des études réalisées sur le sujet indiquent que 30 % des usagers vont abandonner leur projet d'acquisition ou vont ne plus utiliser leurs aides techniques dans la première année d'utilisation, notamment parce qu'elles n'étaient pas adaptées à leurs besoins.

Cela a pour conséquence qu'un nombre important d'aides techniques en parfait état de fonctionnement sont stockées sans être utilisées, voire jetées, avec des conséquences économiques pour les financeurs publics (estimées, selon le taux d'abandon de 30 %, à 234 000€ sur le montant du volet aides techniques de la Prestation de compensation du handicap - PCH en 2020) mais aussi pour l'utilisateur, en termes d'aggravation de sa perte d'autonomie, pouvant entraîner alors une entrée en structure d'accueil spécialisée.

Un appel à projet national a été lancé en février dernier par la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), en lien avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Ministère des Solidarités et de la Santé, en vue d'expérimenter des « Equipes Locales pour l'Accompagnement sur les Aides Techniques » (EqLAAT) dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 : sur les 120 projets déposés, celui du Département du Nord a été retenu, avec un financement de près de 630 000 €.

Bâti en lien étroit avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), il est prévu que cet accompagnement soit réalisé par des professionnels de la MDPH pour une partie du territoire (Cambrésis, Douaisis, Flandres et Avesnois pour une dépense estimée à 258 000€) et par un prestataire retenu dans le cadre du marché public départemental pour le reste du territoire (Métropole de Lille, Roubaix-Tourcoing et Valenciennois pour une dépense estimée à 372 000€ maximum). La coordination du projet est assurée par un ergothérapeute de la MDPH.

Mise en place à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, cette expérimentation se déroulera sur 24 mois par l'application de deux conventions avec la CNAM assurant le financement des accompagnements (annexe 1) et des coûts d'amorçage et d'ingénierie (annexe 2).

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est donc partie prenante de l'expérimentation. Aussi, afin de formaliser les missions exercées et de couvrir les dépenses engagées (estimées à 258 000 € sur la durée de l'expérimentation) par la MDPH pour ce dispositif, il est proposé de passer une convention avec la MDPH (annexe 3). Il est également proposé d'adopter un avenant n°1 (annexe 4) à la convention d'accès aux données passée avec la MDPH afin de permettre aux professionnels dédiés de pouvoir accéder aux données personnelles des personnes âgées en perte d'autonomie qui bénéficieront de cet accompagnement.

De plus, afin de favoriser la connaissance et le recours à ce dispositif tout en donnant la possibilité d'essais d'aides techniques variées aux usagers, un partenariat sera proposé aux distributeurs de matériels afin de garantir leur intervention dans les conditions et délais compatibles avec l'accompagnement. Ce partenariat n'engagera aucun mouvement financier de la part du Département ou de la MDPH.

Le montant estimatif prévisionnel des recettes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021 est de 110 000 €, correspondant au prorata des 630 000 € de recettes allouées sur 2 ans.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter la convention de financement de l'expérimentation nationale d'Equipes Locales d'Accompagnement sur les Aides Techniques (EqLAAT) entre le Département du Nord et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNAM), dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
- de m'autoriser à signer cette convention de financement de l'expérimentation nationale d'Equipes Locales d'Accompagnement sur les Aides Techniques (EqLAAT) ;
- d'adopter la convention de financement entre le Département du Nord et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNAM), pour les années 2021-2023, des crédits d'amorçage et d'ingénierie de cette expérimentation, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- de m'autoriser à signer cette convention de financement pour les années 2021-2023, des crédits d'amorçage et d'ingénierie de cette expérimentation ;
- d'adopter la convention pluriannuelle, entre le Département du Nord et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Nord contractualisant les missions que la MDPH va exercer dans le cadre de cette expérimentation et les engagements du Département du Nord correspondants, dans les termes du projet joint en annexe 3 du rapport ;
- de m'autoriser à signer cette convention pluriannuelle contractualisant les missions que la MDPH va exercer dans le cadre de cette expérimentation et les engagements du Département du Nord correspondants ;
- d'adopter l'avenant n°1 à la convention d'accès aux données entre le Département du Nord et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) afin d'étendre les effets de cette convention sur le dispositif d'accompagnement aux aides techniques, dans les termes du projet joint en annexe 4 du rapport ;
- de m'autoriser à signer cet avenant n°1 à la convention d'accès aux données entre le Département du Nord et la MDPH.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
14003OP011	14003E08	0	0	110 000

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Réemploi des supports de communications institutionnels

Dans le cadre de la politique Nord durable, et notamment de sa déclinaison interne pour une administration exemplaire, la Direction de la communication a engagé une double démarche de rationalisation des supports produits et de réemploi des supports dépassés.

Après un inventaire des supports stockés (relevant des précédents mandats ou présentant une charte graphique obsolète), un appel à manifestations d'intérêt a été lancé lors de la journée mondiale du recyclage en mai 2021, à destination des écoles de design du Nord, pour donner une seconde vie à ces matériaux.

Un premier atelier a été mené avec l'Ecole Supérieure de Design, Arts appliqués et Communication (ESDAC) à Lille et a permis à 6 étudiants de travailler en juin 2021 sur des propositions d'objets (sacs pour le vrac, station de télétravail, sacoche à vélo etc.). Un partenariat est proposé dans le présent rapport avec l'Ecole Supérieure des Arts Appliqués et du Textile (ESAAT) de Roubaix pour l'année scolaire 2021-2022. 25 étudiants y participeront dans le cadre d'un projet pédagogique porté par l'établissement.

Les prototypes retenus, en cohérence avec les compétences départementales, ont vocation à être fabriqués en petites séries par des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Ils pourront être offerts en tant que cadeaux par le Département du Nord à des Nordistes ou à des agents du Département.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la double démarche de rationalisation des supports produits et de réemploi des supports dépassés, engagée par le Département du Nord dans le cadre de sa politique Nord durable ;
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Ecole Supérieure des Arts Appliqués et du Textile (ESAAT) de Roubaix, relative à la valorisation des supports de communication obsolètes du Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe du rapport.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Attribution des dotations de fonctionnement aux collèges publics 2022

**I – CONTEXTE**

En application des dispositions du Code de l'Education (articles L213-2 et L421-11) et du Code général des collectivités territoriales (article L3321-1), le Département a la charge des collèges et doit assurer leurs dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre, le Département a l'obligation légale de notifier à chaque collège le montant prévisionnel de sa participation aux dépenses de fonctionnement avant le 1er novembre 2021, pour la dotation de fonctionnement 2022.

La dotation se décompose en deux parties :

- « Administration et Logistique » (ALO), couvrant les dépenses de viabilisation, d'entretien courant des bâtiments et les charges administratives,
- « Activités Pédagogiques » (AP), couvrant les dépenses de fonctionnement liées aux enseignements obligatoires.

La Collectivité est soucieuse de laisser à chaque collège une complète autonomie dans la gestion de son enveloppe budgétaire. Le Département tient compte de l'effort de gestion significatif tenu par les établissements durant ces dernières années.

Dans le respect du rôle dévolu à chaque partie, le Département, en tant que collectivité de rattachement, en coopération avec l'autorité académique, continue de veiller à une utilisation efficiente des dotations versées. Leur optimisation est recherchée dans le cadre d'un dialogue de gestion renforcé, en lien avec la mission conseil du Rectorat, en sus de l'accompagnement quotidien des collèges par les services.

Depuis la rentrée de septembre 2019, suite à la création de l'Ecole Européenne Lille Métropole, le Département a la charge d'assurer les dépenses de fonctionnement de la partie « collège » d'un Etablissement Public Local d'Enseignement International, qui est rattaché à la Région et à laquelle la dotation de fonctionnement sera versée.

Concernant les dépenses de viabilisation, les dépenses des fluides devraient connaître une hausse liée à l'augmentation programmée des coûts de l'énergie.

Pour rappel, le budget prévisionnel consacré aux dotations de fonctionnement des collèges publics en 2021 s'élève à 21 M€.

**II – DOTATIONS 2022**

Il est proposé de fixer les modalités de calcul des dotations de fonctionnement pour 2022 comme suit :

### **Administration et Logistique (ALO) :**

Part viabilisation : les dépenses de viabilisation en 2020 ont connu une baisse de l'ordre de 6% (cf dépenses inscrites aux comptes financiers 2020 des collèges), en raison de la fermeture des établissements durant la période de confinement. Aussi, pour le calcul de la dotation 2022, il est proposé de ne pas tenir compte des dépenses 2020 et de prendre en compte la moyenne des dépenses constatées en 2018 et 2019, réajustée selon les estimations d'augmentation des fluides pour 2022.

Part entretien : le calcul du forfait « entretien » prend en compte les surfaces, les dépenses d'entretien et le taux d'occupation des collèges. Il est proposé de majorer, comme l'année précédente, le montant de 2,62 € par élève, pour faire face aux dépenses d'entretien générées par la pandémie de Covid 19.

Part administration : celle-ci est calculée sur la base d'un forfait lissé variant suivant la tranche d'effectifs du collège.

### **Activité Pédagogique (AP) :**

Il est proposé de maintenir les modalités de calcul correspondant à un montant forfaitaire alloué par collège.

Le montant de la dotation calculée avant les prélèvements s'élève à la somme de 23,78 M€.

### **Prélèvements**

Du total ainsi obtenu (ALO + AP), sont prélevés comme les années précédentes pour les collèges concernés :

- la contribution du budget Service de Restauration et d'Hébergement (SRH), au budget service général du collège,
- 80 % du montant des loyers perçus par les collèges pour les logements de fonction loués en Convention d'Occupation Précaire (COP),
- les fonds de roulement réellement disponibles supérieurs à deux mois de fonctionnement (60 jours). Le calcul des fonds de roulement réellement disponibles s'établit à partir des montants des fonds de roulement indiqués dans les comptes financiers 2020, desquels sont déduits les stocks, les créances contentieuses, les provisions pour risques et charges de l'année 2020, les cautions et dépôts de fonctionnement. Sont également déduits les incapacités d'autofinancement constatées aux budgets initiaux 2021,
- Par ailleurs, en raison de la spécificité de l'année 2020, l'application du prélèvement sur fonds de roulement réellement disponible pourra, exceptionnellement, prendre en compte les prélèvements sur fonds de roulement votés par le conseil d'administration de l'établissement en 2021 et reçus par le Département, au plus tard fin juillet 2021.

Pour les cités mixtes, les montants ALO et AP sont reconduits en 2022. Pour les prélèvements, sont appliquées les mêmes modalités que pour les collèges hors cités mixtes.

L'Ecole Européenne Lille Métropole fait l'objet d'un versement à la Région, selon les modalités déterminées par la convention signée le 8 août 2019 et établie avec les différents partenaires.

Le montant total des dotations initiales 2022 pour les collèges publics s'élève, après prélèvements, à 21,3 M€.

Il est proposé d'y ajouter un montant de 0,3 M€ pour les dotations complémentaires pour faire face à des difficultés financières ponctuelles des collèges ou des dysfonctionnements liés aux fluides.

Enfin, au titre de chaque année scolaire, une dotation spécifique est versée aux collèges publics afin de financer l'utilisation des salles de sports municipales lorsque les salles situées dans l'enceinte du collège ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins liés à la pratique de l'éducation physique et sportive.

Compte tenu de la crise sanitaire et des contraintes inhérentes à l'entretien des locaux supportées par les communes, il est proposé, pour l'année scolaire 2021/2022, de reconduire cette année encore, la majoration du tarif horaire et de porter ce dernier à 13 € par heure d'utilisation.

Suite à l'avis rendu par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), je propose au Conseil départemental de :

- valider les modalités de calcul des dotations de fonctionnement 2022, pour les collèges hors cités mixtes, à savoir :

Pour la part ALO :

- viabilisation : moyenne des dépenses des collèges 2018 et 2019, revalorisée pour tenir compte de l'évolution prévisionnelle des tarifs de l'énergie pour 2022 ;
- entretien : reconduction des modalités de calcul prenant en compte les surfaces, les dépenses d'entretien et le taux d'occupation du collège. Il est proposé de majorer le montant de 2,62 € par élève, pour faire face aux dépenses liées à la pandémie de Covid 19 ;
- administration : application d'un forfait lissé, variant suivant la tranche d'effectifs du collège.

Pour la part AP : reconduction du montant forfaitaire par collège

Prélèvements : sont déduites du total ALO + AP les recettes perçues par les collèges et constatées aux comptes financiers 2020, comme suit :

- la contribution du budget Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) au budget service général du collège ;
  - 80 % du montant des loyers perçus par les collèges pour les logements de fonction loués en Convention d'Occupation Précaire (COP) ;
  - les fonds de roulement réellement disponibles supérieurs à deux mois de fonctionnement (60 jours). Sont également déduits les incapacités d'autofinancement constatées aux budgets initiaux 2021 et les prélèvements prévus en décision budgétaire modificative reçus au plus tard fin juillet 2021, par le Département.
- de prendre en compte pour le calcul de la dotation les effectifs élèves de la rentrée scolaire 2021/2022 (enquête lourde du Rectorat) ;
  - d'appliquer, pour les collèges en cités mixtes :
    - pour la part ALO : le forfait de 2021 ;
    - pour la part AP : les mêmes modalités que pour les collèges hors cités mixtes ;
  - de notifier aux collèges le montant prévisionnel de la participation du Département aux dépenses de fonctionnement établie sur ces bases ;
  - de prévoir pour 2022, un montant total de dotation initiale de 21,3M€ ;
  - de prévoir pour 2022, un montant de dotation complémentaire de 0,3 M€ ;

- de fixer, pour l'année scolaire 2021/2022, le tarif horaire d'utilisation des salles de sport municipales par les collèges publics à 13 €, calculé sur la base du nombre de divisions et des effectifs constatés à la rentrée scolaire 2021/2022 par l'Autorité Académique (enquête lourde de rentrée) ;
- de prévoir le versement à la Région de la dotation de l'Ecole Européenne Lille Métropole, selon les modalités déterminées par la convention établie avec les différents partenaires ;
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions ;
- de prévoir les crédits en conséquence au Budget Primitif 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16004OP001	16004E15	Prévu BP 2022	0	21 600 000

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre des Appels à Projets des "Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et ADVB Volet voirie communale" et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Projets Territoriaux Structurants (PTS) - Programmation 2021 et Intérêt 2022".

Le Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires, intervient à leurs côtés à toutes les échelles de l'aménagement et du développement territorial. Son action s'exerce ainsi dans la proximité, mais aussi à l'échelle supra-territoriale et en articulation avec les politiques régionales.

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 (MCT/2016/113) a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé le rôle de la collectivité en matière de solidarité territoriale. Elle positionne le Département du Nord dans le cadre de la région Hauts-de-France, comme niveau intermédiaire de l'aménagement entre les stratégies régionales et locales, notamment celles des intercommunalités et des pôles métropolitains en émergence. La politique départementale d'aménagement du territoire intègre dans une approche transversale les investissements des différentes politiques départementales thématiques (aménagement, solidarités, habitat, environnement, voirie et transport, culture, sport, éducation, ruralité, politique de la ville, etc.).

Le Département a institué le 13 juin 2016 (MCT/2016/202) les dispositifs de soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux, vecteurs d'aménagement et de développement équilibré des territoires : « Soutien aux Projets Territoriaux Structurants » (PTS), « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB) et « Accompagnement des projets d'Aménagement des Trottoirs le long des routes départementales » (AAT). Le dispositif ADVB a été complété, par délibération du 7 octobre 2019 (DSTD/2019/394) par un volet « Voirie communale » consacré au renouvellement de la couche de roulement des voies communales dont les communes de moins de 2 000 habitants sont gestionnaires, seuil porté à 2 500 habitants par la délibération du 15 février 2021 (DAT/2021/55) lançant l'Appel à Projets.

Le présent rapport concerne les programmations 2021 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », et de son volet « Voirie communale », ainsi que la programmation 2021 et la liste des projets retenus en Intérêt 2022 du dispositif « Projets Territoriaux Structurants ».

Les Appels à Projets de l'ADVB et de son volet Voirie communale ainsi que l'Appel à Manifestation d'Intérêt du fonds de soutien aux PTS en vue des programmations 2021 et 2022, ont été organisés du 16 février au 16 avril 2021 inclus (délibération DAT/2021/55 du 15 février 2021).

Durant la période de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, 255 projets ont été déposés par 121 maîtres d'ouvrage différents (communes et Etablissements de Coopération Intercommunale - EPCI) pour 237 projets de travaux et 18 études pré-opérationnelles sur l'ensemble des territoires. Le montant prévisionnel sollicité au Département était de 163 406 123 €, pour un montant total de travaux de 614 562 482 € HT.

Pour rappel, 2 types de PTS peuvent être accompagnés par le Département : les PTS à enjeux stratégiques territoriaux et les PTS à enjeux stratégiques départementaux.

**a. Les PTS à enjeux stratégiques territoriaux**

Conformément à la délibération du 13 juin 2016 (MCT/2016/202), les PTS répondent à quatre critères d'éligibilité :

- répondre aux quatre enjeux stratégiques identifiés et partagés avec les territoires,
- rayonner à minima à l'échelle intercommunale (plusieurs communes ou EPCI), notamment dans les territoires ruraux, et comporter un potentiel de mise en synergie (logiques de coopération et de mutualisation),
- être mûr et viable économiquement (objectifs concrets et ciblés),
- intégrer des clauses d'insertion dans la réalisation du projet.

Au-delà de ces quatre critères, les projets territoriaux structurants sont également appréciés au regard de leur adéquation au territoire, de leur aspect structurant, de la qualité du projet, de la situation économique et sociale du territoire et de la cohérence avec les compétences départementales.

Pour rappel, le taux de financement maximal du Département est de 40 % pour les travaux et de 50 % pour les études préalable. Ces taux de subvention sont néanmoins variables en fonction :

- de l'analyse qualitative du projet, au regard des trois dimensions (adéquation au territoire, aspect structurant, qualité du projet) ;
- de la situation économique et sociale du territoire, s'appuyant sur les sources de l'Institut National de la Statistique et Etudes Economiques (INSEE) ;
- du nombre de projets retenus et de l'autorisation de programme.

Afin de valoriser les projets innovants, les projets démontrant un aspect innovant (technologique, organisationnel, social...) reconnu à minima à l'échelle départementale, peuvent se voir appliquer une bonification du taux de la subvention départementale de 10 %.

Dans tous les cas, le montant maximum de subvention pouvant être accordé par projet est de 3 000 000 €.

**b. Les PTS à enjeux stratégiques départementaux**

Pour les programmations 2021 et 2022, le Département a défini trois volets structurants spécifiques répondant à des enjeux stratégiques départementaux :

- Volet « Mobilité hors territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL) » :
  - aires de covoiturage,
  - mobilité cyclable.



- Volet « Education » :
  - sport pour les collégiens,
  - sécurité aux abords des établissements scolaires.
  
- Volet « Améliorer l'accessibilité des services au public » (pour les territoires prioritaires du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public - SDAASP) :
  - maisons de santé pluri professionnelles (l'attribution définitive de la subvention sera conditionnée à l'obtention de la labellisation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et à sa transmission officielle au Département avant la production du certificat de commencement des travaux),
  - projets d'envergure intercommunale améliorant l'accessibilité des services au public (exemple : Maison de Services Au Public (MSAP) ou Espaces France Service (EFS) intégrant de nombreux partenaires).

Le montant maximum de subvention pouvant être accordé par projet est de 300 000 €.

### **Lauréats de la programmation « Projets Territoriaux Structurants » 2021**

Les modalités d'annonces et de dépôt des candidatures ont fait émerger des projets très divers (équipements sportifs, culturels, médico-sociaux, en milieu rural et urbain, etc.).

Afin de contribuer à accroître la territorialisation des politiques publiques départementales dans le cadre de son chef de filât « solidarités territoriales » et garantir la cohérence du programme d'investissement départemental, la programmation 2021 suivante est proposée. Après arbitrage technique et financier, **83 projets** concernant 73 opérations de travaux et 10 études ont été retenus pour la programmation 2021, selon le tableau joint en annexe n° 1 :

- 34 projets répondent à un des enjeux départementaux,
- 49 projets répondent à un ou plusieurs enjeux stratégiques territoriaux.

Le critère de maturité s'est révélé décisif pour prioriser l'accompagnement du Département aux différents projets éligibles.

La programmation « Projets Territoriaux Structurants » 2021 représente **19 501 835 €** de subventions départementales, pour un montant HT de travaux de **112 972 262 €**.

### **Projets retenus en « Intérêt 2022 »**

Par ailleurs, le Département a identifié parmi les dossiers présentés lors de l'appel à manifestation d'intérêt 2021-2022, plusieurs propositions de projets structurants présentant un grand intérêt au regard des enjeux des territoires. Ces projets, non financés en 2021 au vu de leur moindre maturité, feront l'objet d'un accompagnement technique du Département qui permettra de les affiner. Ils seront examinés à nouveau en 2022 et pourront faire l'objet d'un soutien financier dans le cadre d'une délibération courant 2022.

Une liste indicative proposant une sélection de projets soumis à l'arbitrage pour un soutien financier en 2022 est jointe en annexe n°2.

Il a été également proposé, de manière marginale, que d'autres projets déposés au titre des « Projets Territoriaux Structurants » 2021/2022, puissent aussi faire l'objet d'un accompagnement technique par les services du Département en 2021 et que, selon leur degré d'avancement et de mise en œuvre opérationnelle, ils puissent éventuellement faire l'objet d'un accompagnement financier au titre des « Projets Territoriaux Structurants » 2022.

## **PROGRAMMATION 2021 DE L'« AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS »**

Ce dispositif permet de soutenir financièrement les projets d'investissement des communes de moins de 5 000 habitants, portés, le cas échéant, par leur intercommunalité (délégation de maîtrise d'ouvrage) ou par des communes nouvelles, pour une durée de 5 ans à compter de la date de la fusion-association ou la fusion simple, dès lors que la commune ayant fusionné a moins de 5 000 habitants.

Le montant maximum de la subvention par projet est plafonné à 300 000 €. Le montant de travaux minimum est fixé à 8 000 € HT. Pour les études patrimoniales, les porteurs de projets pourront être accompagnés à hauteur de 50 % maximum.

Il se matérialise par un Appel à Projets permettant d'accompagner les communes du Nord dans leurs projets du quotidien et de proximité.

### **Lauréats de la programmation « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » 2021**

Cette année, 293 projets ont été déposés par 268 communes et EPCI dans l'ensemble des territoires, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de 28 042 113 € pour un montant prévisionnel HT de travaux de 96 304 220 €.

Des projets très divers ont été proposés (d'investissement et d'aménagement, entretien, rénovation, sécurité et accessibilité), concernant de nombreux domaines (l'aménagement, les services à la population, la culture, le patrimoine, l'enseignement, le tourisme et le sport).

Suite à cet Appel à Projets, les dossiers éligibles ont été analysés de manière transversale suivant quatre modalités :

- l'utilité pour le territoire (urgence, conditions de sécurité, besoins de services au public) ;
- l'impact pour la population et les bénéficiaires (habitants, usagers, touristes) ;
- la qualité du projet (développement durable, d'un point de vue culturel, sportif, etc.) ;
- l'utilité sociale en direction des publics, notamment les publics prioritaires concernés par les politiques départementales.

Différents critères et modulations des montants de subventions se sont révélés nécessaires et décisifs pour prioriser l'accompagnement du Département aux différents projets éligibles.

Au final, **224 projets**, dont la liste figure en annexe n°3, sont retenus pour la programmation 2021, pour un montant de subventions total de **20 153 853 €**, représentant un montant prévisionnel HT de travaux de **69 629 379 €**.

Par ailleurs, une liste jointe en annexe n°4 présente les projets qui, s'ils sont redéposés, seront examinés par le Département avec un regard particulier et attentif dans le cadre de l'Appel à Projets ADVB 2022.

## **PROGRAMMATION 2021 DU VOLET « VOIRIE COMMUNALE » DU DISPOSITIF « AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS »**

Le volet spécifique « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » s'adresse aux communes de moins de 2 500 habitants, qui mettent en œuvre une opération de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voirie communale et uniquement pour les voiries dont la gestion n'est pas assurée par un EPCI.

Cette aide permet de financer des travaux de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voie communale à hauteur de 50 % du coût HT, pour un montant compris entre 8 000 € et 150 000 € HT.

Cette année, 99 projets ont été déposés par 97 communes dans l'ensemble des territoires concernés par ce dispositif, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de 3 484 420 €, pour un montant prévisionnel HT de travaux, avant examen d'éligibilité, de 9 870 583 €.

Après examen de ces dossiers et application des différents critères du dispositif, **97 projets**, dont la liste figure en annexe n°5, sont retenus pour la programmation 2021, pour un montant de subventions total de **2 979 654 €** représentant un montant de travaux subventionnables de **6 095 697 € HT**.

Il est proposé au Conseil départemental :

- d'attribuer 83 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 1, dans le cadre de la programmation 2021 des Projets Territoriaux Structurants pour un montant total de 19 501 835 € ;
- d'arrêter une première liste de projets (jointe en annexe 2) susceptibles d'être retenus au titre de la programmation 2022 des « Projets Territoriaux Structurants » ;
- d'attribuer 224 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 3, dans le cadre de la programmation 2021 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 20 153 853 € ;
- de lister en annexe 4 les projets d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) qui, s'ils sont redéposés, seront examinés par le Département avec un regard particulier et attentif dans le cadre de l'Appel à Projets 2022 ;
- d'attribuer 97 subventions d'investissement aux communes dont la liste figure en annexe 5, dans le cadre de la programmation 2021 du volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 2 979 654 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions conformes aux conventions types entre le Département du Nord et les communes ou structures intercommunales, dans les termes des projets joints en annexe 6, 7 et 8 du rapport, en référence à l'ensemble de ces différents sujets ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2021, sur l'enveloppe 25007E04, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP004.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25007OP001	25007E04	20 000 000 €	0 €	19 501 835 €
25007OP002	25007E04	20 000 000 €	0 €	20 153 853 €
25007OP003	25007E04	4 000 000 €	0 €	2 979 654 €
25007OP004	25007E04	9 000 000 €	8 983 460 €	0 €

Jean-Luc DETAVERNIER  
Vice-Président



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 septembre 2021**

OBJET : Aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales - Programme 2021.

Par délibération n° DAT/2021/55 du 15 février 2021, le Conseil départemental a autorisé le lancement de l'appel à projets 2021 pour l'accompagnement des projets d'aménagement de trottoirs le long des Routes Départementales.

Ce dispositif complète les dispositifs de soutien départemental à l'investissement du bloc communal que sont l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et les Projets Territoriaux Structurants.

Toutes les Communes du Nord, en dehors du territoire de la Métropole Européenne de Lille, sont éligibles aux aménagements de trottoirs au sens large (y compris bordures et caniveaux, zones de stationnement ou pistes cyclables) en agglomération et hors agglomération, dans les emprises du domaine routier départemental et sans modification de la chaussée circulée.

Les Communes et groupements de Communes éligibles avaient été invités à présenter leurs demandes entre le 16 février et le 16 avril 2021. Il était prévu un programme de 1,4 M€ pour le dispositif 2021.

**Rappel des modalités de financement :**

Le financement du Département s'établira sur la base des ratios et des taux suivants :

Nature des travaux	Dispositif
Surface de trottoirs aménagée	10 €/m <sup>2</sup>
Blocs bordures caniveaux posés en limite de chaussée	30 €/ml
Bordures ou caniveaux posés seuls en limite de chaussée	15 €/ml
Busage de fossés pour réalisation d'un cheminement doux	40 €/ml
Bordures de quais bus accessibles aux personnes à mobilité réduite	50 €/ml

La participation du Département sera néanmoins plafonnée à 50 % du coût hors taxe de l'aménagement subventionnable (donc hors prestations liées à l'éclairage public, le mobilier urbain en général, les plantations et espaces verts). Enfin, seuls les projets de plus de 8 000 € HT sont retenus.

**Synthèse des demandes émises au titre du programme 2021**

Les 93 dossiers instruits représentent un potentiel de 2 146 430 € de subventions. Ce montant est supérieur au programme de 1,4 M € fixé pour 2021.

Cependant, il est proposé de retenir l'ensemble des dossiers déposés, en considérant que, chaque année :

- un certain nombre de demandes restent sans suite (projets abandonnés ou reportés) ;
- le montant des travaux réellement réalisés par les Communes ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est parfois inférieur au montant estimé de l'aide au moment de l'attribution ;
- le paiement des aides accordées s'étalent sur plusieurs exercices comptables.

### **Détails des demandes 2021 retenues**

La répartition au titre du programme 2021 s'établit comme suit :

<i>Territoire de:</i>	<i>nombre de dossiers</i>	<i>Somme de Subvention retenue</i>
Avesnes	22	446 630 €
Cambrai	17	234 475 €
Douai	17	309 665 €
Dunkerque	24	680 790 €
Valenciennes	13	474 870 €
<b>Total général</b>	<b>93</b>	<b>2 146 430 €</b>

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver à hauteur de 2 146 430 € le programme de l'année 2021 d'attribution des aides à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales, selon le tableau joint en annexe du rapport ;
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25005OP001	25005E03	13462781,00	2439870,00	2146430,00

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 SEPTEMBRE 2021**

SOU MIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 NOVEMBRE 2021

**Benjamin CAILLIERET,**  
Secrétaire de séance

**Christian POIRET,**  
Président du Département du Nord